

Résultats financiers

États financiers consolidés résumés	106
États consolidés résumés des résultats	106
États consolidés résumés du résultat global	106
Bilans consolidés résumés	107
États consolidés résumés des variations des capitaux propres	108
Tableaux consolidés résumés des flux de trésorerie	110
Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités	111
Note 1. Nature et description de l'entité présentant l'information financière	111
Note 2. Principales méthodes comptables	111
Note 3. Estimations comptables critiques et jugements	126
Note 4. Norme comptable future	128
Note 5. Filiales	129
Note 6. Acquisitions d'entreprises	129
Note 7. Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	130
Note 8. Impôt sur le résultat	130
Note 9. Bénéfice net de base et dilué par action ordinaire	132
Note 10. Trésorerie et équivalents de trésorerie, placements à court terme et dépôts de garantie	133
Note 11. Créances	133
Note 12. Créances sur cartes de crédit	134
Note 13. Stocks	136
Note 14. Actifs détenus en vue de la vente	136
Note 15. Immobilisations corporelles	137
Note 16. Immeubles de placement	139
Note 17. Coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	140
Note 18. Immobilisations incorporelles	141
Note 19. Goodwill	143
Note 20. Autres actifs	144
Note 21. Passif au titre des programmes de récompenses axés sur la fidélisation de la clientèle	144
Note 22. Provisions	144
Note 23. Dette à court terme	145
Note 24. Dette à long terme	146
Note 25. Autres passifs	149
Note 26. Capital social	150
Note 27. Transactions portant sur le capital de Loblaw	152
Note 28. Gestion du capital	153
Note 29. Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages du personnel à long terme	155
Note 30. Rémunération fondée sur des titres de capitaux propres	161
Note 31. Charges au titre des avantages du personnel	167
Note 32. Contrats de location	167
Note 33. Instruments financiers	170
Note 34. Gestion des risques financiers	173
Note 35. Passifs éventuels	175
Note 36. Garanties financières	177
Note 37. Transactions entre parties liées	178
Note 38. Informations sectorielles	180
Note 39. Événements postérieurs à la date de clôture	182
Rétrospective des trois derniers exercices	183
Glossaire	185

Déclaration de responsabilité de la direction pour la présentation de l'information financière

La préparation, la présentation et l'intégrité des états financiers consolidés, du rapport de gestion et de tous les autres renseignements figurant dans le rapport annuel relèvent de la direction de George Weston Limitée, qui en assume la responsabilité. Mis à part le fait de devoir formuler des jugements et faire les estimations nécessaires afin de dresser les états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board, il incombe à la direction, dans le cadre de ses responsabilités, de procéder au choix et à l'application systématique de principes et de méthodes comptables appropriés. Il lui appartient également de veiller à ce que l'information financière présentée ailleurs dans le rapport annuel concorde avec les données figurant dans les états financiers consolidés.

Il incombe également à la direction de fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés et qu'une information financière pertinente et fiable est produite. La direction doit concevoir un système de contrôles internes et attester de l'efficacité de la conception et du fonctionnement des contrôles internes à l'égard de l'information financière. Une équipe de conformité des contrôles dévouée examine et évalue les contrôles internes, puis transmet les résultats à la direction tous les trimestres.

Les états financiers consolidés ont été audités par KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., dont le rapport suit, qui ont été nommés auditeurs indépendants par voie de vote par les actionnaires de la société.

Par l'entremise du comité d'audit, qui se compose uniquement d'administrateurs indépendants, le Conseil d'administration est chargé de veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de la préparation des états financiers consolidés et du contrôle financier des activités de l'entreprise. Le comité d'audit recommande les auditeurs indépendants devant être nommés par les actionnaires. Le comité d'audit tient régulièrement des réunions auxquelles participent les membres de la haute direction et membres de la direction responsables des finances, les auditeurs internes et les auditeurs indépendants afin de discuter de points touchant les contrôles internes, les activités inhérentes à l'audit et la communication de l'information financière. Les auditeurs indépendants et les auditeurs internes ont accès sans réserve au comité d'audit. Le Conseil d'administration a approuvé les états financiers consolidés ainsi que le rapport de gestion ci-joints en se fondant sur l'examen et les recommandations du comité d'audit en vue de leur publication dans le rapport annuel.

Le président du Conseil et
chef de la direction,

[signé]
Galen G. Weston

Le président et
chef de la direction financière,

[signé]
Richard Dufresne

Toronto, Canada
Le 1^{er} mars 2021

Rapport des auditeurs indépendants

AUX ACTIONNAIRES DE GEORGE WESTON LIMITÉE

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de George Weston Limitée (l'« entité »), qui comprennent :

- les bilans consolidés au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2019;
- les états consolidés des résultats des exercices clos à ces dates;
- les états consolidés du résultat global des exercices clos à ces dates;
- les états consolidés des variations des capitaux propres des exercices clos à ces dates;
- les tableaux consolidés des flux de trésorerie des exercices clos à ces dates;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de l'entité au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2019, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2020. Ces questions ont été traitées dans le cadre de notre audit des états financiers dans leur ensemble, ainsi qu'en formant notre opinion sur ces états, et nous n'exprimons pas d'opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

Évaluation de la dépréciation de certains actifs non financiers pour les magasins d'alimentation au détail

Description de la question

Nous attirons l'attention sur les notes 2, 3, 15 et 32 des états financiers. Chaque date de clôture, l'entité examine la valeur comptable de ses actifs non financiers afin de déterminer s'il existe un indice de dépréciation. Si c'est le cas, l'entité soumet l'actif à un test de dépréciation en comparant sa valeur recouvrable à sa valeur comptable. Les immobilisations corporelles et les actifs au titre de droits d'utilisation s'établissent respectivement à 11 943 millions de dollars et à 4 043 millions de dollars. L'entité a déterminé que chaque magasin de détail constitue une unité génératrice de trésorerie (« UGT ») distincte aux fins du test de dépréciation des actifs non financiers des magasins d'alimentation au détail. La valeur recouvrable d'une UGT est la valeur la plus élevée de sa valeur d'utilité ou de sa juste valeur diminuée des coûts de la vente. Plusieurs estimations sont utilisées dans l'établissement de la valeur recouvrable. Les estimations auxquelles l'entité a eu recours pour évaluer la dépréciation de certains actifs non financiers des magasins d'alimentation au détail incluent :

- le taux d'actualisation et les prévisions à l'égard des produits et du résultat en ce qui a trait à la valeur d'utilité;
- le taux d'actualisation, les taux de capitalisation, les taux de capitalisation finaux, les flux de trésorerie futurs au cours de la période de détention et les taux de location du marché pour ce qui est de la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Raisons pour lesquelles il s'agit d'une question clé de l'audit

Nous avons déterminé que l'évaluation de la dépréciation de certains actifs non financiers, plus précisément les immobilisations corporelles et les actifs au titre de droits d'utilisation, pour les magasins d'alimentation au détail constituait une question clé de l'audit. Les actifs du secteur de l'alimentation au détail représentent la majeure partie du secteur d'exploitation Loblaw visé par l'évaluation de la dépréciation. Cette question concerne un aspect considéré comme présentant des risques importants d'anomalies significatives en raison de l'ampleur du solde et du degré élevé d'incertitude relative aux estimations dans la détermination de la valeur recouvrable. L'évaluation des éléments probants à l'appui des estimations de l'entité a nécessité des jugements importants de la part de l'auditeur et la participation de professionnels possédant des compétences et des connaissances spécialisées en raison de la sensibilité de la valeur recouvrable à des changements mineurs dans ces estimations.

Rapport des auditeurs indépendants

Façon dont la question a été traitée dans le cadre de l'audit

Les procédures qui suivent sont les principales procédures que nous avons mises en œuvre pour traiter cette question clé de l'audit.

Nous avons évalué la conception et effectué un test de l'efficacité du fonctionnement du contrôle à l'égard de l'examen des estimations utilisées par l'entité pour déterminer la valeur recouvrable de l'UGT. Ce contrôle incluait l'examen des estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable.

Pour les magasins d'alimentation au détail sélectionnés, lorsque la valeur d'utilité était utilisée dans l'évaluation de la dépréciation, nous avons évalué le caractère approprié de ce qui suit :

- des estimations relatives aux prévisions à l'égard des produits et du résultat en les comparant aux produits et au résultat historiques réels générés par les magasins d'alimentation au détail. Nous avons tenu compte des changements dans les situations ou les événements touchant les magasins de détail pour apprécier les ajustements apportés en vue d'arriver aux estimations relatives aux prévisions à l'égard des produits et du résultat, ou l'absence de tels ajustements;
- du taux d'actualisation en demandant à des professionnels en évaluation possédant des compétences et des connaissances spécialisées de participer à la mission qui l'ont comparé à une fourchette de taux d'actualisation élaborée de manière indépendante au moyen de données de marché publiées pour des entités comparables.

Pour les magasins d'alimentation au détail sélectionnés, lorsque la juste valeur diminuée des coûts de la vente était utilisée dans l'évaluation de la dépréciation, nous avons évalué le caractère approprié de ce qui suit :

- des flux de trésorerie futurs au cours de la période de détention en se fondant sur des contrats de location représentatifs. Nous avons tenu compte des changements dans les situations ou les événements ayant une incidence sur ces flux de trésorerie futurs pour apprécier les ajustements apportés par l'entité, ou l'absence de tels ajustements;
- des taux de capitalisation finaux et des taux d'actualisation selon une approche portefeuille en demandant à des professionnels en évaluation possédant des compétences et des connaissances spécialisées de participer à la mission. Ces taux ont été évalués en les comparant à des rapports publiés par des observateurs du secteur immobilier et en tenant compte de diverses caractéristiques du portefeuille;
- des taux de capitalisation et des taux de location du marché en les comparant à des informations externes, notamment des rapports du secteur et des listes d'immeubles commerciaux.

Évaluation de la juste valeur des immeubles de placement productifs de revenus

Description de la question

Nous attirons l'attention sur les notes 2, 3 et 16 des états financiers. Les immeubles de placement productifs de revenus sont évalués à la juste valeur à l'aide du modèle de la juste valeur. L'entité a comptabilisé des immeubles de placement productifs de revenus à la juste valeur d'un montant de 4 832 millions de dollars. Les hypothèses importantes auxquelles l'entité a eu recours pour évaluer la juste valeur des immeubles de placement productifs de revenus incluent :

- des hypothèses visant les flux de trésorerie futurs au cours de la période de détention;
- des hypothèses concernant les taux de capitalisation finaux et les taux d'actualisation appliqués à ces flux de trésorerie.

Raisons pour lesquelles il s'agit d'une question clé de l'audit

Nous avons déterminé que l'évaluation de la juste valeur des immeubles de placement productifs de revenus constituait une question clé de l'audit. Cette question concerne un aspect considéré comme présentant des risques importants d'anomalies significatives en raison de l'ampleur des immeubles de placement productifs de revenus et du degré élevé d'incertitude relative aux estimations pour déterminer la juste valeur des immeubles de placement productifs de revenus. L'évaluation des résultats de nos procédures d'audit a nécessité des jugements importants de la part de l'auditeur et la participation de professionnels possédant des compétences et des connaissances spécialisées en raison de la sensibilité de la juste valeur des immeubles de placement productifs de revenus à des changements mineurs dans certaines hypothèses importantes.

Façon dont la question a été traitée dans le cadre de l'audit

Les principales procédures que nous avons mises en œuvre afin de traiter cette question clé de l'audit comprenaient les suivantes :

Pour les immeubles de placement productifs de revenus sélectionnés, nous avons évalué la capacité de l'entité à établir des prévisions de manière fiable en comparant aux résultats réels les flux de trésorerie futurs de l'entité au cours de la période de détention ayant servi à l'évaluation de la juste valeur des immeubles de placement productifs de revenus de l'exercice précédent.

Pour les immeubles de placement productifs de revenus sélectionnés, nous avons comparé les flux de trésorerie futurs au cours de la période de détention aux flux de trésorerie historiques réels provenant des immeubles de placement productifs de revenus. Nous avons tenu compte des changements dans les situations ou les événements ayant une incidence sur les immeubles de placement productifs de revenus pour apprécier les ajustements apportés par l'entité pour arriver à ces flux de trésorerie futurs, ou l'absence de tels ajustements.

Pour les immeubles de placement productifs de revenus sélectionnés, nous avons demandé à des professionnels en évaluation possédant des compétences et des connaissances spécialisées de participer à la mission. Ces professionnels nous ont aidés à

Rapport des auditeurs indépendants

évaluer les taux de capitalisation finaux et les taux d'actualisation. Ces taux ont été évalués en les comparant aux rapports publiés par des observateurs du secteur immobilier et en prenant en considération les caractéristiques de l'immeuble de placement productif de revenus concerné.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- des informations incluses dans le rapport de gestion déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes;
- des informations, autres que les états financiers et le rapport des auditeurs sur ces états, incluses dans un document intitulé « Rapport annuel de 2020 ».

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas à ces autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations identifiées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations incluses dans le rapport de gestion et un document intitulé « Rapport annuel de 2020 » déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes à la date du présent rapport des auditeurs. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués à l'égard de ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport des auditeurs.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

Rapport des auditeurs indépendants

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;
- nous fournissons aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de l'entité consolidée pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit;
- parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport des auditeurs, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport des auditeurs parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

KPMG A.R.L. / S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport des auditeurs est délivré est
Sebastian Distefano.

Toronto, Canada

Le 1^{er} mars 2021

États consolidés des résultats

Pour les exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2020	2019
Produits	54 705 \$	50 109 \$
Charges d'exploitation		
Coût des stocks vendus (note 13)	37 583	34 166
Frais de vente et charges générales et administratives	14 234	12 985
	51 817	47 151
Résultat d'exploitation	2 888	2 958
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières (note 7)	831	1 704
Bénéfice avant impôt sur le résultat	2 057	1 254
Impôt sur le résultat (note 8)	475	431
Bénéfice net	1 582	823
Attribuable aux :		
Actionnaires de la société (note 9)	963	242
Participations ne donnant pas le contrôle	619	581
Bénéfice net	1 582 \$	823 \$
Bénéfice net par action ordinaire (en dollars) (note 9)		
De base	5,99 \$	1,29 \$
Dilué	5,96 \$	1,26 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

États consolidés du résultat global

Pour les exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	2020	2019
Bénéfice net	1 582 \$	823 \$
Autres éléments du résultat global, déduction faite de l'impôt		
Éléments reclassés en résultat net ou qui pourraient l'être ultérieurement :		
Écart de conversion (note 33)	(28)	(49)
Pertes latentes sur les couvertures de flux de trésorerie (note 33)	(31)	(7)
Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net :		
(Pertes actuarielles nettes) gains actuariels nets au titre des régimes à prestations définies (note 29)	(43)	1
Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement (note 16)	17	10
Autres éléments du résultat global	(85)	(45)
Résultat global	1 497	778
Attribuable aux :		
Actionnaires de la société	910	202
Participations ne donnant pas le contrôle	587	576
Résultat global	1 497 \$	778 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

Bilans consolidés

Aux 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	2020	2019 ⁱ⁾
ACTIFS		
Actifs courants		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 10)	2 581 \$	1 834 \$
Placements à court terme (note 10)	575	229
Créances (note 11)	1 192	1 295
Créances sur cartes de crédit (note 12)	3 109	3 518
Stocks (note 13)	5 385	5 270
Charges payées d'avance et autres actifs	304	336
Actifs détenus en vue de la vente (note 14)	108	203
Total des actifs courants	13 254	12 685
Immobilisations corporelles (note 15)	11 943	11 773
Actifs au titre de droits d'utilisation (note 32)	4 043	4 074
Immeubles de placement (note 16)	4 930	4 888
Coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (note 17)	573	605
Immobilisations incorporelles (note 18)	7 032	7 488
Goodwill (note 19)	4 772	4 775
Impôt différé (note 8)	139	250
Dépôts de garantie (note 10)	75	76
Créances liées aux prêts consentis à des franchisés (note 33)	–	19
Autres actifs (note 20)	1 314	1 180
Total des actifs	48 075 \$	47 813 \$
PASSIFS		
Passifs courants		
Dette bancaire (note 36)	86 \$	18 \$
Fournisseurs et autres passifs	6 011	5 906
Passif au titre de la fidélisation (note 21)	194	191
Provisions (note 22)	109	147
Impôt sur le résultat à payer	128	53
Dépôts à vue de clients	24	–
Dette à court terme (note 23)	1 335	1 489
Tranche à moins d'un an de la dette à long terme (note 24)	924	1 842
Tranche à moins d'un an des obligations locatives (note 32)	799	857
Participation des pharmaciens propriétaires	349	280
Total des passifs courants	9 959	10 783
Provisions (note 22)	117	90
Dette à long terme (note 24)	13 519	12 712
Obligations locatives (note 32)	4 206	4 250
Passif lié aux parts de fiducie (note 33)	3 600	3 601
Impôt différé (note 8)	2 059	2 245
Autres passifs (note 25)	1 197	957
Total des passifs	34 657	34 638
CAPITAUX PROPRES		
Capital social (note 26)	3 599	3 626
Résultats non distribués	5 226	4 766
Surplus d'apport (notes 27 et 30)	(1 180)	(979)
Cumul des autres éléments du résultat global	166	196
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société	7 811	7 609
Participations ne donnant pas le contrôle	5 607	5 566
Total des capitaux propres	13 418	13 175
Total des passifs et des capitaux propres	48 075 \$	47 813 \$

i) Certains chiffres comparatifs ont été retraités pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude. Passifs éventuels (note 35). Événements postérieurs à la date de clôture (note 39).
Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

États consolidés des variations des capitaux propres

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Actions ordinaires	Actions privilégiées	Total du capital social	Résultats non distribués	Surplus d'apport	Écarts de conversion	Couvertures de flux de trésorerie	Ajustement de la juste valeur au transfert d'immeubles de placement	Cumul des autres éléments du résultat global	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Solde au 31 déc. 2019	2 809 \$	817 \$	3 626 \$	4 766 \$	(979) \$	182 \$	(4) \$	18 \$	196 \$	5 566 \$	13 175 \$
Bénéfice net	–	–	–	963	–	–	–	–	–	619	1 582
Autres éléments du résultat global ¹⁾	–	–	–	(23)	–	(29)	(18)	17	(30)	(32)	(85)
Résultat global	– \$	– \$	– \$	940 \$	– \$	(29) \$	(18) \$	17 \$	(30) \$	587 \$	1 497 \$
Incidence de la rémunération fondée sur des titres de capitaux propres (notes 26 et 30)	1	–	1	(1)	12	–	–	–	–	4	16
Actions rachetées et annulées (note 26)	(24)	–	(24)	(99)	–	–	–	–	–	–	(123)
Incidence nette des actions détenues en fiducie (notes 26 et 30)	(4)	–	(4)	(11)	–	–	–	–	–	–	(15)
Transactions portant sur le capital de Loblaw et dividendes (notes 27 et 30)	–	–	–	–	(213)	–	–	–	–	(550)	(763)
Dividendes déclarés											
Par action ordinaire (en dollars)											
- 2,125 \$	–	–	–	(326)	–	–	–	–	–	–	(326)
Par action privilégiée (en dollars)											
- Série I - 1,45 \$	–	–	–	(13)	–	–	–	–	–	–	(13)
- Série III - 1,30 \$	–	–	–	(10)	–	–	–	–	–	–	(10)
- Série IV - 1,30 \$	–	–	–	(10)	–	–	–	–	–	–	(10)
- Série V - 1,1875 \$	–	–	–	(10)	–	–	–	–	–	–	(10)
	(27) \$	– \$	(27) \$	(480) \$	(201) \$	– \$	– \$	– \$	– \$	(546) \$	(1 254) \$
Solde au 31 déc. 2020	2 782 \$	817 \$	3 599 \$	5 226 \$	(1 180) \$	153 \$	(22) \$	35 \$	166 \$	5 607 \$	13 418 \$

États consolidés des variations des capitaux propres

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Actions ordinaires	Actions privilégiées	Total du capital social	Résultats non distribués	Surplus d'apport	Écarts de conversion	Couvertures de flux de trésorerie	Ajustement de la juste valeur au transfert d'immeubles de placement	Cumul des autres éléments du résultat global	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Solde au 31 déc. 2018	2 766 \$	817 \$	3 583 \$	5 017 \$	(799) \$	231 \$	– \$	8 \$	239 \$	6 164 \$	14 204 \$
Incidence de l'adoption de l'IFRS 16	–	–	–	(115)	–	–	–	–	–	(394)	(509)
Solde retraité au 1 ^{er} janv. 2019	2 766 \$	817 \$	3 583 \$	4 902 \$	(799) \$	231 \$	– \$	8 \$	239 \$	5 770 \$	13 695 \$
Bénéfice net	–	–	–	242	–	–	–	–	–	581	823
Autres éléments du résultat global ⁱ⁾	–	–	–	3	–	(49)	(4)	10	(43)	(5)	(45)
Résultat global	– \$	– \$	– \$	245 \$	– \$	(49) \$	(4) \$	10 \$	(43) \$	576 \$	778 \$
Incidence de la rémunération fondée sur des titres de capitaux propres (notes 26 et 30)	47	–	47	(1)	(10)	–	–	–	–	(3)	33
Actions rachetées et annulées (note 26)	(4)	–	(4)	(21)	–	–	–	–	–	–	(25)
Incidence nette des actions détenues en fiducie (notes 26 et 30)	–	–	–	5	–	–	–	–	–	–	5
Transactions portant sur le capital de Loblaw et dividendes (notes 27 et 30)	–	–	–	–	(170)	–	–	–	–	(777)	(947)
Dividendes déclarés											
Par action ordinaire (en dollars)											
- 2,090 \$	–	–	–	(321)	–	–	–	–	–	–	(321)
Par action privilégiée (en dollars)											
- Série I - 1,45 \$	–	–	–	(13)	–	–	–	–	–	–	(13)
- Série III - 1,30 \$	–	–	–	(10)	–	–	–	–	–	–	(10)
- Série IV - 1,30 \$	–	–	–	(10)	–	–	–	–	–	–	(10)
- Série V - 1,1875 \$	–	–	–	(10)	–	–	–	–	–	–	(10)
	43 \$	– \$	43 \$	(381) \$	(180) \$	– \$	– \$	– \$	– \$	(780) \$	(1 298) \$
Solde au 31 déc. 2019	2 809 \$	817 \$	3 626 \$	4 766 \$	(979) \$	182 \$	(4) \$	18 \$	196 \$	5 566 \$	13 175 \$

i) Les autres éléments du résultat global comprennent des pertes actuarielles de 43 millions de dollars (gains de 1 million de dollars en 2019), dont une tranche correspondant à des pertes de 23 millions de dollars (gains de 3 millions de dollars en 2019) est présentée ci-dessus dans les résultats non distribués et une autre correspondant à des pertes de 20 millions de dollars (pertes de 2 millions de dollars en 2019), dans les participations ne donnant pas le contrôle. Les participations ne donnant pas le contrôle comprennent également un profit de change de 1 million de dollars (néant en 2019) et une perte latente sur les couvertures de flux de trésorerie de 13 millions de dollars (3 millions de dollars en 2019).

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

Tableaux consolidés résumés des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre
(en millions de dollars canadiens)

	2020	2019 ⁱ⁾
Activités d'exploitation		
Bénéfice net	1 582 \$	823 \$
Ajouter :		
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières (note 7)	831	1 704
Impôt sur le résultat (note 8)	475	431
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	2 427	2 318
Pertes de valeur d'actifs, déduction faite des reprises	39	46
Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement et des actifs détenus en vue de la vente (notes 14 et 16)	194	93
Variation du compte de correction de valeur des créances sur cartes de crédit (note 12)	41	29
Variation des provisions (note 22)	(6)	(54)
	5 583	5 390
Variation des créances sur cartes de crédit, montant brut (note 12)	368	(238)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	(57)	(7)
Impôt sur le résultat payé	(448)	(656)
Intérêts perçus	25	35
Intérêts perçus au titre de contrats de location-financement (note 32)	3	4
Autres	47	27
Entrées nette liées aux activités d'exploitation	5 521	4 555
Activités d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement (notes 15 et 16)	(1 235)	(1 155)
Entrées d'immobilisations incorporelles (note 18)	(357)	(403)
Trésorerie reprise à la consolidation initiale des franchises (note 6)	14	20
Produit de la cession d'actifs	301	87
Paiements au titre de la location reçus relativement aux contrats de location-financement	5	8
Variation des placements à court terme (note 10)	(346)	52
Variation des dépôts de garantie (note 10)	-	7
Autres	(120)	(108)
Sorties nettes liées aux activités d'investissement	(1 738)	(1 492)
Activités de financement		
Variation de la dette bancaire	68	(38)
Variation de la dette à court terme (note 23)	(154)	(90)
Variation des dépôts à vue de clients	24	-
Produit d'autres financements (note 25)	231	435
Intérêts payés	(883)	(891)
Dette à long terme - Émise (note 24)	2 492	1 438
- Remboursements (note 24)	(2 598)	(1 690)
Loyers payés en trésorerie en vertu des obligations locatives - intérêts (note 32)	(207)	(214)
Loyers payés en trésorerie en vertu des obligations locatives - principal (note 32)	(650)	(520)
Capital social - Émis (notes 26 et 30)	1	40
- Racheté et détenu en fiducie (note 26)	(21)	(6)
- Racheté et annulé (note 26)	(123)	(25)
Capital social ordinaire de Loblaw - Émis (notes 27 et 30)	30	82
- Racheté et détenu en fiducie (note 27)	(10)	(62)
- Racheté et annulé (note 27)	(552)	(937)
Parts de Propriétés de Choix - Émises (note 5)	-	345
- Frais d'émission	-	(14)
Dividendes - aux porteurs d'actions ordinaires	(328)	(319)
- aux porteurs d'actions privilégiées	(44)	(44)
- aux porteurs d'actions minoritaires	(284)	(228)
Autres	(27)	(12)
Sorties nettes liées aux activités de financement	(3 035)	(2 750)
Incidence de la variation des cours de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(1)	-
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	747	313
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	1 834	1 521
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	2 581 \$	1 834 \$

i) Certains chiffres comparatifs ont été retraités pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.
Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Note 1. Nature et description de l'entité présentant l'information financière

George Weston Limitée (« GWL » ou la « société ») est une société ouverte canadienne constituée en 1928 dont le siège social est situé au 22, av. St. Clair Est, Toronto, Canada M4T 2S5. La société mère de la société est Wittington Investments, Limited (« Wittington »).

La société exerce ses activités par l'intermédiaire de trois secteurs d'exploitation à présenter, Les Compagnies Loblaw Limitée (« Loblaw »), Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix (« Propriétés de Choix ») et Weston Foods. Le poste « Autres et intersectoriel » tient compte des éliminations, des ajustements intersectoriels liés à la consolidation et de la trésorerie et des placements à court terme détenus par la société. Toutes les autres activités à l'échelle de la société qui ne sont pas attribuées aux secteurs d'exploitation à présenter, notamment les charges d'intérêts, les activités du siège social et les charges administratives, sont inscrites au poste « Autres et intersectoriel ».

Loblaw compte deux secteurs d'exploitation à présenter : Vente au détail et Services financiers. Le secteur Vente au détail de Loblaw comprend principalement les secteurs de l'alimentation au détail et des pharmacies au détail. Loblaw offre aux Canadiens des produits d'alimentation, de pharmacie, de soins de santé et de beauté, des vêtements, des articles de marchandise générale et des services financiers.

Propriétés de Choix détient, gère et aménage un portefeuille de haute qualité d'immeubles de commerces de détail, d'immeubles industriels, d'immeubles à bureaux et d'immeubles résidentiels partout au Canada.

Weston Foods est une entreprise de produits de boulangerie en Amérique du Nord qui fabrique des pains, des petits pains, des petits gâteaux, des beignes, des biscuits, des gâteaux, des tartes, des cornets, des gaufres, des produits de boulangerie artisanaux et plus encore.

Depuis le premier trimestre de 2020, la pandémie de COVID-19 a eu des répercussions importantes sur la société. Les résultats financiers de la société pour l'exercice 2020 reflètent des produits accrus en raison de la hausse de la demande pour les produits de la société ainsi qu'une augmentation du coût des stocks vendus. Par ailleurs, les frais de vente et charges générales et administratives ont également augmenté depuis le deuxième trimestre de 2020 en raison de l'accroissement des dépenses à l'égard des primes et des mesures temporaires de protection salariale, d'amélioration des services offerts aux clients et de santé et de sécurité afin de protéger les collègues, les clients, les locataires et les autres parties prenantes, la société ayant engagé des coûts supplémentaires liés à la COVID-19.

Note 2. Principales méthodes comptables

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ Les états financiers consolidés ont été établis selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS » ou « PCGR »), publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») et selon les méthodes comptables décrites ci-après.

La publication des présents états financiers consolidés a été approuvée par le Conseil d'administration de la société (le « Conseil ») le 1^{er} mars 2021.

BASE D'ÉTABLISSEMENT Les états financiers consolidés ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des éléments suivants qui sont comptabilisés à la juste valeur :

- les immeubles de placement, tels qu'ils sont décrits à la note 16;
- l'actif des régimes de retraite à prestations définies, les obligations liées à ces régimes de retraite étant évaluées à leur valeur actualisée, tel qu'il est décrit à la note 29;
- les montants comptabilisés au titre d'accords de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres réglés en trésorerie, tels qu'ils sont décrits à la note 30;
- certains instruments financiers, tels qu'ils sont décrits à la note 33.

Les principales méthodes comptables décrites ci-après ont été mises en œuvre de manière uniforme à tous les exercices présentés lors de l'établissement des présents états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens.

EXERCICE La clôture de l'exercice de la société est le 31 décembre. Les activités sont présentées selon un exercice qui se termine le samedi le plus rapproché du 31 décembre.

Par conséquent, l'exercice de la société compte habituellement 52 semaines, mais compte 53 semaines tous les cinq ou six ans. Les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019 comptaient respectivement 53 et 52 semaines.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

MÉTHODE DE CONSOLIDATION Les états financiers consolidés comprennent les comptes de GWL et ceux des autres entités que la société contrôle. Il y a situation de contrôle lorsque la société a des droits effectifs qui lui confèrent la capacité actuelle de diriger les activités qui ont une incidence importante sur les rendements de l'entité. La société évalue le contrôle périodiquement. La participation de la société dans le capital social avec droit de vote de ses filiales est de 100 %, sauf pour Loblaw et Propriétés de Choix (voir la note 5).

Les entités structurées sont des entités contrôlées par la société, conçues de telle façon que les droits de vote ou autres droits similaires ne constituent pas un facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité. Les entités structurées sont consolidées si, sur la base d'une évaluation de la substance de leur relation avec la société, la société arrive à la conclusion qu'elle contrôle les entités structurées. Les entités structurées qui sont contrôlées par la société ont été établies selon des clauses qui imposent des limites strictes au pouvoir de décision de la direction des entités structurées et qui font en sorte que la société obtient la majorité des avantages découlant des activités et des actifs nets de l'entité structurée, qu'elle est exposée à la majorité des risques liés aux activités de l'entité structurée et qu'elle conserve la majorité des risques résiduels ou inhérents à la propriété relatifs à l'entité structurée ou à ses actifs.

Les transactions et les soldes entre la société et ses entités consolidées ont été éliminés à la consolidation.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont comptabilisées dans les états financiers consolidés et représentent la quote-part des participations ne donnant pas le contrôle dans les actifs nets et le bénéfice net de Loblaw. Les transactions effectuées avec les participations ne donnant pas le contrôle sont traitées comme des transactions effectuées avec les porteurs de capitaux propres de la société. Les modifications du pourcentage de détention des titres de participation de GWL dans ses filiales sont comptabilisées comme des transactions portant sur des capitaux propres.

Les parts de fiducie de Propriétés de Choix détenues par des participations ne donnant pas le contrôle sont présentées à titre de passif, puisqu'elles sont rachetables au gré du porteur pour une contrepartie en trésorerie, sous réserve de certaines restrictions.

Loblaw consolide les pharmaciens propriétaires ainsi que les franchisés de ses magasins d'alimentation au détail qui sont assujettis à un contrat de franchise simplifié qui est entré en vigueur en 2015 (le « contrat de franchise »). Un pharmacien propriétaire s'entend d'un pharmacien qui est propriétaire d'une société qui est autorisée à exploiter sous licence une pharmacie de détail à un point de vente donné sous les marques de commerce de Shoppers Drug Mart Corporation (« Shoppers Drug Mart/Pharmaprix »). La consolidation des pharmaciens propriétaires et des nouveaux franchisés est fondée sur le concept de contrôle, à des fins comptables, dont l'existence a été déterminée en raison de la structure des ententes régissant les relations entre Loblaw et les pharmaciens propriétaires ainsi que les franchisés. Loblaw ne détient, directement ou indirectement, aucune action dans les sociétés qu'exploitent les pharmaciens propriétaires. La participation des pharmaciens propriétaires reflète la participation que ces derniers détiennent dans les actifs nets de leur entreprise. Selon les modalités des ententes avec les pharmaciens propriétaires, Shoppers Drug Mart Inc. (ou une de ses sociétés affiliées) convient d'acheter les actifs que les pharmaciens propriétaires utilisent dans les magasins, principalement à la valeur comptable pour le pharmacien propriétaire, si les ententes avec les pharmaciens propriétaires sont résiliées par l'une ou l'autre partie. Les sociétés des pharmaciens propriétaires et des franchisés demeurent des entités juridiques distinctes.

REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition à la date à laquelle le contrôle passe à la société. La société évalue le goodwill comme l'excédent du total de la juste valeur de la contrepartie transférée sur les montants évalués à la date d'acquisition des actifs nets identifiables acquis et des passifs repris. Les coûts de transaction autres que ceux qui sont liés à l'émission de titres de créance ou de capitaux propres, que la société engage dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, sont comptabilisés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

BÉNÉFICE NET PAR ACTION ORDINAIRE Le bénéfice net de base par action ordinaire est le quotient du bénéfice net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Quant au bénéfice dilué par action, il se calcule en ajustant le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation afin de tenir compte des effets de tous les instruments potentiellement dilutifs.

COMPTABILISATION DES PRODUITS La société comptabilise les produits lorsque le transfert au client du contrôle des biens ou services a eu lieu. Les produits sont évalués au montant de la contrepartie que la société s'attend à recevoir, y compris le montant de contrepartie variable, dans la mesure où il est fortement probable que le dénouement ultérieur ne donnera pas lieu à un ajustement à la baisse important.

Les produits tirés du secteur **Vente au détail de Loblaw** comprennent le chiffre d'affaires tiré des ventes de biens et de services conclues avec les clients des magasins détenus par la société et des magasins des franchisés et des pharmaciens propriétaires titulaires de licence de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix (les « pharmaciens propriétaires ») consolidés et les ventes conclues avec les magasins franchisés non consolidés et les clients qui sont des grossistes indépendants. Les produits sont évalués au montant de la contrepartie que la société s'attend à recevoir, déduction faite des retours estimés, des avantages promotionnels et des réductions des redevances de franchisés. La société comptabilise les produits tirés des magasins qu'elle détient, des magasins franchisés et des pharmaciens propriétaires au moment de la vente ou de la prestation de services aux clients. La société comptabilise les produits tirés des magasins des franchisés non consolidés et des clients qui sont des grossistes indépendants au moment de la livraison des stocks et lorsque les services d'administration et de gestion sont rendus.

Lors de la vente initiale de contrats de franchisage, la société a offert des produits et des services aux termes d'un accord de prestations multiples. Avant l'instauration du contrat de franchise, les ventes initiales aux magasins franchisés non consolidés étaient comptabilisées selon une approche fondée sur la juste valeur relative.

Les récompenses axées sur la fidélisation de la clientèle sont comptabilisées comme une obligation de prestation distincte de la transaction de vente dans le cadre de laquelle elles sont attribuées. La société diffère des produits au moment de l'attribution des récompenses aux membres en fonction de la juste valeur relative de l'attribution. La juste valeur relative est établie en répartissant la contrepartie entre la juste valeur des récompenses axées sur la fidélisation gagnées par les membres du programme de fidélisation, déduction faite des droits abandonnés, et les biens et services sur lesquels ces récompenses ont été gagnées, en fonction de leurs prix de vente autonomes relatifs.

Pour la vente de certains biens aux termes de laquelle elle perçoit des commissions, ce qui comprend, sans s'y limiter, les activités de loterie et les cartes-cadeaux de tiers, la société comptabilise des produits nets à titre de mandataire au motif qu'elle ne contrôle pas les prix ou qu'elle n'est pas exposée au risque sur stocks.

Les produits tirés du secteur **Services financiers de Loblaw** comprennent les produits d'intérêts sur les créances sur cartes de crédit, les frais liés aux services de cartes de crédit, les commissions et les autres produits liés aux services financiers. Les produits d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode de l'intérêt effectif. Les frais de service de cartes de crédit sont comptabilisés lorsque les services sont rendus. Les produits de commissions sont comptabilisés au montant net. Les autres produits sont comptabilisés périodiquement ou selon les dispositions contractuelles.

Les produits tirés du secteur **Propriétés de Choix** comprennent les produits locatifs provenant des loyers de base versés par les locataires aux termes de contrats de location, des recouvrements de taxes foncières et de charges d'exploitation et d'autres produits occasionnels, notamment des produits intersectoriels provenant du secteur Vente au détail de Loblaw. Les produits locatifs sont comptabilisés sur une base linéaire sur la durée des contrats de location respectifs. Les recouvrements de taxes foncières et de charges d'exploitation sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle les charges recouvrables sont imputables aux locataires. Les loyers proportionnels sont comptabilisés à l'atteinte des objectifs de vente des locataires stipulés dans les contrats de location.

Weston Foods constate le chiffre d'affaires à la date de livraison de ses produits aux clients et de l'acceptation de ses produits par les clients, déduction faite des provisions pour rendus, escomptes et remises.

IMPÔT SUR LE RÉSULTAT L'impôt exigible et l'impôt différé sont comptabilisés à l'état consolidé des résultats, sauf dans le cas de l'impôt exigible et différé se rapportant à un regroupement d'entreprises ou à des montants inscrits directement dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global, qui sont comptabilisés dans les bilans consolidés.

L'impôt exigible est l'impôt qui devra vraisemblablement être payé ou récupéré au titre du bénéfice imposable ou de la perte fiscale de la période, d'après les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et il comprend également tout ajustement de l'impôt à payer relativement à des années antérieures.

L'impôt différé est comptabilisé selon la méthode axée sur le bilan pour tenir compte des différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs inscrits dans les états financiers et leur valeur fiscale respective. Les actifs et passifs d'impôt différé sont mesurés selon les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés dont il est prévu qu'ils s'appliqueront au bénéfice imposable des exercices au cours desquels ces différences temporaires sont censées être recouvrées ou être réglées. Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour tenir compte des différences temporaires ainsi que des pertes fiscales et crédits d'impôt inutilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ces éléments pourront être imputés. Les actifs d'impôt différé sont examinés à la date de clôture et sont réduits lorsque la réalisation de l'avantage fiscal connexe n'est plus probable.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés si l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser ces montants et s'ils concernent un impôt sur le résultat prélevé par la même administration fiscale sur la même entité fiscale, ou sur des entités fiscales différentes, si la société a l'intention de régler les passifs d'impôt exigible et de réaliser les actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Un actif d'impôt différé est comptabilisé relativement aux différences temporaires liées aux participations dans des filiales, sauf si la société exerce un contrôle sur la date à laquelle la différence temporaire s'inversera et dans la mesure où il est probable que ces différences ne se résorberont pas dans un avenir prévisible.

Propriétés de Choix est classée comme une « fiducie de fonds commun de placement » une fiducie de placement immobilier (« FPI ») aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Certaines règles relatives à l'impôt fédéral des fiducies ou des sociétés de personnes qui sont des entités intermédiaires de placement déterminées (les « EIPD »), prévoient que certaines distributions versées par une EIPD ne seront pas déductibles dans le calcul de son revenu imposable, et que l'EIPD sera assujettie à l'impôt sur ces distributions à un taux pratiquement équivalent au taux d'imposition général s'appliquant aux sociétés par actions canadiennes.

Selon les règles relatives aux EIPD, le régime d'imposition ne s'appliquera pas à une FPI qui remplit certaines conditions relatives à la nature de ses actifs et de ses produits (« conditions d'exception relatives aux FPI ») et les distributions peuvent être déduites du bénéfice imposable de la FPI. Propriétés de Choix a examiné les règles relatives aux EIPD et s'est penchée sur leur interprétation et leur application à ses actifs et à ses produits et elle a déterminé qu'elle satisfait aux conditions d'exception relatives aux FPI. Les fiduciaires ont l'intention de distribuer tous les bénéfices imposables gagnés directement par Propriétés de Choix aux porteurs de parts et de déduire ces distributions aux fins de l'impôt sur le résultat. Par conséquent, aucune charge d'impôt exigible ni aucun actif ou passif d'impôt différé n'a été comptabilisé dans les états financiers consolidés de Propriétés de Choix relativement à ses immeubles de placement canadiens.

Propriétés de Choix consolide également certaines entités imposables au Canada et aux États-Unis pour lesquelles l'impôt exigible et l'impôt différé sont comptabilisés. L'impôt exigible est l'impôt qui devra vraisemblablement être payé ou récupéré au titre du bénéfice imposable ou de la perte fiscale de la période, d'après les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et il comprend également tout ajustement de l'impôt à payer relativement à des années antérieures.

ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE Les équivalents de trésorerie se composent de placements négociables très liquides dont l'échéance initiale est d'au plus 90 jours à compter de la date d'acquisition.

PLACEMENTS À COURT TERME Les placements à court terme se composent de placements négociables dont l'échéance initiale est de plus de 90 jours et de moins de 365 jours à compter de la date d'acquisition.

DÉPÔTS DE GARANTIE Les dépôts de garantie se composent de trésorerie et d'équivalents de trésorerie ainsi que de placements à court terme. Les dépôts de garantie se composent également de montants qui doivent être déposés auprès de contreparties à titre de garanties pour conclure ou conserver certaines lettres de crédit et certains contrats financiers dérivés.

CRÉANCES Les créances comprennent principalement les sommes à recevoir de franchisés non consolidés, de régimes d'assurance gouvernementaux ou privés par suite de la vente de médicaments sur ordonnance et de comptes indépendants de Loblaw et les sommes à recevoir de clients et de fournisseurs de Weston Foods, et qui sont comptabilisées déduction faite des comptes de correction de valeur.

CRÉANCES SUR CARTES DE CRÉDIT Loblaw, par l'intermédiaire de la Banque le Choix du Président (la « Banque PC »), filiale entièrement détenue par Loblaw, détient des créances sur cartes de crédit qui sont inscrites après déduction d'une provision. Les produits d'intérêts sont comptabilisés dans les produits et les charges d'intérêts sont comptabilisées au poste « Charges d'intérêts nettes et autres charges financières », selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie attendue de la créance sur carte de crédit (ou, selon le cas, sur une période plus courte) de manière à en obtenir la valeur comptable. Pour calculer le taux d'intérêt effectif, la société doit estimer les flux de trésorerie futurs en prenant en considération toutes les modalités contractuelles de l'instrument financier, sans tenir compte des pertes sur créances futures. Lorsqu'il s'agit de créances sur cartes de crédit dépréciées, la société calcule un taux d'intérêt effectif ajusté en fonction de la qualité de crédit à l'aide des flux de trésorerie futurs estimés, compte tenu des pertes sur créances attendues.

La société applique le modèle de dépréciation fondé sur les pertes de crédit attendues à ses créances sur cartes de crédit chaque date de clôture. Les créances sur cartes de crédit sont soumises collectivement à un test de dépréciation par l'application de l'approche en trois étapes. Voir la rubrique relative à la dépréciation des actifs financiers pour obtenir des précisions sur chaque étape. L'application du modèle des pertes de crédit attendues nécessite que la Banque PC se base sur des jugements, hypothèses et estimations importants (voir la note 3).

Les pertes de valeur et les reprises sont comptabilisées dans les frais de vente et charges générales et administratives à l'état consolidé des résultats, la valeur comptable des créances sur cartes de crédit étant ajustée au moyen de comptes de correction de valeur.

Loblaw, par l'intermédiaire de la Banque PC, participe à divers programmes de titrisation qui constituent la principale source de fonds pour l'exercice de ses activités liées aux cartes de crédit. La Banque PC maintient et surveille sa participation en copropriété dans des créances sur cartes de crédit auprès de fiducies de titrisation indépendantes, selon ses besoins en matière de financement. La Banque PC doit prendre en charge une partie des pertes sur cartes de crédit connexes. Par conséquent, Loblaw n'a pas transféré les risques et les avantages associés à ces actifs et continue de comptabiliser ces derniers à titre de créances sur cartes de crédit. Les créances transférées sont comptabilisées comme des opérations de financement. Les passifs connexes garantis par ces actifs sont inclus soit dans la dette à court terme soit dans la dette à long terme, selon leurs caractéristiques, et sont comptabilisés au coût amorti. Loblaw fournit une lettre de garantie en faveur des fiducies de titrisation indépendantes.

Fiducie cartes de crédit Eagle^{MD} La Banque PC participe avec *Fiducie cartes de crédit Eagle^{MD}* (« *Eagle* ») à un programme de titrisation en copropriété renouvelable de fonds monocédant et elle continue d'offrir des services liés aux créances sur cartes de crédit au nom d'*Eagle*, mais ne perçoit aucun honoraire pour ses obligations de service et conserve une participation dans les créances titrisées représentée par le droit aux rentrées de fonds futures une fois les obligations acquittées envers les investisseurs. Loblaw consolide *Eagle* à titre d'entité structurée.

Autres fiducies de titrisation indépendantes Les autres fiducies de titrisation indépendantes administrent des programmes de titrisation de fonds multicédants à actifs multiples qui acquièrent des actifs auprès de divers participants, notamment des créances sur cartes de crédit auprès de la Banque PC. Ces fiducies sont gérées par d'importantes banques à charte canadiennes. La Banque PC ne contrôle pas les fiducies par le biais de participations avec droit de vote et n'exerce aucun contrôle sur la gestion, l'administration ou les actifs des fiducies. Les activités de ces fiducies sont exercées au nom des participants et chaque fiducie est un conduit qui permet de mobiliser des fonds en vue de l'achat d'actifs, au moyen de l'émission de billets adossés à des créances à court et à moyen terme de premier rang et subordonnés. Ces fiducies sont des entités structurées non consolidées.

CRÉANCES LIÉES À DES PRÊTS CONSENTIS À DES FRANCHISÉS Les créances liées à des prêts consentis à des franchisés se composent des montants à recevoir de franchisés non consolidés pour des prêts consentis par l'intermédiaire d'une structure à laquelle participent des fiducies de financement indépendantes consolidées. Ces fiducies, qui sont considérées comme des entités structurées, ont été créées pour consentir des prêts aux franchisés afin de faciliter leurs achats de stocks et d'immobilisations corporelles. Chaque franchisé fournit à la fiducie de financement indépendante des garanties à l'égard de ses obligations par la voie d'un contrat de garantie. Si un franchisé n'honore pas les modalités de son emprunt et si la société n'a pas, dans une période déterminée, pris en charge l'emprunt ou si le manquement n'a pas été autrement corrigé, la fiducie de financement indépendante cédera l'emprunt à la société et tirera des sommes sur la lettre de garantie. La société a accepté de rembourser la banque émettrice pour tout montant tiré sur la lettre de garantie. La valeur comptable des créances liées à des prêts consentis à des franchisés se rapproche de leur juste valeur.

STOCKS La société comptabilise les stocks au coût ou à la valeur nette de réalisation, si cette dernière est inférieure. Le coût comprend les coûts des achats, déduction faite des remises des fournisseurs, et d'autres coûts qui sont engagés directement pour acheminer les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent, tels les coûts de transport. Les stocks sont évalués au coût moyen pondéré.

Loblaw estime la valeur nette de réalisation comme le montant auquel elle s'attend pouvoir vendre les stocks, compte tenu des fluctuations saisonnières des prix de détail, moins les coûts estimés nécessaires pour procéder à la vente. La valeur des stocks est ramenée à la valeur nette de réalisation lorsque la société estime que le coût des stocks ne pourra être recouvré, en raison de leur obsolescence, des dommages qu'ils ont subis ou de la baisse des prix de vente. Lorsque les circonstances qui justifiaient précédemment de déprécier les stocks en dessous du coût n'existent plus ou lorsqu'il y a des indications claires d'une augmentation des prix de vente, le montant de la perte de valeur précédemment comptabilisée fait l'objet d'une reprise. Les coûts de stockage, les frais généraux administratifs indirects et certains frais de vente relatifs aux stocks sont passés en charges dans la période au cours de laquelle ils sont engagés.

REMISES DE FOURNISSEURS La société reçoit des remises de certains fournisseurs dont elle achète les produits. Ces remises sont obtenues dans le cadre de diverses activités d'achat ou de mise en marché, notamment dans le cadre de programmes de fournisseurs comme des remises sur le volume des achats, des escomptes sur achats, des frais de listage et des remises d'exclusivité. Les remises reçues d'un fournisseur constituent une réduction des prix des produits et des services du fournisseur et elles sont comptabilisées en diminution du coût des marchandises vendues et des stocks connexes à l'état consolidé des résultats et au bilan consolidé, respectivement, si leur perception est probable et si le montant de la remise peut être estimé de façon fiable. Les montants reçus mais non encore gagnés sont présentés dans les autres passifs à titre de remises des fournisseurs différées. Certaines exceptions s'appliquent si la contrepartie représente un paiement pour des biens livrés ou des services rendus au fournisseur ou pour le remboursement direct de frais de vente engagés afin de promouvoir les biens. La contrepartie est alors portée en diminution des frais engagés à l'état consolidé des résultats.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE Les actifs non courants sont classés comme actifs détenus en vue de la vente si leur valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. Pour que tel soit le cas, la vente doit être hautement probable, les actifs doivent être disponibles en vue de la vente immédiate dans leur état actuel, et la direction doit s'engager à l'égard d'un plan de vente qui devrait être réalisé dans l'année suivant le classement des actifs. Les actifs détenus en vue de la vente qui étaient auparavant classés comme des immeubles de placement sont évalués selon le modèle de la juste valeur qui s'applique aux immeubles classés comme des immeubles de placement.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES Les immobilisations corporelles sont initialement comptabilisées, et subséquemment évaluées au coût, après déduction du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif, y compris les dépenses engagées pour la préparation de ce dernier en vue de son utilisation prévue, de même que les coûts d'emprunt inscrits à l'actif. La date de commencement pour l'inscription à l'actif des coûts d'emprunt est la date à laquelle la société engage pour la première fois des dépenses à l'égard de l'actif qualifié et entreprend des activités indispensables à la préparation de l'actif préalablement à son utilisation.

Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'immobilisations corporelles qui exigent une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisées et une quote-part des emprunts généraux, sont incorporés au coût de ces immobilisations corporelles, en fonction d'un coût moyen pondéré trimestriel. Tous les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges, à mesure qu'ils sont engagés, dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières.

Le coût de remplacement d'une composante d'immobilisations corporelles est comptabilisé dans la valeur comptable s'il est probable que les avantages économiques futurs représentatifs de la composante iront à la société et que le coût peut être évalué de façon fiable. La valeur comptable de la composante remplacée est décomptabilisée. Le coût des réparations et de la maintenance des immobilisations corporelles est comptabilisé en charges à mesure qu'il est engagé dans les frais de vente et charges générales et administratives.

Le montant des profits et des pertes résultant de la sortie d'immobilisations corporelles est déterminé par la comparaison de la juste valeur du produit de la sortie avec la valeur comptable nette des actifs et il est comptabilisé dans le résultat d'exploitation sur la base du montant net. Dans le cas des transactions pour lesquelles la vente d'une immobilisation corporelle répond aux exigences de l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (l'« IFRS 15 »), et que la société reloue l'actif, celle-ci comptabilise dans le résultat d'exploitation uniquement le montant des profits et des pertes se rapportant aux droits transférés à l'acheteur.

Les immobilisations corporelles sont amorties sur une base linéaire sur leur durée d'utilité estimée à leur valeur résiduelle estimée dès que les actifs sont prêts à être mis en service. Lorsque des parties significatives d'une immobilisation corporelle comportent des durées d'utilité différentes, chacune de ces parties est comptabilisée comme une composante distincte et est amortie séparément. Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revus chaque année et ajustés de façon prospective, au besoin. Les durées d'utilité estimées s'établissent comme suit :

Bâtiments	De 10 à 40 ans
Matériel et mobilier	De 2 à 16 ans
Améliorations apportées aux bâtiments	Jusqu'à 10 ans
Améliorations locatives	Durée du bail ou durée d'utilité d'au plus 25 ans, selon la plus courte des deux ⁱ⁾

i) Si la société a la certitude raisonnable qu'elle deviendra propriétaire de l'actif loué avant la fin du contrat de location, les améliorations locatives connexes sont amorties sur leur durée d'utilité selon la même base que les actifs détenus.

Chaque date de clôture, les immobilisations corporelles font l'objet d'un examen visant à déceler tout indice de dépréciation. Voir la rubrique relative à la dépréciation des actifs non financiers.

CONTRATS DE LOCATION

À titre de preneur Lorsqu'elle conclut un contrat, la société détermine si le contrat constitue ou comprend un contrat de location. Un contrat constitue ou comprend un contrat de location s'il confère à la société le droit de contrôler l'utilisation d'un actif déterminé pendant la durée du contrat de location moyennant une contrepartie. Lorsqu'un contrat contient à la fois des composantes locatives et des composantes non locatives, la société répartira la contrepartie prévue au contrat entre toutes les composantes sur la base de leur prix distinct relatif et du prix distinct de l'ensemble des composantes non locatives. Les prix distincts relatifs sont déterminés en maximisant l'utilisation d'informations observables concernant le prix qu'un fournisseur demanderait pour un bien ou un service similaire.

La société comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative en fonction de la valeur actualisée des paiements futurs au titre de la location lorsque le bien loué est mis à sa disposition. Les paiements au titre de la location pour

des biens qui sont exemptés du fait de l'exemption à court terme et de l'exemption relative à la faible valeur ainsi que les paiements variables qui ne sont pas fonction d'un indice ou d'un taux sont comptabilisés systématiquement dans le coût des stocks vendus et dans les frais de vente et charges générales et administratives.

L'évaluation des obligations locatives comprend les paiements fixes et fixes en substance, ainsi que les paiements variables au titre de la location qui sont fonction d'un indice ou d'un taux, déduction faite des avantages incitatifs à la location à recevoir. S'il y a lieu, les obligations locatives comprennent aussi le prix d'exercice de toute option d'achat que la société a la certitude raisonnable d'exercer, les pénalités exigées en cas de résiliation du contrat de location si la durée du contrat de location reflète également l'exercice de l'option de résiliation du contrat de location ainsi que les sommes que la société s'attend à devoir payer au titre d'une garantie de valeur résiduelle. Après la comptabilisation initiale, la société évalue les obligations locatives au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les obligations locatives sont réévaluées lorsque la direction revoit sa décision d'exercer ou non un renouvellement ou une résiliation de contrat de location ou lorsqu'il y a un changement dans les paiements de loyers futurs en raison d'une variation d'un indice ou d'un taux. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont ajustés en fonction du même montant de réévaluation.

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont évalués au montant initial des obligations locatives majoré des coûts directs initiaux, des paiements au titre de la location effectués à la date de début du contrat de location ou avant cette date, déduction faite de tout avantage incitatif reçu, et des coûts de mise hors service. Après la comptabilisation initiale, la société applique le modèle du coût aux actifs au titre de droits d'utilisation, sauf dans le cas des actifs au titre de droits d'utilisation qui répondent à la définition d'un immeuble de placement. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont évalués au coût, diminué du cumul de l'amortissement, du cumul des pertes de valeur, et de toute réévaluation d'obligations locatives. Les actifs sont amortis selon le mode linéaire sur la plus courte durée entre la durée d'utilité des actifs et la durée des contrats de location. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont évalués chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe des indications de perte de valeur. Se reporter à la rubrique relative à la dépréciation des actifs non financiers.

Les taux d'actualisation utilisés aux fins du calcul de la valeur actualisée correspondent aux taux d'intérêt implicites des contrats de location s'il est possible de déterminer facilement ces taux. Sinon, ils correspondent aux taux d'emprunt marginaux de la société. La durée des contrats de location utilisée correspond à la période contractuelle durant laquelle les contrats de location sont non résiliables, à laquelle s'ajoutent les périodes couvertes par une option de renouvellement des contrats de location que la société a la certitude raisonnable d'exercer et les périodes couvertes par toute option de résiliation des contrats de location que la société a la certitude raisonnable de ne pas exercer.

Pour ce qui est des transactions de cession-bail, la société applique les exigences de l'IFRS 15, afin de déterminer si la cession d'un bien doit être comptabilisée comme une vente. Si la cession du bien constitue une vente en vertu de l'IFRS 15, alors la société évaluera l'actif au titre du droit d'utilisation découlant de la transaction de cession-bail proportionnellement à la valeur comptable antérieure du bien dont elle conserve le droit d'utilisation. Si la cession du bien ne constitue pas une vente en vertu de l'IFRS 15, la société continuera de comptabiliser l'actif selon l'IAS 16, *Immobilisations corporelles*, et comptabilisera le produit reçu à titre de passifs financiers.

À titre de bailleur À la date à laquelle elle met le bien loué sous-jacent à la disposition du preneur, la société classe chaque contrat de location soit à titre de contrat de location simple, soit à titre de contrat de location-financement. Un contrat de location est classé à titre de contrat de location-financement s'il a pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages liés au bien sous-jacent; sinon, il est classé à titre de contrat de location simple. Les produits locatifs tirés des contrats de location simple sont comptabilisés selon le mode linéaire sur toute la durée du contrat de location, tandis que les produits locatifs tirés des contrats de location-financement sont comptabilisés sur une base systématique qui reflète le taux de rendement qu'obtient la société sur l'investissement net dans le bien loué.

Lorsque la société agit en tant que bailleur intermédiaire, elle détermine le classement du contrat de sous-location en fonction de l'actif au titre du droit d'utilisation. La société prend en considération divers facteurs, notamment si la durée du contrat de sous-location couvre une grande partie de la durée du contrat de location principal.

IMMEUBLES DE PLACEMENT Les immeubles de placement comprennent les immeubles productifs de revenus et les immeubles en cours d'aménagement que la société détient pour en tirer des loyers, valoriser le capital, ou les deux. Les immeubles de placement de la société comprennent des immeubles à locataire unique détenus pour en tirer des loyers, de même que des immeubles occupés par plusieurs locataires. Les terrains et les bâtiments loués à des franchisés ne sont pas comptabilisés comme des immeubles de placement étant donné qu'ils se rapportent aux activités d'exploitation de la société.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Les immeubles productifs de revenus sont évalués selon le modèle de la juste valeur. Selon ce modèle, les immeubles de placement sont initialement comptabilisés au coût et ultérieurement évalués à la juste valeur. La juste valeur est déterminée d'après des données disponibles sur le marché. Si aucune donnée ne peut être obtenue facilement sur des marchés moins actifs, la société recourt à d'autres méthodes d'évaluation telles que des projections des flux de trésorerie actualisés ou des prix de transactions récentes. Selon la méthode des flux de trésorerie actualisés, des taux d'actualisation sont appliqués aux flux de trésorerie futurs sur la période de détention, généralement sur une période d'une durée minimale de 10 ans, compte tenu d'une valeur finale des immeubles de placement établie d'après un taux de capitalisation final appliqué au résultat d'exploitation net estimatif, qui constitue une mesure non conforme aux PCGR, pour la dernière année. Les profits et les pertes liés à la juste valeur sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation de la période au cours de laquelle ils surviennent. Les profits et les pertes découlant de la cession d'immeubles de placement sont déterminés en comparant la juste valeur du produit tiré de la cession avec la valeur comptable et ils sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation.

Lorsqu'un bien passe d'un immeuble pour usage propre à un immeuble de placement, il fait l'objet d'une réévaluation à la juste valeur. Tout profit découlant de la réévaluation est comptabilisé dans le résultat d'exploitation dans la mesure où il annule une perte de valeur antérieure pour ce bien, tout solde du profit étant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global de la société. Toute perte à la réévaluation est comptabilisée dans le résultat d'exploitation. Toutes les variations ultérieures de la juste valeur de l'immeuble sont comptabilisées dans le résultat d'exploitation. Lors de la vente d'un immeuble de placement qui était auparavant classé comme une immobilisation corporelle, les montants inclus dans la réserve de réévaluation sont transférés dans les résultats non distribués.

Lorsqu'un immeuble de placement comptabilisé à la juste valeur devient un bien considéré pour usage propre, l'immeuble est comptabilisé à la juste valeur dans les immobilisations corporelles à la date du changement d'utilisation. L'immeuble est ultérieurement comptabilisé selon les principales méthodes comptables s'appliquant aux immobilisations corporelles.

Les immeubles en cours d'aménagement comprennent les coûts spécifiquement identifiables engagés dans la période précédant l'achèvement de la construction et sont transférés aux immeubles productifs de revenus à leur juste valeur lorsque l'aménagement est pratiquement achevé.

PARTENARIATS La société, par l'intermédiaire de Propriétés de Choix, détient des participations dans des partenariats. Les partenariats sont des entreprises sur lesquelles deux parties ou plus exercent un contrôle conjoint. Le contrôle conjoint s'entend du partage convenu par contrat du contrôle exercé sur une entreprise, qui n'existe que dans les cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle. Les partenariats sont classés soit comme des entreprises communes, soit comme des coentreprises, selon les droits et les obligations de Propriétés de Choix résultant de l'entreprise, lesquels sont déterminés notamment en fonction de la structure et de la forme juridique de l'entreprise ainsi que des dispositions de l'accord contractuel.

Coentreprises Une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise ont des droits sur l'actif net de celle-ci.

Les participations de Propriétés de Choix dans des coentreprises sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et sont initialement comptabilisées au coût dans le bilan consolidé, puis ajustées ultérieurement pour rendre compte de la quote-part de Propriétés de Choix du résultat net et des autres éléments du résultat global de la coentreprise. La quote-part de Propriétés de Choix du résultat net de la coentreprise est prise en compte dans le résultat d'exploitation et les autres éléments du résultat global de la société.

Les états financiers des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence sont dressés selon les mêmes périodes de présentation que Propriétés de Choix. S'il y a lieu, des ajustements sont apportés afin d'harmoniser leurs méthodes comptables avec celles de la société.

Une coentreprise est considérée comme dépréciée s'il existe une indication objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de la coentreprise et que cet événement a eu un effet négatif sur les flux de trésorerie futurs de la coentreprise, qui peut être estimé de façon fiable.

Entreprises communes Une entreprise commune est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise ont des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs relativement à celle-ci. Les états financiers des entreprises communes sont dressés selon les mêmes périodes de présentation que Propriétés de Choix. S'il y a lieu, des ajustements sont apportés afin d'harmoniser leurs méthodes comptables avec celles de la société. La société comptabilise sa quote-part des actifs, des passifs, des produits et des charges des entreprises communes.

GOODWILL Le goodwill découlant d'un regroupement d'entreprises est comptabilisé à titre d'actif à la date à laquelle le contrôle est acquis. Le goodwill est évalué ultérieurement au coût diminué du cumul des pertes de valeur. Le goodwill n'est pas amorti, mais il est soumis à un test de dépréciation une fois l'an ou plus fréquemment s'il existe un indice qu'il a pu perdre de la valeur, comme il est décrit à la rubrique relative à la dépréciation des actifs non financiers.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES Les immobilisations incorporelles qui ont une durée d'utilité déterminée sont évaluées au coût, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, le cas échéant. Ces immobilisations incorporelles sont amorties sur une base linéaire sur leur durée d'utilité estimée, qui va de 3 à 30 ans, et sont soumises à un test de dépréciation comme il est décrit à la rubrique relative à la dépréciation des actifs non financiers. Les durées d'utilité, les valeurs résiduelles et les modes d'amortissement des immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée sont examinés au moins une fois l'an. L'amortissement des immobilisations incorporelles est comptabilisé dans les frais de vente et charges générales et administratives.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont évaluées au coût, diminué du cumul des pertes de valeur. Ces immobilisations incorporelles sont soumises à un test de dépréciation au moins une fois l'an s'il existe un indice qu'elles ont pu perdre de la valeur, comme il est décrit à la rubrique relative à la dépréciation des actifs non financiers.

DÉPRÉCIATION DES ACTIFS NON FINANCIERS Chaque date de clôture, la société examine la valeur comptable de ses actifs non financiers, à l'exception des stocks, des actifs d'impôt différé et des immeubles de placement, afin de déterminer s'il existe un indice d'une dépréciation. Si c'est le cas, la société soumet l'actif à un test de dépréciation en comparant sa valeur recouvrable à sa valeur comptable. Le goodwill et les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée sont soumis à un test de dépréciation au moins une fois l'an.

Pour les besoins du test de dépréciation, les actifs, y compris les actifs au titre de droits d'utilisation, sont regroupés dans le plus petit groupe d'actifs qui génère des entrées de trésorerie découlant de l'utilisation continue qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs appelés unités génératrices de trésorerie (les « UGT »). Les actifs de fabrication de Weston Foods sont regroupés sur le plan des catégories de production qui sont en mesure de fournir des services à leurs clients indépendamment des autres catégories de production. Loblaw a déterminé que chaque magasin de détail constitue une UGT distincte aux fins du test de dépréciation.

Les actifs communs, qui comprennent les installations du siège social et les centres de distribution, ne génèrent pas d'entrées de trésorerie distinctes. Les actifs communs sont soumis au test de dépréciation ou de reprise en fonction du plus petit groupe d'UGT auquel les actifs communs peuvent être attribués de manière raisonnable et cohérente. Le goodwill résultant d'un regroupement d'entreprises est soumis à un test de dépréciation en fonction du plus petit groupe d'UGT qui devrait bénéficier des synergies du regroupement.

La valeur recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT est la valeur la plus élevée de sa valeur d'utilité ou de sa juste valeur diminuée des coûts de la vente. La valeur d'utilité est fondée sur les estimations des flux de trésorerie futurs tirés de l'UGT ou du groupe d'UGT, actualisés à leur valeur actuelle en fonction d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'UGT ou au groupe d'UGT. Si la valeur comptable de l'UGT ou du groupe d'UGT tient compte d'actifs au titre de droits d'utilisation, le taux d'actualisation avant impôt reflétera les risques liés au fait que les paiements de loyers sont exclus des estimations des flux de trésorerie futurs. La juste valeur diminuée des coûts de la vente est estimée à partir de la meilleure information disponible pour refléter le montant qui pourrait être obtenu pour la sortie de l'UGT ou du groupe d'UGT lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, après déduction des coûts de sortie estimés.

Une perte de valeur est constatée si la valeur comptable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT excède sa valeur recouvrable. Dans le cas de pertes de valeur d'autres actifs que le goodwill, la perte de valeur réduit la valeur comptable des actifs non financiers de l'UGT au prorata, jusqu'à hauteur de la valeur recouvrable de l'actif en question. Toute perte identifiée par suite du test de dépréciation du goodwill réduit en premier lieu la valeur comptable du goodwill affecté au groupe d'UGT, et ensuite la valeur comptable des autres actifs non financiers dans l'UGT ou le groupe d'UGT au prorata.

Pour les autres actifs que le goodwill, les pertes de valeur sont reprises uniquement dans la mesure où la valeur comptable de l'actif n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, déduction faite des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée. Les pertes de valeur relatives au goodwill ne sont pas reprises.

Les pertes de valeur et les reprises sont comptabilisées dans les frais de vente et charges générales et administratives.

DETTE BANCAIRE La dette bancaire se compose des encours des lignes de crédit bancaires correspondant aux montants prélevés par les pharmaciens propriétaires de Loblaw.

PROVISIONS Une provision est comptabilisée si la société a une obligation actuelle, juridique ou implicite résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'elle sera tenue d'éteindre et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant comptabilisé en provision correspond à la valeur actualisée de la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la clôture de la période de présentation de l'information financière, compte tenu des risques et incertitudes propres à l'obligation. La désactualisation visant à tenir compte du passage du temps est comptabilisée dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

INSTRUMENTS FINANCIERS ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés à la date à laquelle la société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Au moment de la comptabilisation initiale, les instruments financiers, y compris les instruments dérivés et les instruments dérivés incorporés dans certains contrats, sont évalués à la juste valeur, majorée ou minorée des coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'instruments financiers qui ne sont pas classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Classement et évaluation L'approche relative au classement et à l'évaluation des actifs financiers reflète le modèle économique suivi pour la gestion des actifs et les caractéristiques de leurs flux de trésorerie. Les actifs financiers sont classés et évalués en fonction des catégories suivantes : au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et à la juste valeur par le biais du résultat net. Les dérivés incorporés dans des contrats dont l'hôte est un actif financier en vertu de la norme ne sont jamais divisés, mais l'instrument financier hybride est considéré dans son ensemble aux fins du classement.

Un actif financier est évalué au coût amorti s'il satisfait aux deux conditions qui suivent et qu'il n'est pas désigné à la juste valeur par le biais du résultat net :

- la détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels;
- les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts sur le capital restant dû.

Un actif financier doit être évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global s'il satisfait aux deux conditions qui suivent et qu'il n'est pas désigné à la juste valeur par le biais du résultat net :

- la détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique suivi pour la gestion des actifs en vue d'atteindre un objectif particulier par le recouvrement des flux de trésorerie contractuels et la vente des actifs financiers;
- les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts sur le capital restant dû.

Un instrument financier doit être évalué à la juste valeur par le biais du résultat net à moins qu'il ne soit évalué au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Les actifs financiers ne sont pas reclassés après leur comptabilisation initiale, sauf si la société relève des changements à son modèle économique dans la gestion des actifs financiers.

Les passifs financiers sont classés et évalués en fonction de deux catégories : au coût amorti ou à la juste valeur par le biais du résultat net. Un passif financier est classé à la juste valeur par le biais du résultat net s'il est classé comme étant détenu à des fins de transaction, s'il s'agit d'un dérivé ou s'il est désigné comme tel lors de sa comptabilisation initiale. Les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à la juste valeur, et les profits nets et les pertes nettes sont comptabilisés en résultat net. Les autres passifs financiers sont ultérieurement évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La juste valeur est fondée sur le cours de marché lorsqu'il existe un marché actif; autrement, la juste valeur est évaluée au moyen de méthodes d'évaluation fondées principalement sur les flux de trésorerie actualisés intégrant des données de marché externes, si c'est possible. Le coût amorti d'un actif financier ou d'un passif financier correspond au montant auquel l'actif financier ou le passif financier est évalué lors de la comptabilisation initiale, minoré des paiements de capital, majoré ou minoré de l'amortissement cumulé, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, de tout écart entre le montant comptabilisé initialement et le montant à l'échéance, minoré de toute réduction pour perte de valeur.

Le tableau suivant présente un résumé du classement et de l'évaluation des actifs et des passifs financiers de la société :

Actif / passif	Classement / évaluation
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Coût amorti
Placements à court terme	Coût amorti
Créances	Coût amorti
Créances sur cartes de crédit	Coût amorti
Dépôts de garantie	À la juste valeur par le biais du résultat net
Créances liées aux prêts consentis à des	Coût amorti
Certains autres actifs	Coût amorti / à la juste valeur par le biais du résultat net
Certains placements à long terme	À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global
Dettes bancaires	Coût amorti
Fournisseurs et autres passifs	Coût amorti
Dépôts à vue de clients	Coût amorti
Dettes à court terme	Coût amorti
Dettes à long terme	Coût amorti
Passif lié aux parts de fiducie	À la juste valeur par le biais du résultat net
Certains autres passifs	Coût amorti
Dérivés	À la juste valeur par le biais du résultat net / à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Les instruments financiers dérivés sous forme de contrats à terme de gré à gré et de contrats à terme normalisés ainsi que les dérivés non financiers sous forme de contrats à terme normalisés, de contrats d'option et de contrats à terme de gré à gré sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan consolidé. La société n'a pas recours à des instruments financiers à des fins de spéculation. Les dérivés incorporés sont séparés du contrat hôte et comptabilisés séparément au bilan consolidé à leur juste valeur si le contrat hôte n'est pas un actif financier. Les instruments dérivés sont constatés comme actifs et passifs courants ou non courants selon leur durée restante jusqu'à échéance. Toute variation de la juste valeur des instruments dérivés est comptabilisée en résultat net, à moins que le dérivé ne soit admissible à la comptabilité de couverture et qu'il ne soit désigné comme une couverture efficace dans le cadre d'une relation de couverture désignée.

La société utilise des couvertures de flux de trésorerie pour gérer son exposition aux fluctuations des cours de change et des taux d'intérêt. La partie efficace de la variation de la juste valeur de l'élément de couverture est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. Si la variation de la juste valeur de l'élément de couverture n'est pas entièrement compensée par la variation de la juste valeur de l'élément couvert, la partie inefficace de la relation de couverture est comptabilisée en résultat net. Les montants cumulés dans les autres éléments du résultat global sont reclassés dans le résultat net lorsque l'élément couvert est comptabilisé en résultat net. La société s'assure que les relations de comptabilité de couverture cadrent avec les objectifs et la stratégie de gestion des risques de la société et adopte une approche plus qualitative et prospective en matière d'évaluation de l'efficacité des couvertures. La stratégie de gestion des risques et les activités de couverture de la société sont présentées à la note 33, « Instruments financiers », et à la note 34, « Gestion des risques financiers ».

Juste valeur La société évalue les actifs et passifs financiers selon la hiérarchie des justes valeurs suivantes. Les différents niveaux ont été définis comme suit :

- Juste valeur – niveau 1 : prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- Juste valeur – niveau 2 : données d'entrée autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix);
- Juste valeur – niveau 3 : données d'entrée relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données d'entrée non observables).

La détermination de la juste valeur et la hiérarchie qui en résulte nécessitent le recours à des données observables du marché dans la mesure où elles existent. Le classement d'un instrument financier dans la hiérarchie est fondé sur la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour l'évaluation de la juste valeur.

Les profits et les pertes sur les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés dans le bénéfice net de la période au cours de laquelle ils surviennent. La comptabilisation à la date de règlement est utilisée pour comptabiliser les achats et les ventes d'actifs financiers. Les profits ou les pertes sur les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net qui surviennent entre la date de négociation et la date de règlement sont comptabilisés dans le bénéfice net.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Processus d'évaluation Tous les trimestres, les services de la trésorerie et de l'information financière déterminent la juste valeur des instruments financiers. Les techniques d'évaluation appliquées aux instruments financiers n'ont pas changé au cours de l'exercice considéré. Le tableau suivant décrit les techniques d'évaluation utilisées aux fins du calcul des justes valeurs des instruments financiers :

Type	Technique d'évaluation
Trésorerie et équivalents de trésorerie, placements à court terme, dépôts de garantie, créances, créances sur cartes de crédit, dette bancaire, fournisseurs et autres passifs, dépôts à vue de clients et dette à court terme	En raison de l'échéance à court terme de ces instruments, la valeur comptable se rapproche de la juste valeur.
Créances liées aux prêts consentis à des franchisés	La valeur comptable se rapproche de la juste valeur, car les fluctuations des taux d'intérêt à terme n'auraient pas d'incidence importante sur l'évaluation et sur les provisions comptabilisées pour toute dépréciation des créances.
Dérivés	Les techniques d'évaluation particulières ayant servi à l'évaluation des instruments financiers dérivés comprennent les suivantes : <ul style="list-style-type: none">• l'utilisation de prix cotés sur un marché ou par un contrepartiste pour des instruments similaires;• les justes valeurs des autres instruments dérivés sont déterminées selon des données sur le marché observables ainsi que les évaluations établies par des évaluateurs externes connaissant bien les marchés
Dette à long terme, passif lié aux parts de fiducie et certains autres instruments financiers	La juste valeur est fondée sur la valeur actualisée des flux de trésorerie contractuels, actualisés selon le taux d'emprunt marginal courant de la société pour des types d'accords d'emprunts similaires ou, le cas échéant, les cours de marché.

Décomptabilisation des instruments financiers La société décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie et les avantages liés à l'actif financier arrivent à expiration ou qu'elle transfère à une autre partie le contrôle ou la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier. La différence entre la valeur comptable d'un actif financier et la somme de la contrepartie reçue ou à recevoir est comptabilisée dans le bénéfice avant impôt sur le résultat.

La société décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles arrivent à expiration, sont éteintes ou sont annulées. La différence entre la valeur comptable d'un passif financier décomptabilisé et la contrepartie payée ou à payer est comptabilisée dans le bénéfice avant impôt sur le résultat.

Dépréciation des actifs financiers La société applique un modèle prospectif fondé sur les pertes de crédit attendues, chaque date de clôture, aux actifs financiers évalués au coût amorti ou à ceux évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, sauf pour les placements dans des instruments de capitaux propres.

Le modèle des pertes de crédit attendues présente une approche en trois étapes, laquelle reflète la hausse du risque de crédit d'un instrument financier :

- L'étape 1 comprend tous les instruments financiers dont le risque de crédit ne s'est pas considérablement accru depuis la comptabilisation initiale ou qui présentent un faible risque de crédit à la date de clôture. La société est tenue de comptabiliser la dépréciation des instruments financiers de l'étape 1 selon les pertes attendues sur la durée de vie attendue de l'instrument découlant d'événements générateurs de pertes qui pourraient survenir durant les 12 mois suivant la date de clôture.
- L'étape 2 comprend tous les instruments financiers dont le risque de crédit s'est considérablement accru depuis la comptabilisation initiale, mais qui ne présentent pas d'indication objective d'un événement générateur de pertes de crédit. Pour les instruments financiers de l'étape 2, la dépréciation est comptabilisée selon les pertes attendues sur la durée de vie attendue de l'instrument découlant d'événements générateurs de pertes qui pourraient survenir sur la durée de vie attendue. La société est tenue de comptabiliser les pertes de crédit attendues sur la durée de vie pour les instruments financiers de l'étape 2.
- L'étape 3 comprend tous les instruments financiers qui présentent une indication objective de dépréciation à la date de clôture. La société est tenue de comptabiliser la dépréciation selon les pertes de crédit attendues sur la durée de vie pour tous les instruments financiers de l'étape 3.

Le modèle des pertes de crédit attendues appliqué aux autres actifs financiers exige le recours à des jugements, hypothèses et estimations relatifs aux changements dans le risque de crédit, aux prévisions de la conjoncture économique à venir et à l'historique de la qualité de crédit de l'actif financier. La prise en compte de l'incidence des changements dans les facteurs économiques sur les pertes de crédit attendues est déterminée sur une base pondérée en fonction de leur probabilité.

Les pertes de valeur et les reprises sont comptabilisées dans les frais de vente et charges générales et administratives, la valeur comptable de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers étant ajustée au moyen de comptes de correction de valeur.

CONVERSION DES MONNAIES ÉTRANGÈRES La monnaie fonctionnelle de la société est le dollar canadien.

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans la monnaie fonctionnelle à des cours de change qui avoisinent les cours de change en vigueur aux dates auxquelles les transactions ont eu lieu. Les actifs et les passifs monétaires libellés en une monnaie étrangère sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires qui sont évalués au coût historique dans une monnaie étrangère sont convertis au cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les écarts de conversion sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation.

Les actifs et les passifs des établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle diffère de celle de la société, y compris le goodwill et les ajustements de la juste valeur qui découlent d'acquisitions, sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les profits ou les pertes de change qui en découlent sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global à titre d'écart de conversion. Lors de la sortie d'un établissement à l'étranger, la réserve au titre des écarts de conversion connexe est inscrite en résultat net à titre de profit ou de perte sur la sortie. Lors de la sortie partielle d'un tel établissement à l'étranger, la proportion pertinente est reclassée dans le résultat net.

AVANTAGES DU PERSONNEL À COURT TERME Les avantages du personnel à court terme englobent les salaires, les absences rémunérées, les ententes de participation au bénéfice et les primes. Les obligations au titre des avantages du personnel à court terme sont évaluées sur une base non actualisée; elles sont comptabilisées dans le résultat d'exploitation à mesure que les services correspondants sont rendus, ou elles sont inscrites à l'actif si le service rendu est en lien avec la création d'une immobilisation corporelle ou incorporelle. Un passif égal au montant que la société s'attend à payer aux termes de plans d'intéressement et d'attribution de primes en trésorerie à court terme est comptabilisé si la société a une obligation actuelle, juridique ou implicite, de payer ce montant au titre des services passés rendus par les salariés et si une estimation fiable de l'obligation peut être effectuée.

RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI À PRESTATIONS DÉFINIES La société offre un certain nombre de régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, contributifs et non contributifs, prévoyant des prestations de retraite et d'autres types de prestations aux salariés admissibles. Les régimes de retraite à prestations définies procurent des prestations de retraite en fonction des années de service et de la paie admissible. Les autres prestations définies comprennent les prestations pour soins de santé, les prestations d'assurance vie et les prestations pour soins dentaires versées aux salariés admissibles qui prennent leur retraite à un âge donné et comptent un nombre donné d'années de service. Le calcul des obligations nettes (actifs nets) de la société au titre des régimes à prestations définies est effectué chaque date de clôture pour chaque régime par un actuaire qualifié, qui utilise la méthode des unités de crédit projetées. Ce calcul est déterminé au prorata selon les années de service et les meilleures estimations de la direction concernant le taux d'actualisation, le taux de croissance de la rémunération, le taux de départ à la retraite, le taux de cessation d'emploi, le taux de mortalité et le taux de croissance attendu des coûts des soins de santé. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les obligations au titre des régimes à prestations définies à des fins comptables est fondé sur des obligations de sociétés de grande qualité qui sont libellées dans la même monnaie et dont les flux de trésorerie se rapprochent de ceux des obligations au titre du régime à prestations définies. Les coûts des services passés (crédits) découlant de modifications apportées aux régimes sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les charges d'intérêts nettes sur le montant net de l'obligation au titre des régimes à prestations définies, telles qu'elles sont établies par les évaluations actuarielles, sont comptabilisées dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières.

La juste valeur des actifs des régimes doit être déduite des obligations au titre des régimes à prestations définies pour obtenir le montant net des obligations (actifs) au titre des régimes à prestations définies. Dans le cas des régimes qui ont donné lieu à un actif net au titre des prestations définies, le montant de l'actif comptabilisé est limité à la valeur actualisée des avantages économiques disponibles, soit sous forme de remboursements futurs du régime, soit sous forme de diminution des cotisations futures au régime (le « plafonnement de l'actif »). S'il est prévu que la société ne sera pas en mesure de recouvrer la valeur de l'actif net au titre des prestations définies, après avoir tenu compte des exigences de financement minimal pour les services futurs, l'actif net au titre des prestations définies est diminué du montant correspondant au plafonnement de l'actif. Lorsque le paiement futur des exigences de financement minimal liées à des services passés donnerait lieu à un excédent net au titre des prestations définies ou à une augmentation d'un excédent, les exigences de financement minimal sont comptabilisées à titre de passif, dans la mesure où l'excédent ne serait pas entièrement disponible sous forme de remboursement ou de diminution des cotisations futures.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Les montants résultant de la réévaluation, y compris les gains et les pertes actuariels, l'incidence du plafonnement de l'actif (s'il y a lieu) et celle des exigences de financement minimal sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et reclassés ultérieurement, les faisant passer du cumul des autres éléments du résultat global aux résultats non distribués.

AUTRES RÉGIMES D'AVANTAGES DU PERSONNEL À LONG TERME La société offre d'autres régimes d'avantages du personnel à long terme, dont des régimes contributifs de prestations d'invalidité de longue durée et des régimes non contributifs de prolongement des prestations pour soins de santé et soins dentaires aux salariés en congé d'invalidité de longue durée. Comme le montant des prestations d'invalidité à long terme n'est pas fonction du nombre d'années de service, l'obligation est constatée lorsque survient un événement donnant naissance à l'obligation de verser les prestations. La comptabilisation des autres régimes d'avantages du personnel à long terme est semblable à la méthode utilisée pour les régimes à prestations définies, sauf que tous les gains et les pertes actuariels sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation.

RÉGIMES À COTISATIONS DÉFINIES La société offre à ses salariés un certain nombre de régimes de retraite à cotisations définies, aux termes desquels elle verse des cotisations définies en faveur des salariés admissibles dans un régime agréé et n'a aucune obligation importante de verser des cotisations supplémentaires. Les coûts des prestations des régimes à cotisations définies sont comptabilisés en charges à mesure que les salariés ont fourni les services.

RÉGIMES DE RETRAITE MULTI-EMPLOYEURS La société participe à des régimes de retraite multi-employeurs qui sont comptabilisés à titre de régimes à cotisations définies. La responsabilité de la société quant au versement de cotisations à ces régimes est limitée aux montants établis conformément à ses conventions collectives. Les régimes de retraite multi-employeurs à prestations définies sont comptabilisés comme des régimes à cotisations définies, car la société ne dispose pas de l'information nécessaire pour comptabiliser sa participation aux régimes en raison de l'importance et du nombre d'employeurs participant aux régimes. Les cotisations versées par la société aux régimes multi-employeurs sont comptabilisées en charges à mesure que les cotisations sont exigibles.

INDEMNITÉS DE FIN DE CONTRAT DE TRAVAIL La société comptabilise une charge au titre des indemnités de fin de contrat de travail à la première des dates suivantes : la date où elle ne peut plus retirer son offre d'indemnités et la date où elle comptabilise les coûts d'une restructuration. Les indemnités à verser sont comptabilisées à leur valeur actualisée si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif.

RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES TITRES DE CAPITAUX PROPRES RÉGLÉS EN TITRES DE CAPITAUX PROPRES Les options sur actions, les unités d'actions temporairement incessibles (les « UATI »), les unités d'actions au rendement (les « UAR »), les unités d'actions différées à l'intention des administrateurs (les « UAD ») et les unités d'actions différées à l'intention des dirigeants (les « UADD ») émises par la société sont pour la plupart réglées en actions ordinaires et sont comptabilisées à titre d'attributions dont le règlement est fondé sur des titres de capitaux propres.

Les options sur actions en cours de la société et de Loblaw ont une durée jusqu'à l'échéance de sept ans et les droits y afférents sont acquis de façon cumulative à raison de 20 % à la date anniversaire de l'attribution, et elles sont exerçables au prix attribué aux actions ordinaires, qui se fonde sur le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires de GWL et de Loblaw, soit pour les cinq derniers jours de bourse précédant la date d'attribution, soit pour le jour de bourse précédant immédiatement la date d'attribution, selon le plus élevé de ces deux cours. La juste valeur de chaque tranche d'options sur actions attribuées est évaluée séparément à la date d'attribution au moyen du modèle d'évaluation du prix des options de Black et Scholes et comporte les hypothèses suivantes :

- le taux de dividende attendu est estimé d'après les dividendes annuels attendus avant la date d'attribution des options sur actions et le cours de clôture de l'action à la date d'attribution des options sur actions;
- la volatilité attendue du cours de l'action est estimée d'après la volatilité historique du cours de l'action de GWL ou de Loblaw sur une période qui correspond à la durée de vie attendue des options;
- le taux d'intérêt sans risque est estimé en fonction du rendement des obligations du gouvernement du Canada à la date d'attribution pour une période jusqu'à l'échéance correspondant à la durée de vie attendue des options, estimée à la date de clôture;
- l'incidence de l'exercice attendu d'options avant l'échéance est prise en compte dans la durée de vie moyenne pondérée attendue des options, laquelle se fonde sur l'expérience historique et le comportement général du porteur de l'option.

Les droits rattachés aux UATI et aux UAR sont acquis suivant la clôture d'une période de performance de trois ans. Le nombre d'UAR dont les droits deviennent acquis est fondé sur l'atteinte d'objectifs de rendement précis. La juste valeur des UATI et des UAR attribuées est évaluée séparément à la date d'attribution en fonction du cours de marché d'une action ordinaire de GWL ou de Loblaw. Les dividendes versés peuvent être réinvestis dans des UATI et des UAR et ils sont traités comme des transactions portant sur le capital.

GWL et Loblaw ont établi des fiducies pour chacun de leurs régimes d'UATI et d'UAR afin de faciliter l'achat d'actions en prévision des règlements qui auront lieu au moment de l'acquisition des droits. Chaque société est le promoteur de sa fiducie respective et a désigné Société de fiducie Computershare Trust du Canada à titre de fiduciaire. GWL et Loblaw financent l'achat d'actions aux fins de règlement et les fiducies leur versent des honoraires de gestion. Les fiducies sont considérées comme des entités structurées et sont consolidées dans les états financiers de la société, le coût des actions acquises étant inscrit à la valeur comptable en réduction du capital social. Toute prime à l'acquisition des actions en excédent de la valeur comptable est inscrite en déduction des résultats non distribués jusqu'à ce que les actions soient émises en règlement des obligations au titre des régimes d'UATI et d'UAR.

Les membres du Conseil de GWL, de celui de Loblaw et de celui de Propriétés de Choix, qui ne font pas partie de la direction, peuvent choisir de recevoir une partie de leur rémunération annuelle et de leurs jetons de présence sous forme d'UAD. Les dirigeants de la société qui sont admissibles peuvent choisir de reporter dans le régime d'UADD l'intégralité des primes gagnées aux termes du régime incitatif à court terme au cours de tout exercice. Les dividendes versés prennent respectivement la forme de fractions d'UAD et d'UADD et sont traités comme des transactions portant sur le capital. Les droits rattachés aux UAD et aux UADD sont acquis au moment de l'attribution.

La charge de rémunération au titre des régimes réglés en capitaux propres est répartie de façon proportionnelle sur la période d'acquisition ou de performance, un montant équivalent étant constaté dans le surplus d'apport. Les renonciations sont estimées à la date d'attribution et sont révisées pour rendre compte de tout changement au titre des renonciations attendues ou réelles.

Lors de l'exercice des options sur actions, le montant cumulé dans le surplus d'apport au titre de l'attribution ainsi que la trésorerie reçue à l'exercice des options sur actions sont cumulés à titre d'augmentation du capital social. Au règlement des UATI et des UAR, le montant comptabilisé dans le surplus d'apport au titre de l'attribution est reclassé dans le capital social, toute prime ou tout escompte étant appliqué aux résultats non distribués.

RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES TITRES DE CAPITAUX PROPRES RÉGLÉS EN TRÉSORERIE Les options d'achat de parts, les parts temporairement inaccessibles (les « PTI »), les parts attribuées au rendement (« PAR »), les parts différées à l'intention des fiduciaires (les « PD ») et les unités temporairement inaccessibles réglées en parts (les « UTIRP ») émises par Propriétés de Choix et certaines UAD et options sur actions sont comptabilisées à titre d'attributions réglées en trésorerie. La juste valeur du montant à payer aux titulaires des attributions en lien avec ces régimes d'attributions réglées en trésorerie est réévaluée chaque date de clôture et la charge de rémunération est comptabilisée dans les frais de vente et charges générales et administratives sur la période d'acquisition des droits pour chaque tranche, une variation équivalente étant constatée à titre de passif.

Les options d'achat de parts de Propriétés de Choix ont une durée allant de cinq à dix ans, les droits y afférents étant acquis de façon cumulative à raison de 25 % à chaque date anniversaire de l'attribution, et elles sont exerçables au prix attribué aux parts, qui se fonde sur le cours moyen pondéré en fonction du volume des parts de la société pour les cinq jours de bourse précédant la date d'attribution ou pour le jour de bourse précédant immédiatement la date d'attribution, selon le plus élevé de ces deux cours. La juste valeur de chaque tranche d'options sur parts est évaluée séparément à la date d'attribution au moyen du modèle d'évaluation du prix des options de Black et Scholes et comporte les hypothèses suivantes :

- Le taux de distribution attendu est estimé d'après les distributions annuelles attendues avant la date de clôture et le cours de clôture de la part à la date de clôture;
- La volatilité attendue du cours de la part est estimée d'après la volatilité moyenne du cours des parts de Propriétés de Choix au cours d'une période qui correspond à la durée de vie attendue des options;
- Le taux d'intérêt sans risque est estimé en fonction du rendement des obligations du gouvernement du Canada en vigueur à la date de clôture pour une période jusqu'à l'échéance correspondant à la durée de vie attendue des options;
- L'incidence de l'exercice attendu d'options avant l'échéance est prise en compte dans la durée de vie moyenne pondérée attendue des options, laquelle se fonde sur les prévisions concernant le comportement du détenteur de l'option.

Le régime de PTI donne le droit à certains salariés de recevoir un montant en trésorerie ou des parts, à la discrétion du salarié, correspondant à l'attribution des PTI à la fin de la période d'acquisition des droits applicable, dont la durée est habituellement de trois ans. Aux termes du régime de PTI, des PTI additionnelles peuvent être créditées relativement aux distributions versées sur les parts lorsque ces PTI sont en cours. La juste valeur de chaque PTI attribuée est évaluée selon le cours de marché d'une part à la date de clôture.

Les PAR donnent droit à certains salariés de recevoir la valeur des PAR attribuées en trésorerie ou en parts à la clôture de la période de rendement applicable, qui est habituellement de trois ans, selon que Propriétés de Choix a atteint ou non certaines conditions de performance. Le régime de PAR prévoit que des PAR supplémentaires soient portées au crédit en lien avec les distributions versées sur les parts pour la période au cours de laquelle une PAR est en cours. La juste valeur de chaque PAR attribuée est évaluée selon la valeur de marché d'une part et d'une estimation à l'égard du respect des conditions de performance à la date de clôture.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Les membres du conseil des fiduciaires de Propriétés de Choix, qui ne font pas partie de la direction de Propriétés de Choix, doivent toucher une partie de leur rémunération annuelle d'administrateur sous la forme de parts différées et peuvent également choisir de recevoir jusqu'à l'intégralité de leur provision restante sous forme de parts différées. Les distributions versées prennent la forme de fractions de parts différées et sont traitées comme des attributions excédentaires. Les droits rattachés aux parts différées sont acquis au moment de l'attribution. La juste valeur de chaque PD attribuée est évaluée selon le cours de marché d'une part à la date de clôture.

Les UTIRP sont comptabilisées à titre d'attributions réglées en trésorerie. En général, les droits rattachés aux UTIRP ne deviennent entièrement acquis que lorsqu'un employé est demeuré à l'emploi de Propriétés de Choix pour une période de trois à cinq ans à compter de la date d'attribution. Selon la nature de l'attribution, les UTIRP sont assujetties à une période de détention de six ou sept ans, durant laquelle elles ne peuvent être cédées. La juste valeur de chaque UTIRP attribuée est évaluée d'après la valeur de marché d'une part de fiducie à la date du bilan, diminuée d'un escompte pour tenir compte des restrictions imposées aux UTIRP relativement à la période d'acquisition des droits et à la période de détention.

RÉGIME D'ACTIONNARIAT À L'INTENTION DES SALARIÉS Les cotisations de GWL et de Loblaw au régime d'actionnariat sont évaluées au coût et comptabilisées à titre de charge de rémunération dans le résultat d'exploitation dès que la cotisation est versée. Le régime d'actionnariat à l'intention des salariés est administré par l'intermédiaire d'une fiducie, qui achète des actions ordinaires de GWL et de Loblaw sur le marché libre pour le compte de ses salariés.

NOUVELLES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence Une participation comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence constitue une participation dans une entité (l'« entité émettrice ») sur laquelle la société exerce une influence notable, sans pour autant en détenir le contrôle, en ce qui concerne les politiques financières et opérationnelles. La participation est initialement comptabilisée au coût dans les bilans consolidés, ce qui comprend les coûts de transaction. Après la comptabilisation initiale, la participation est ajustée afin de comptabiliser la quote-part revenant à la société du résultat net et des autres éléments du résultat global de l'entité émettrice, jusqu'à la date à laquelle l'influence notable cesse. La société comptabilise sa quote-part du résultat net de l'entité émettrice dans ses frais de vente et charges générales et administratives. Une participation est considérée comme étant dépréciée s'il existe des indications objectives de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale et que ces événements ont un effet négatif sur les flux de trésorerie futurs de l'entité émettrice qui peut être estimé de façon fiable. La participation est revue chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe des indices de dépréciation. Voir la rubrique relative à la dépréciation des actifs financiers.

Dépôts à vue de clients Les dépôts à vue de clients se composent des soldes des comptes de débit des clients qui sont titulaires d'un compte *PC Argent* et sont évalués au coût amorti.

Note 3. Estimations comptables critiques et jugements

La préparation d'états financiers consolidés exige que la direction procède à des estimations et formule des jugements lorsqu'elle met en œuvre les méthodes comptables de la société qui ont une incidence sur les montants et les informations présentés dans les états financiers consolidés et les notes y afférentes.

Dans le contexte des présents états financiers consolidés, un jugement s'entend d'une décision prise par la direction relativement à l'application d'une méthode comptable, de la comptabilisation ou non d'un montant aux états financiers ou de la présentation d'une note, à la suite d'une analyse de l'information pertinente pouvant comprendre des estimations et des hypothèses. La direction utilise principalement des estimations et des hypothèses pour évaluer les soldes comptabilisés ou présentés dans les états financiers consolidés, et celles-ci sont fondées sur un ensemble de données sous-jacentes, notamment sur les résultats passés, sur les connaissances que possède la direction des événements et de la conjoncture en cours et sur d'autres facteurs qu'elle juge raisonnables dans les circonstances. La direction évalue continuellement les estimations et les jugements qu'elle formule.

Les paragraphes qui suivent décrivent les méthodes comptables qui requièrent l'exercice du jugement ainsi que les principales sources d'estimation qui, de l'avis de la société, pourraient avoir l'incidence la plus importante sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés. Les principales méthodes comptables de la société sont décrites à la note 2.

MÉTHODE DE CONSOLIDATION

Jugements posés en lien avec les méthodes comptables mises en œuvre La société exerce un jugement pour déterminer quelles entités elle contrôle et, par conséquent, elle consolide. La société contrôle une entité lorsqu'elle a des droits effectifs qui lui confèrent la capacité actuelle de diriger les activités qui ont une incidence importante sur les rendements de l'entité. La société consolide la totalité de ses filiales entièrement détenues. Elle a recours à son jugement pour déterminer si elle contrôle les entités dans lesquelles elle ne détient pas de droits de propriété ou dans lesquelles elle ne détient pas tous les droits de propriété. La plupart du temps, le recours au jugement comprend l'examen des droits contractuels afin de déterminer si les droits sont des droits de participation (détenant le pouvoir sur l'entité) ou des droits de protection (protégeant les intérêts de la société sans lui donner le pouvoir sur l'entité).

STOCKS

Principales sources d'estimation Les stocks sont comptabilisés au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Afin de déterminer la valeur nette de réalisation, la société doit utiliser des estimations concernant les fluctuations des pertes liées aux stocks, les prix de détail futurs, l'incidence des remises consenties par les fournisseurs sur le coût, les variations saisonnières et les coûts qui devront être engagés pour écouler les stocks.

DÉPRÉCIATION DES ACTIFS NON FINANCIERS (GOODWILL, IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION)

Jugements posés en lien avec les méthodes comptables mises en œuvre La direction doit exercer un jugement pour constituer les groupes d'actifs qui serviront à déterminer les UGT aux fins du test de dépréciation des actifs au titre de droits d'utilisation et des immobilisations corporelles. Elle doit aussi faire preuve de jugement pour distinguer les groupes d'UGT appropriés afin de déterminer à quel niveau le goodwill et les immobilisations incorporelles doivent faire l'objet de tests de dépréciation. La société a déterminé que chaque magasin de détail constitue une UGT distincte aux fins du test de dépréciation des actifs au titre de droits d'utilisation et des immobilisations corporelles. Pour les besoins du test de dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, les UGT sont regroupées au plus bas niveau auquel le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée font l'objet de surveillance, à des fins de gestion interne. De plus, la direction fait appel à son jugement afin de déceler tout indice de dépréciation qui nécessiterait la réalisation d'un test de dépréciation.

Principales sources d'estimation Plusieurs estimations sont utilisées dans l'établissement de la valeur recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT. La société détermine la juste valeur diminuée des coûts de la vente au moyen de ces estimations, notamment celles concernant les taux de location du marché pour des biens comparables, le montant des coûts d'exploitation recouvrables aux termes des contrats de location conclus avec les locataires, le montant des coûts d'exploitation non recouvrables, les flux de trésorerie futurs, les taux d'actualisation, les taux de capitalisation et les taux finaux. La société détermine la valeur d'utilité en se fondant sur des estimations, qui portent notamment sur les prévisions à l'égard des produits, du résultat et des dépenses d'investissement conformément aux plans stratégiques présentés au Conseil d'administration de GWL et à celui de Loblaw, et sur les taux d'actualisation établis d'après des données sur le secteur d'activité obtenues de sources externes qui reflètent le risque lié aux flux de trésorerie faisant l'objet de l'estimation.

PROGRAMMES DE RÉCOMPENSES AXÉS SUR LA FIDÉLISATION DE LA CLIENTÈLE

Principales sources d'estimation Loblaw diffère des produits au moment de l'attribution des récompenses aux membres en fonction de la juste valeur relative de l'attribution. La juste valeur relative est établie en répartissant la contrepartie entre la juste valeur des récompenses axées sur la fidélisation gagnées par les membres du programme de fidélisation, déduction faite des droits abandonnés, et les biens et services sur lesquels ces récompenses ont été gagnées, en fonction de leurs prix de vente autonomes relatifs. La juste valeur estimée par point pour le programme *PC Optimum*^{MD} est déterminée selon la valeur d'échange des points du programme, soit 1 \$ pour chaque tranche de 1 000 points accumulés. Le taux de droits abandonnés du programme représente une estimation de la valeur des points qui ne seront jamais échangés. Le taux est régulièrement examiné et estimé selon l'historique de l'activité d'échange et le comportement de gain et d'échange futur anticipé des membres.

DÉPRÉCIATION DES CRÉANCES SUR CARTES DE CRÉDIT

Jugements posés en lien avec les méthodes comptables appliquées et principales sources d'estimation À chaque étape du modèle de dépréciation, la perte de valeur est établie en fonction de la probabilité de défaut, de la perte en cas de défaut et des expositions en cas de défaut attendues sur les expositions aux montants utilisés et non utilisés sur les créances sur cartes de crédit, actualisées selon un taux de rendement du portefeuille moyen. L'application du modèle des pertes de crédit attendues nécessite que la direction se base sur les jugements, hypothèses et estimations importants qui suivent :

- les changements dans l'évaluation de la dépréciation entre les trois étapes du modèle des pertes de crédit attendues, selon l'évaluation de la hausse du risque de crédit associé aux créances sur cartes de crédit. L'évaluation des changements dans le risque de crédit inclut des facteurs qualitatifs et quantitatifs propres aux comptes, tels que l'historique des pertes de crédit et les cotes de solvabilité externes;
- les seuils de hausse considérable du risque de crédit fondés sur les changements de probabilité en cas de défaut sur la durée de vie attendue de l'instrument par rapport à la comptabilisation initiale;
- les prévisions de la conjoncture économique à venir, notamment le taux de chômage. La direction utilise des prévisions à l'égard du taux de chômage publiées par d'importantes banques à charte canadiennes et par le Conference Board du Canada afin d'établir un scénario de base et d'autres fourchettes de prévisions représentatives de scénarios possibles.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

JUSTE VALEUR DES IMMEUBLES PRODUCTIFS DE REVENUS

Principales sources d'estimation La juste valeur des immeubles productifs de revenus dépend des flux de trésorerie futurs au cours de la période de détention, des taux de capitalisation finaux et des taux d'actualisation s'appliquant à ces actifs. L'examen des flux de trésorerie futurs nécessite la formulation d'hypothèses visant l'occupation, les taux de location et la valeur résiduelle. En plus de cet examen des flux de trésorerie futurs, la direction évalue les changements touchant la conjoncture économique ainsi que d'autres facteurs pouvant ultimement influencer sur la valeur de l'immeuble. Ces hypothèses pourraient ne pas se concrétiser.

IMPÔT SUR LE RÉSULTAT ET AUTRES IMPÔTS

Jugements posés en lien avec les méthodes comptables mises en œuvre Le calcul de l'impôt exigible et de l'impôt différé exige que la direction exerce un jugement en ce qui a trait aux lois fiscales en vigueur dans les divers territoires où elle exerce des activités. La direction doit également formuler des jugements en ce qui a trait au classement des transactions et à l'évaluation de l'issue possible des demandes de déductions, notamment en ce qui a trait aux attentes quant aux résultats d'exploitation futurs, à la naissance et au renversement des différences temporaires.

PROVISIONS

Jugements posés en lien avec les méthodes comptables mises en œuvre La direction doit poser certains jugements lors de la comptabilisation de provisions pour déterminer si la société a une obligation actuelle, juridique ou implicite résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'elle sera tenue d'éteindre et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. La société a comptabilisé des provisions principalement pour tenir compte des montants comptabilisés au titre de la restructuration, des passifs liés à l'environnement et au démantèlement, de certains coûts liés à des contrats déficitaires visant des immeubles loués et des réclamations légales. La société examine le bien-fondé de chaque provision, ainsi que les risques et les incertitudes qu'elle comporte selon les informations qu'elle détient alors, de même que le montant éventuellement requis pour éteindre l'obligation. Les provisions font régulièrement l'objet d'un examen et sont ajustées en conséquence lorsque la société prend connaissance de nouveaux faits et événements.

CONTRATS DE LOCATION

Jugements posés en lien avec les méthodes comptables mises en œuvre La direction exerce un jugement pour déterminer la durée appropriée de chaque contrat de location. Elle prend en considération l'ensemble des faits et circonstances qui créent un avantage économique à exercer une option de renouvellement ou à ne pas exercer une option de résiliation, notamment les investissements dans des améliorations locatives majeures, les rendements des magasins, les pratiques commerciales antérieures et la durée restante avant que l'option soit exerçable. Les périodes visées par des options de renouvellement sont prises en compte dans la durée du contrat de location uniquement si la direction a la certitude raisonnable que l'option sera exercée. La direction considère le seuil de certitude raisonnable comme un seuil élevé. Tout changement touchant le contexte économique ou le secteur de la vente au détail pourrait influencer sur l'évaluation par la direction de la durée du contrat de location, et toute modification de l'estimation par la direction des durées des contrats de location pourrait avoir une incidence significative sur les bilans consolidés et les états consolidés des résultats de la société.

Principales sources d'estimation Afin de déterminer la valeur comptable des actifs au titre de droits d'utilisation et des obligations locatives, la société doit estimer le taux d'emprunt marginal propre à chaque bien loué ou au portefeuille de biens loués si le taux d'intérêt implicite du contrat de location ne peut être déterminé facilement. La direction détermine le taux d'emprunt marginal selon un taux d'intérêt sans risque de base estimé en fonction du rendement des obligations du gouvernement du Canada et un ajustement qui rend compte de la notation de crédit de la société, de la garantie, de la durée du contrat de location et de la valeur du bien loué sous-jacent, ainsi que de l'environnement économique dans lequel le bien loué est exploité. Les taux d'emprunt marginaux peuvent changer par suite de changements macroéconomiques et commerciaux.

Note 4. Norme comptable future

IFRS 17 En 2017, l'IASB a publié l'IFRS 17, Contrats d'assurance (l'« IFRS 17 »), qui remplace l'IFRS 4, Contrats d'assurance. L'IFRS 17 introduit des directives de comptabilisation cohérentes pour tous les contrats d'assurance. La norme exige que les entités évaluent les contrats d'assurance au moyen d'estimations et d'hypothèses mises à jour qui reflètent l'échéancier des flux de trésorerie ainsi que toute incertitude relative à ces contrats. De plus, l'IFRS 17 requiert que les entités comptabilisent les bénéfices au moment où elles fournissent les services liés à l'assurance, plutôt que lorsqu'elles reçoivent des primes. La norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023 et doit être appliquée de manière rétrospective. Bien que l'adoption anticipée soit autorisée, la société n'a pas l'intention d'adopter l'IFRS 17 par anticipation. La société évalue actuellement l'incidence qu'aura la norme sur ses états financiers consolidés.

Note 5. Filiales

Le tableau suivant présente un résumé des principales filiales de la société. Les participations véritables détenues équivalent aux droits de vote que détient la société. La variation des capitaux propres sous forme d'actions ordinaires de Loblaw et des parts de fiducie de Propriétés de Choix a une incidence sur la participation de GWL dans Loblaw et dans Propriétés de Choix, respectivement.

		Aux			
		31 déc. 2020		31 déc. 2019	
		Nombre d'actions/ de parts détenues	Participation véritable	Nombre d'actions/ de parts détenues	Participation véritable
Loblaw	Actions ordinaires ⁱ⁾	182 874 456	52,6 %	187 815 136	52,2 %
	Parts de société en commandite de catégorie B ^{ii), iii)}	395 786 525	s. o.	389 961 783	s. o.
	Parts de fiducie	50 661 415	s. o.	50 661 415	s. o.
Propriétés de Choix		446 447 940	61,8 %	440 623 198	62,9 %

- i) Comprend 9,6 millions d'actions ordinaires de Loblaw données en nantissement aux termes du contrat à livrer sur actions (voir la note 33). De plus, au premier trimestre de 2020, GWL a participé à l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de Loblaw afin de conserver son pourcentage de participation (voir la note 27).
- ii) Les parts de société en commandite de catégorie B (les « parts échangeables ») ont une valeur économique équivalente aux parts de fiducie, confèrent à leurs porteurs le droit de recevoir des distributions équivalentes à celles versées sur les parts de fiducie et sont échangeables, au gré du porteur, en parts de fiducie.
- iii) Au quatrième trimestre de 2020, Propriétés de Choix a acquis six immeubles auprès de Weston Foods et émis 5 824 742 parts échangeables à titre de contrepartie.

Note 6. Acquisitions d'entreprises

CONSOLIDATION DE FRANCHISES Loblaw comptabilise la consolidation des franchises existantes comme des acquisitions d'entreprises et consolide ses franchises à la date à laquelle le franchisé conclut un contrat de franchise avec Loblaw. Les actifs acquis et les passifs repris par suite de la consolidation sont évalués à la date d'acquisition au moyen des justes valeurs qui se rapprochent des valeurs comptables des franchises à la date d'acquisition. Les résultats d'exploitation des franchises acquises ont été inclus dans les résultats d'exploitation de Loblaw à compter de la date d'acquisition.

Le réseau de Loblaw compte plus de 500 magasins franchisés d'alimentation au détail. À la clôture du premier trimestre de 2020, Loblaw a consolidé tous ses franchisés restants à des fins comptables aux termes du contrat de franchise.

Le tableau qui suit présente un résumé des montants comptabilisés au titre des actifs acquis, des passifs repris et des participations ne donnant pas le contrôle inscrits à la date d'acquisition :

(en millions de dollars)	2020	2019
Actif net acquis :		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14 \$	20 \$
Stocks	42	51
Immobilisations corporelles (note 15)	44	67
Fournisseurs et autres passifs ⁱ⁾	(54)	(48)
Autres passifs ⁱ⁾	(30)	(73)
Participations ne donnant pas le contrôle	(16)	(17)
Total de l'actif net acquis	- \$	- \$

- i) À la consolidation, les fournisseurs et autres passifs et les autres passifs sont éliminés des créances, des créances liées aux prêts consentis à des franchisés et des placements dans des franchises qui sont détenus par Loblaw.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Note 7. Charges d'intérêts nettes et autres charges financières

Les composantes des charges d'intérêts nettes et autres charges financières se présentent comme suit :

(en millions de dollars)	2020	2019
Charges d'intérêts :		
Dette à long terme	638 \$	644 \$
Obligations locatives	207	214
Emprunts liés aux créances sur cartes de crédit	48	45
Distributions sur les parts de fiducie	223	203
Frais d'émission de Propriétés de Choix	–	14
Fiducies de financement indépendantes	14	19
Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages du personnel à long terme (note 29)	9	9
Dette bancaire	4	6
Passif financiers (note 25)	31	7
Intérêts inscrits à l'actif (taux de capitalisation de 3,7 % (4,0 % en 2019)) (notes 15 et 18)	(4)	(4)
	1 170 \$	1 157 \$
Produits d'intérêts :		
Produits de désactualisation	(5) \$	(9) \$
Produits d'intérêts à court terme	(24)	(33)
	(29) \$	(42) \$
Contrat à livrer ⁱ⁾	(71) \$	39 \$
Ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie (note 33)	(239)	550
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	831 \$	1 704 \$

- i) Tenait compte d'un produit de 47 millions de dollars (charge de 69 millions de dollars en 2019) lié à l'ajustement de la juste valeur du contrat à livrer visant 9,6 millions d'actions ordinaires de Loblaw (voir la note 33). Il s'agit d'un ajustement hors trésorerie résultant des fluctuations du cours des actions ordinaires sous-jacentes de Loblaw. À l'échéance, tout montant en trésorerie versé au titre du contrat à livrer peut être contrebalancé par la vente des actions ordinaires sous-jacentes de Loblaw. Les chiffres comprennent également des produits de désactualisation à terme de 46 millions de dollars (50 millions de dollars en 2019), et des coûts à terme de 22 millions de dollars (20 millions de dollars en 2019) liés au contrat à livrer.

Note 8. Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat comptabilisé à l'état consolidé des résultats se détaille comme suit :

(en millions de dollars)	2020	2019
Impôt exigible		
Exercice considéré	546 \$	534 \$
Ajustement au titre d'exercices antérieurs	(18)	8
Impôt différé		
Naissance et renversement des différences temporaires	(63)	(80)
Effet de la variation des taux d'impôt sur le résultat	(3)	(10)
Ajustement au titre d'exercices antérieurs	13	(21)
Impôt sur le résultat	475 \$	431 \$

La charge d'impôt comptabilisée dans les autres éléments du résultat global se détaille comme suit :

(en millions de dollars)	2020	2019
Gains actuariels nets au titre des régimes à prestations définies (note 29)	(15) \$	1 \$
Ajustement de la juste valeur au transfert d'immeubles de placement	3	2
Règlement de contrats à terme sur obligations	(10)	–
Total de la charge d'impôt sur le résultat dans les autres éléments du résultat global	(22) \$	3 \$

Le taux d'impôt effectif de la société figurant à l'état consolidé des résultats est comptabilisé à un taux qui diffère du taux d'impôt de base moyen pondéré fédéral et provincial canadien prévu par la loi pour les raisons suivantes :

	2020	2019
Taux d'impôt de base moyen pondéré fédéral et provincial canadien prévu par la loi	26,6 %	26,7 %
(Diminution) augmentation nette résultant de ce qui suit :		
Incidence des taux d'impôt dans des territoires étrangers	–	(0,7)
Montants non déductibles et non imposables	(0,1)	(1,2)
Incidence de l'ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie	(3,1)	11,7
Incidence des modifications des taux d'impôt prévus par la loi sur les soldes d'impôt différé	(0,2)	(0,8)
Ajustements par rapport aux périodes antérieures	(0,1)	(0,8)
Autres	–	(0,5)
Taux d'impôt effectif s'appliquant au bénéfice avant impôt sur le résultat	23,1 %	34,4 %

Loblaw a reçu de l'Agence du revenu du Canada et du ministère des Finances de l'Ontario des avis de nouvelle cotisation qui s'appuient sur l'hypothèse selon laquelle certains revenus touchés par Glenhuron Bank Limited (« Glenhuron »), filiale établie à la Barbade et entièrement détenue par Loblaw qui a fait l'objet d'une liquidation en 2013, auraient dû être traités comme des revenus canadiens et imposés comme tels au Canada. Les avis de nouvelle cotisation, qui ont été reçus entre 2015 et 2019, portent sur les années d'imposition 2000 à 2013. Le 7 septembre 2018, la Cour canadienne de l'impôt (la « Cour de l'impôt ») a rendu sa décision concernant les années d'imposition 2000 à 2010. La Cour de l'impôt a statué, en se fondant sur une interprétation technique des lois applicables, que certains revenus touchés par Glenhuron devraient être imposés au Canada. Le 4 octobre 2018, Loblaw a déposé un avis d'appel auprès de la Cour d'appel fédérale. Au deuxième trimestre, le 23 avril 2020, la Cour d'appel fédérale a rendu sa décision concernant l'affaire Glenhuron en faveur de Loblaw et a infirmé la décision de la Cour de l'impôt. Au quatrième trimestre, soit le 29 octobre 2020, la Cour suprême a accordé à la Couronne l'autorisation d'en appeler et, le 30 novembre 2020, la Couronne a déposé un avis d'appel auprès de la Cour suprême. Après la clôture de l'exercice, la Cour suprême a indiqué que l'appel sera entendu le 13 mai 2021. Loblaw n'a annulé aucune partie des charges de 367 millions de dollars comptabilisées au troisième trimestre de 2018, dont une tranche de 176 millions de dollars a été inscrite dans les intérêts et une tranche de 191 millions de dollars, dans l'impôt sur le résultat.

Les actifs d'impôt différé non comptabilisés dans les bilans consolidés s'établissent comme suit :

(en millions de dollars)	Aux	
	31 déc. 2020	31 déc. 2019
Différences temporaires déductibles	15 \$	19 \$
Pertes fiscales et crédits d'impôt	171	185
Actifs d'impôt différé non comptabilisés	186 \$	204 \$

La tranche des reports de pertes fiscales et crédits d'impôt dont la période de report est limitée expire entre 2026 et 2040. Les différences temporaires déductibles n'ont pas de date d'expiration aux termes de la législation fiscale en vigueur. Aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé au titre de ces éléments, car il est improbable qu'il existe des bénéficiaires imposables futurs à l'égard desquels la société pourra imputer ces avantages fiscaux.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Les actifs et passifs d'impôt différé comptabilisés dans les bilans consolidés sont attribuables aux éléments suivants :

(en millions de dollars)	Aux	
	31 déc. 2020	31 déc. 2019
Fournisseurs et autres passifs	82 \$	92 \$
Autres passifs	372	141
Obligations locatives	1 301	1 160
Immobilisations corporelles	(1 153)	(1 037)
Actifs au titre de droits d'utilisation	(1 064)	(902)
Goodwill et immobilisations incorporelles	(1 559)	(1 674)
Report en avant de pertes autres qu'en capital (expirant de 2026 à 2040)	97	155
Report en avant de pertes en capital	19	32
Autres	(15)	38
Passifs d'impôt différé, montant net	(1 920) \$	(1 995) \$
Comptabilisés aux bilans consolidés comme suit :		
Actifs d'impôt différé	139 \$	250 \$
Passifs d'impôt différé	(2 059)	(2 245)
Passifs d'impôt différé, montant net	(1 920) \$	(1 995) \$

Note 9. Bénéfice net de base et dilué par action ordinaire

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	2020	2019
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires de la société	963 \$	242 \$
Dividendes prescrits sur les actions privilégiées du capital social	(44)	(44)
Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	919 \$	198 \$
Réduction du bénéfice net attribuable à la dilution liée à Loblaw	(4)	(4)
Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires aux fins du calcul du bénéfice dilué par action	915 \$	194 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions) (note 26)	153,4	153,5
Effet dilutif de la rémunération fondée sur des titres de capitaux propres ⁱ⁾ (en millions)	0,1	0,2
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation - dilué (en millions)	153,5	153,7
Bénéfice net de base par action ordinaire (en dollars)	5,99 \$	1,29 \$
Bénéfice net dilué par action ordinaire (en dollars)	5,96 \$	1,26 \$

- i) Ont été exclus du calcul du bénéfice net dilué par action 1,4 million d'instruments potentiellement dilutifs (1,0 million en 2019) parce qu'ils avaient un effet antidilutif.

Note 10. Trésorerie et équivalents de trésorerie, placements à court terme et dépôts de garantie

Les composantes de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des placements à court terme et des dépôts de garantie se présentent comme suit :

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

(en millions de dollars)	Aux	
	31 déc. 2020	31 déc. 2019
Trésorerie	1 228 \$	775 \$
Équivalents de trésorerie		
Bons du Trésor	758	262
Acceptations bancaires	570	557
Papier commercial de sociétés	–	240
Certificats de placement garanti	22	–
Autres	3	–
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 581 \$	1 834 \$

PLACEMENTS À COURT TERME

(en millions de dollars)	Aux	
	31 déc. 2020	31 déc. 2019
Bons du trésor	485 \$	61 \$
Acceptations bancaires	81	32
Papier commercial de sociétés	1	136
Certificats de placement garanti	7	–
Autres	1	–
Placements à court terme	575 \$	229 \$

DÉPÔTS DE GARANTIE

(en millions de dollars)	Aux	
	31 déc. 2020	31 déc. 2019
Trésorerie	52 \$	46 \$
Bons de trésor	23	30
Total des dépôts de garantie	75 \$	76 \$

Note 11. Créances

Le tableau suivant présente le classement chronologique des créances de la société :

(en millions de dollars)	Aux				31 déc. 2019 ⁱ⁾			
	31 déc. 2020				De 0 à 90 jours	Plus de 90 jours	Plus de 180 jours	Total
	De 0 à 90 jours	Plus de 90 jours	Plus de 180 jours	Total				
Créances	1 036 \$	108 \$	48 \$	1 192 \$	1 180 \$	38 \$	77 \$	1 295 \$

i) Certains chiffres comparatifs ont été retraités pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Le tableau suivant présente l'évolution des comptes de correction de valeur des créances irrécouvrables de la société :

(en millions de dollars)	2020	2019
Comptes de correction de valeur à l'ouverture de l'exercice	(34) \$	(34) \$
Radiations, montant net	3	–
Comptes de correction de valeur à la clôture de l'exercice	(31) \$	(34) \$

Le risque de crédit lié aux créances est présenté à la note 34.

Note 12. Créances sur cartes de crédit

Les composantes des créances sur cartes de crédit se présentent comme suit :

(en millions de dollars)	Aux	
	31 déc. 2020	31 déc. 2019
Créances sur cartes de crédit, montant brut	3 346 \$	3 714 \$
Compte de correction de valeur des créances sur cartes de crédit	(237)	(196)
Créances sur cartes de crédit	3 109 \$	3 518 \$
Créances titrisées auprès de fiducies de titrisation indépendantes :		
Créances titrisées auprès de <i>Fiducie de cartes de crédit Eagle</i> ^{MD} (note 24)	1 050 \$	1 000 \$
Créances titrisées auprès d'autres fiducies de titrisation indépendantes (note 23)	575	775
Total des créances titrisées auprès de fiducies de titrisation indépendantes	1 625 \$	1 775 \$

Loblaw, par l'intermédiaire de la Banque PC, participe à divers programmes de titrisation qui constituent une source de fonds pour l'exercice de ses activités liées aux cartes de crédit. La Banque PC maintient et surveille sa participation en copropriété dans des créances sur cartes de crédit auprès de fiducies de titrisation indépendantes, notamment *Eagle* et d'autres fiducies de titrisation indépendantes, selon ses besoins en matière de financement.

Le passif connexe d'*Eagle* est comptabilisé dans la dette à long terme (voir la note 24). Les passifs connexes liés aux créances sur cartes de crédit titrisées auprès des autres fiducies de titrisation indépendantes sont comptabilisés dans la dette à court terme.

Les ententes de titrisation conclues entre la Banque PC et les autres fiducies de titrisation indépendantes sont renouvelées et prorogées chaque année. Les ententes existantes ont été renouvelées en 2020 et leurs dates d'échéance ont été repoussées à 2022, toutes les autres modalités demeurant essentiellement inchangées.

Depuis le début de l'exercice 2020, la Banque PC a comptabilisé une diminution nette de 200 millions de dollars de la participation en copropriété dans les créances titrisées qu'elle détient auprès des autres fiducies de titrisation indépendantes en raison de la baisse du volume des créances sur cartes de crédit.

À la clôture de l'exercice 2020, les engagements n'ayant pas fait l'objet de prélèvements sur les facilités disponibles consenties par d'autres fiducies de titrisation indépendantes s'élevaient à 400 millions de dollars (125 millions de dollars en 2019).

Loblaw a fourni, au nom de la Banque PC, des lettres de crédit en faveur de fiducies de titrisation indépendantes (voir la note 36).

Dans le cadre de ses programmes de titrisation, la Banque PC est tenue de maintenir en tout temps un solde de son portefeuille de créances sur cartes de crédit équivalant à au moins 107 % du passif titrisé en cours. Elle se conformait à cette exigence à la clôture de l'exercice 2020 et s'y est conformée tout au long de l'exercice.

Le tableau suivant présente le classement chronologique du montant brut des créances sur cartes de crédit :

(en millions de dollars)	Aux							
	31 déc. 2020				31 déc. 2019			
	En règle	En souffrance - 1 jour à 90 jours	En souffrance - plus de 90 jours	Total	En règle	En souffrance - 1 jour à 90 jours	En souffrance - plus de 90 jours	Total
Créances sur cartes de crédit, montant brut	3 169 \$	150 \$	27 \$	3 346 \$	3 504 \$	176 \$	34 \$	3 714 \$

Les tableaux suivants présentent l'évolution des comptes de correction de valeur des créances sur cartes de crédit de Loblaw pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 31 décembre 2019 :

(en millions de dollars)				2020
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total
Solde à l'ouverture de l'exercice	72 \$	92 \$	32 \$	196 \$
Augmentation (diminution) au cours de l'exercice :				
Transferts ⁱ⁾				
À l'étape 1	33	(33)	–	–
À l'étape 2	(5)	7	(2)	–
À l'étape 3	(1)	(18)	19	–
Nouveaux prêts émis ⁱⁱ⁾	7	16	1	24
Nouvelles réévaluations ⁱⁱⁱ⁾	(16)	52	93	129
Radiations	–	–	(138)	(138)
Recouvrements	–	–	26	26
Solde à la clôture de l'exercice	90 \$	116 \$	31 \$	237 \$

- i) Les transferts correspondent aux déplacements entre les étapes de prêts qui étaient comptabilisés au début de l'exercice.
- ii) Les nouveaux prêts émis présentent l'étape du prêt, ainsi que le solde connexe, à la clôture de l'exercice.
- iii) Les réévaluations nettes de la dotation pour pertes comprennent l'incidence des variations des soldes des prêts et de la qualité du crédit au cours de l'exercice.

(en millions de dollars)				2019
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total
Solde à l'ouverture de l'exercice	62 \$	80 \$	25 \$	167 \$
Augmentation (diminution) au cours de l'exercice :				
Transferts ⁱ⁾				
À l'étape 1	31	(31)	–	–
À l'étape 2	(7)	8	(1)	–
À l'étape 3	(1)	(16)	17	–
Nouveaux prêts émis ⁱⁱ⁾	9	13	3	25
Nouvelles réévaluations ⁱⁱⁱ⁾	(22)	38	105	121
Radiations	–	–	(139)	(139)
Recouvrements	–	–	22	22
Solde à la clôture de l'exercice	72 \$	92 \$	32 \$	196 \$

- i) Les transferts correspondent aux déplacements entre les étapes de prêts qui étaient comptabilisés au début de l'exercice.
- ii) Les nouveaux prêts émis présentent l'étape du prêt, ainsi que le solde connexe, à la clôture de l'exercice.
- iii) Les réévaluations nettes de la dotation pour pertes comprennent l'incidence des variations des soldes des prêts et de la qualité du crédit au cours de l'exercice.

La société maintient le solde des comptes de correction de valeur des créances sur cartes de crédit comptabilisé aux bilans consolidés à un niveau qu'elle juge approprié pour absorber les pertes liées aux créances sur cartes de crédit.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Note 13. Stocks

Les composantes des stocks se présentent comme suit :

(en millions de dollars)	Aux	
	31 déc. 2020	31 déc. 2019
Matières premières et fournitures	71 \$	70 \$
Produits finis	5 314	5 200
Stocks	5 385 \$	5 270 \$

Pour les stocks comptabilisés à la clôture de l'exercice 2020, Loblaw a inscrit une provision de 34 millions de dollars (33 millions de dollars au 31 décembre 2019) liée à la dépréciation des stocks sous leur coût afin de parvenir à leur valeur nette de réalisation. Cette diminution de valeur est incluse dans le coût des stocks vendus. Il n'y a eu aucune reprise liée à des stocks précédemment dépréciés aux 31 décembre 2020 et 2019.

Note 14. Actifs détenus en vue de la vente

Loblaw classe certains actifs, principalement des terrains et des bâtiments qu'elle a l'intention de céder au cours des 12 prochains mois, à titre d'actifs détenus en vue de la vente. À l'origine, ces actifs étaient soit utilisés dans le secteur Vente au détail de Loblaw, soit détenus dans les immeubles de placement. En 2020, Loblaw a comptabilisé un profit net de 9 millions de dollars (profit net de 12 millions de dollars en 2019) sur la vente de ces actifs. En 2020, une dépréciation nette de la juste valeur de 20 millions de dollars (8 millions de dollars en 2019) a été comptabilisée à l'égard des actifs détenus en vue de la vente.

Note 15. Immobilisations corporelles

Le tableau qui suit présente l'évolution du coût et du cumul des amortissements et des pertes de valeur des immobilisations corporelles pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 :

(en millions de dollars)	Terrains	Bâtiments et améliorations des bâtiments	Matériel et agencements	Améliorations locatives	Contrats de location-financement - terrains, bâtiments et matériel et agencements	Actifs en cours de construction	Total
Coût à l'ouverture de l'exercice	2 071 \$	9 062 \$	9 648 \$	2 347 \$	– \$	713 \$	23 841 \$
Entrées ⁱ⁾	1	2	145	32	–	920	1 100
Sorties	(2)	(43)	(63)	(26)	–	(7)	(141)
Transfert vers les actifs détenus en vue de la vente	(29)	–	–	–	–	–	(29)
Transfert à partir des immeubles de placement, montant net (note 16)	11	42	–	–	–	75	128
Transfert vers les coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, montant net	–	–	–	–	–	–	–
Transfert à partir des actifs en cours de construction	30	340	640	40	–	(1 050)	–
Acquisitions d'entreprises (note 6)	–	–	44	–	–	–	44
Incidence de la conversion des monnaies étrangères	–	(9)	(23)	–	–	(2)	(34)
Coût à la clôture de l'exercice	2 082 \$	9 394 \$	10 391 \$	2 393 \$	– \$	649 \$	24 909 \$
Cumul des amortissements et des pertes de valeur à l'ouverture de l'exercice	2 \$	3 680 \$	7 000 \$	1 383 \$	– \$	3 \$	12 068 \$
Amortissement	–	268	632	134	–	–	1 034
Pertes de valeur	1	6	12	9	–	–	28
Reprise de pertes de valeur	–	(9)	(2)	(4)	–	–	(15)
Sorties	–	(22)	(63)	(25)	–	–	(110)
Transfert vers les actifs détenus en vue de la vente	–	–	–	–	–	–	–
Transfert vers les immeubles de placement (note 16)	–	(23)	–	–	–	–	(23)
Incidence de la conversion des monnaies étrangères	–	(3)	(13)	–	–	–	(16)
Cumul des amortissements et des pertes de valeur à la clôture de l'exercice	3 \$	3 897 \$	7 566 \$	1 497 \$	– \$	3 \$	12 966 \$
Valeur comptable au :							
31 décembre 2020	2 079 \$	5 497 \$	2 825 \$	896 \$	– \$	646 \$	11 943 \$

i) Les entrées d'immobilisations corporelles de Loblaw comprennent un paiement anticipé de 66 millions de dollars effectué en 2019. Le solde a été transféré en provenance des autres actifs en 2020.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Le tableau qui suit présente l'évolution du coût et du cumul des amortissements et des pertes de valeur des immobilisations corporelles pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 :

(en millions de dollars)	Terrains	Bâtiments et améliorations des bâtiments	Matériel et agencements	Améliorations locatives	Contrats de location-financement - terrains, bâtiments et matériel et agencements	Actifs en cours de construction	Total
Coût à l'ouverture de l'exercice	2 050 \$	8 895 \$	9 164 \$	2 217 \$	951 \$	747 \$	24 024 \$
Ajustements au titre de l'IFRS 16	–	–	(42)	–	(951)	–	(993)
Solde retraité à l'ouverture de l'exercice	2 050	8 895	9 122	2 217	–	747	23 031
Entrées ⁱ⁾	5	32	167	52	–	852	1 108
Sorties	(7)	(18)	(205)	(18)	–	–	(248)
Transfert vers les actifs détenus en vue de la vente	(9)	(4)	–	–	–	–	(13)
Transfert vers les immeubles de placement, montant net (note 16)	(12)	(36)	–	–	–	(1)	(49)
Transfert vers les coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, montant net	–	(8)	–	–	–	–	(8)
Transfert à partir des actifs en cours de construction	44	174	528	133	–	(879)	–
Acquisitions d'entreprises	–	38	66	(37)	–	–	67
Incidence de la conversion des monnaies étrangères	–	(11)	(30)	–	–	(6)	(47)
Coût à la clôture de l'exercice	2 071 \$	9 062 \$	9 648 \$	2 347 \$	– \$	713 \$	23 841 \$
Cumul des amortissements et des pertes de valeur à l'ouverture de l'exercice	2 \$	3 499 \$	6 659 \$	1 220 \$	540 \$	3 \$	11 923 \$
Ajustements au titre de l'IFRS 16	–	–	(18)	–	(540)	–	(558)
Solde retraité à l'ouverture de l'exercice	2	3 499	6 641	1 220	–	3	11 365
Amortissement	–	227	561	163	–	–	951
Pertes de valeur	–	7	20	18	–	–	45
Reprise de pertes de valeur	–	(18)	(5)	(4)	–	–	(27)
Sorties	–	(18)	(198)	(14)	–	–	(230)
Transfert vers les actifs détenus en vue de la vente	–	(1)	–	–	–	–	(1)
Transfert vers les immeubles de placement, montant net (note 16)	–	(12)	–	–	–	–	(12)
Incidence de la conversion des monnaies étrangères	–	(4)	(19)	–	–	–	(23)
Cumul des amortissements et des pertes de valeur à la clôture de l'exercice	2 \$	3 680 \$	7 000 \$	1 383 \$	– \$	3 \$	12 068 \$
Valeur comptable au : 31 décembre 2019	2 069 \$	5 382 \$	2 648 \$	964 \$	– \$	710 \$	11 773 \$

i) Les entrées d'immobilisations corporelles de Loblaw comprennent un paiement anticipé de 13 millions de dollars effectué en 2018. Le solde a été transféré en provenance des autres actifs en 2019.

ACTIFS EN COURS DE CONSTRUCTION Le coût des acquisitions d'immeubles en cours de construction pour 2020 s'est établi à 920 millions de dollars (852 millions de dollars en 2019). Ce montant comprend des coûts d'emprunt inscrits à l'actif de 4 millions de dollars (4 millions de dollars en 2019), à un taux de capitalisation moyen pondéré de 3,7 % (4,0 % en 2019) (voir la note 7).

GARANTIES ET ACTIFS DONNÉES EN NANTISSEMENT À la clôture de l'exercice 2020, la société avait des immobilisations corporelles d'une valeur comptable de 52 millions de dollars (66 millions de dollars en 2019) grevées d'hypothèques de 38 millions de dollars (44 millions de dollars en 2019) (voir la note 24).

ENGAGEMENTS LIÉS À DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES À la clôture de l'exercice 2020, la société avait conclu des engagements de 502 millions de dollars (773 millions de dollars en 2019) visant la construction, l'agrandissement et la rénovation de bâtiments et l'acquisition de biens immobiliers.

PERTES DE VALEUR ET REPRISES LIÉES AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET AUX ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION

En 2020, la société a comptabilisé des pertes de valeur des immobilisations corporelles de 20 millions de dollars (41 millions de dollars en 2019) et des pertes de valeur des actifs au titre de droits d'utilisation (voir la note 32) de 20 millions de dollars (16 millions de dollars en 2019) liées à 23 UGT (32 UGT en 2019). La valeur recouvrable correspond à la juste valeur de l'UGT, diminuée des coûts de la vente, ou à sa valeur d'utilité, si celle-ci est plus élevée. Environ 13 % (6 % en 2019) des UGT dépréciées avaient une valeur comptable qui excédait de 5 millions de dollars (3 millions de dollars en 2019) leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. La tranche restante de 87 % (94 % en 2019) des UGT dépréciées avait une valeur comptable qui excédait de 35 millions de dollars (54 millions de dollars en 2019) leur valeur d'utilité.

En 2020, la société a comptabilisé des reprises de pertes de valeur des immobilisations corporelles de 15 millions de dollars (27 millions de dollars en 2019) et des reprises de pertes de valeur des actifs au titre de droits d'utilisation (voir la note 32) de 2 millions de dollars (néant en 2019) se rapportant à 10 UGT (10 UGT en 2019). Les reprises de pertes de valeur sont comptabilisées lorsque la valeur recouvrable des immobilisations corporelles d'un magasin excède leur valeur comptable. Environ 50 % des UGT (30 % en 2019) à l'égard desquelles des reprises de pertes de valeur ont été comptabilisées avaient une juste valeur diminuée des coûts de la vente qui excédait de 8 millions de dollars (12 millions de dollars en 2019) leur valeur comptable. Les 50 % d'UGT restantes (70 % en 2019) à l'égard desquelles des reprises de pertes de valeur ont été comptabilisées avaient une valeur d'utilité qui excédait de 9 millions de dollars (15 millions de dollars en 2019) leur valeur comptable.

Lorsqu'elle calcule la valeur d'utilité d'un magasin, la société crée un modèle d'actualisation des flux de trésorerie pour chaque UGT. La période pour laquelle des projections des flux de trésorerie sont établies varie pour chaque UGT selon la durée d'utilité résiduelle des principaux actifs de l'UGT. Le chiffre d'affaires et le résultat prévisionnels établis pour les besoins des projections des flux de trésorerie reposent sur les résultats d'exploitation réels et les budgets d'exploitation, de même que sur des taux de croissance à long terme qui correspondent aux taux moyens du secteur, ce qui est en tous points conforme aux plans stratégiques présentés au Conseil de GWL et à celui de Loblaw. La valeur d'utilité estimée de chaque UGT a été établie au moyen d'un taux d'actualisation avant impôt allant de 8,0 % à 8,5 % à la clôture de 2020 (de 8,0 % à 8,5 % en 2019).

Des pertes de valeur supplémentaires de 8 millions de dollars (4 millions de dollars en 2019) ont été enregistrées en lien avec des fermetures de Loblaw, des rénovations, des conversions de magasins de détail et des activités de restructuration. Des pertes de valeur des actifs au titre de droits d'utilisation supplémentaires (voir la note 32) de 3 millions de dollars (néant en 2019) ont été enregistrées en lien avec les activités de restructuration.

Note 16. Immeubles de placement

Le tableau suivant présente l'évolution des immeubles de placement pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 31 décembre 2019 :

(en millions de dollars)	2020	2019
Solde à l'ouverture de l'exercice	4 888 \$	4 847 \$
Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement	(138)	(74)
Entrées ⁱ⁾	444	85
Sorties	(159)	(34)
Transfert à partir des (vers les) immobilisations corporelles ⁱⁱ⁾ , montant net (note 15)	(125)	49
Transfert vers les actifs détenus en vue de la vente, montant net	(25)	(174)
Transfert à partir des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, montant net	43	182
Autres	2	7
Solde à la clôture de l'exercice ⁱⁱⁱ⁾	4 930 \$	4 888 \$

i) Les entrées d'immobilisations corporelles comprennent une contrepartie hors trésorerie de 243 millions de dollars (25 millions de dollars en 2019).

ii) Comprend un profit lié à la juste valeur de 20 millions de dollars (12 millions de dollars en 2019) comptabilisé dans les autres éléments du résultat global et attribuable au transfert d'immobilisations corporelles aux immeubles de placement.

iii) Comprend des immeubles productifs de revenus de 4 832 millions de dollars (4 822 millions de dollars en 2019) et des immeubles en cours d'aménagement de 98 millions de dollars (66 millions de dollars en 2019).

Notes afférentes aux états financiers consolidés

En 2020, la société a comptabilisé 394 millions de dollars (400 millions de dollars en 2019) de produits locatifs dans le résultat d'exploitation et a engagé des coûts d'exploitation directs de 137 millions de dollars (123 millions de dollars en 2019) à l'égard de ses immeubles de placement. De plus, la société a comptabilisé des coûts d'exploitation directs de 2 millions de dollars (2 millions de dollars en 2019) liés à des immeubles de placement dont elle n'a tiré aucun produit locatif.

ÉVALUATIONS INTERNES

Les immeubles de placement sont évalués à la juste valeur, laquelle a été déterminée principalement à l'aide de la méthode des flux de trésorerie actualisés. La direction examine le processus d'évaluation et les résultats préparés par l'équipe d'évaluation interne au moins une fois par trimestre. Les évaluations excluent les primes associées au portefeuille ou la valeur liée à la plateforme de gestion et sont réalisées selon la valeur optimale de chacun des immeubles de placement de la société. Dans le cadre du processus d'évaluation interne, la direction prend en compte des évaluations externes réalisées par des firmes d'évaluation foncière canadiennes indépendantes à l'égard d'un ensemble varié d'immeubles représentant différents emplacements géographiques et catégories d'actifs au sein du portefeuille de la société. Tous les trimestres, l'équipe d'évaluation interne révisé et met à jour, si nécessaire, les modèles d'évaluation afin de rendre compte des données actuelles du marché. Des mises à jour peuvent être apportées aux taux de capitalisation, aux taux d'actualisation, aux loyers du marché, ainsi qu'aux activités de location ou d'aménagement, à la probabilité de renouvellement, à la durée jusqu'à l'expiration du contrat de location, aux provisions pour inoccupation et aux frais d'entretien prévus.

ÉVALUATIONS INDÉPENDANTES

En général, les immeubles font l'objet d'évaluations indépendantes au moment de l'acquisition. De plus, la société a retenu les services d'évaluateurs indépendants reconnus à l'échelle nationale afin que la majorité des immeubles qui composent le portefeuille fassent l'objet d'une évaluation indépendante au moins une fois tous les quatre ans. Lorsqu'une évaluation indépendante est obtenue, l'équipe d'évaluation interne évalue l'ensemble des données d'entrée utilisées par les évaluateurs indépendants pour préparer leurs rapports et s'entretient avec eux sur le caractère raisonnable de leurs hypothèses. S'il y a lieu, des ajustements seront apportés aux évaluations internes pour rendre compte des hypothèses contenues dans les évaluations externes. La société comptabilisera la valeur interne dans ses états financiers consolidés.

Note 17. Coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence

Propriétés de Choix comptabilise ses participations dans des coentreprises selon la méthode de la mise en équivalence. Ces coentreprises possèdent des immeubles en cours d'aménagement ainsi que certains immeubles productifs de revenus. Le tableau qui suit résume la participation de Propriétés de Choix dans des coentreprises.

	Aux		31 déc. 2019	
	31 déc. 2020			
	Nombre de coentreprises	Participation véritable	Nombre de coentreprises	Participation véritable
Vente au détail	16	25 % - 75 %	16	25 % - 75 %
Industriel	2	50 %	2	50 %
Résidentiel	3	47 % - 50 %	3	47 % - 50 %
Usage mixte	–	– %	1	40 %
Terrain détenu à des fins d'aménagement	1	50 %	–	– %
Total des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	22		22	
Participation dans des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (en millions de dollars)		573 \$		605 \$

Note 18. Immobilisations incorporelles

Le tableau suivant présente l'évolution du coût et du cumul des amortissements et des pertes de valeur des immobilisations incorporelles pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 :

(en millions de dollars)	Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée	Immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée générées en interne	Marques de commerce et de fabrique à durée d'utilité déterminée	Logiciels	Autres immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée	Total
Coût à l'ouverture de l'exercice ⁱ⁾	3 490 \$	20 \$	20 \$	3 186 \$	6 018 \$	12 734 \$
Entrées	–	–	–	350	7	357
Acquisitions d'entreprises	1	–	–	–	2	3
Incidence de la conversion des monnaies étrangères	–	–	–	(1)	(3)	(4)
Coût à la clôture de l'exercice	3 491 \$	20 \$	20 \$	3 535 \$	6 024 \$	13 090 \$
Cumul des amortissements et des pertes de valeur à l'ouverture de l'exercice	– \$	20 \$	11 \$	2 142 \$	3 073 \$	5 246 \$
Amortissement	–	–	1	304	510	815
Pertes de valeur	–	–	–	–	1	1
Incidence de la conversion des monnaies étrangères	–	–	–	–	(4)	(4)
Cumul des amortissements et des pertes de valeur à la clôture de l'exercice	– \$	20 \$	12 \$	2 446 \$	3 580 \$	6 058 \$
Valeur comptable au :						
31 décembre 2020	3 491 \$	– \$	8 \$	1 089 \$	2 444 \$	7 032 \$

i) Certains chiffres ont été retraités pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Le tableau suivant présente l'évolution du coût et du cumul des amortissements et des pertes de valeur des immobilisations incorporelles pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 :

(en millions de dollars)	Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée	Immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée générées en interne	Marques de commerce et de fabrique à durée d'utilité déterminée	Logiciels	Autres immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée	Total
Coût à l'ouverture de l'exercice ⁱ⁾	3 489 \$	20 \$	20 \$	2 789 \$	6 204 \$	12 522 \$
Ajustements au titre de l'IFRS 16	–	–	–	–	(207)	(207)
Solde retraité à l'ouverture de l'exercice	3 489	20	20	2 789	5 997	12 315
Entrées	1	–	–	397	5	403
Acquisitions d'entreprises	–	–	–	–	23	23
Sorties	–	–	–	–	(1)	(1)
Élimination du coût des actifs entièrement amortis	–	–	–	–	(1)	(1)
Incidence de la conversion des monnaies étrangères	–	–	–	–	(5)	(5)
Coût à la clôture de l'exercice	3 490 \$	20 \$	20 \$	3 186 \$	6 018 \$	12 734 \$
Cumul des amortissements et des pertes de valeur à l'ouverture de l'exercice	– \$	20 \$	10 \$	1 852 \$	2 682 \$	4 564 \$
Ajustements au titre de l'IFRS 16	–	–	–	–	(125)	(125)
Solde retraité à l'ouverture de l'exercice	–	20	10	1 852	2 557	4 439
Amortissement	–	–	1	290	508	799
Pertes de valeur	–	–	–	–	12	12
Sorties	–	–	–	–	(1)	(1)
Élimination des amortissements des actifs entièrement amortis	–	–	–	–	(1)	(1)
Incidence de la conversion des monnaies étrangères	–	–	–	–	(2)	(2)
Cumul des amortissements et des pertes de valeur à la clôture de l'exercice	– \$	20 \$	11 \$	2 142 \$	3 073 \$	5 246 \$
Valeur comptable au :						
31 décembre 2019	3 490 \$	– \$	9 \$	1 044 \$	2 945 \$	7 488 \$

i) Certains chiffres ont été retraités pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES À DURÉE D'UTILITÉ INDÉTERMINÉE Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée comptabilisées par Loblaw se composent de marques de fabrique et de commerce, des quotas d'importation ainsi que des permis de vente d'alcool. Les marques de fabrique et de commerce résultent de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et de T&T Supermarket Inc. par Loblaw. Loblaw prévoit renouveler indéfiniment l'enregistrement des marques de fabrique et de commerce, des quotas d'importation ainsi que des permis de vente d'alcool chaque date d'expiration et prévoit que ces actifs généreront des avantages économiques à perpétuité. Par conséquent, Loblaw a évalué que ces immobilisations incorporelles ont une durée d'utilité indéterminée.

La société a effectué son test de dépréciation annuel des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et a conclu qu'aucune perte de valeur n'avait été subie.

Hypothèses clés Les hypothèses clés utilisées aux fins du calcul de la juste valeur diminuée des coûts de la vente portent sur les prévisions à l'égard des flux de trésorerie, les taux de croissance, les taux d'actualisation et les taux finaux. Ces hypothèses sont conformes aux hypothèses utilisées pour calculer la juste valeur diminuée des coûts de la vente du goodwill (voir la note 19).

LOGICIELS Les logiciels comprennent les achats et les frais de développement de logiciels. En 2020, aucun coût d'emprunt (néant en 2019) n'a été inscrit à l'actif.

AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES À DURÉE D'UTILITÉ DÉTERMINÉE Les autres immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée se composent principalement des dossiers d'ordonnances, le programme de récompenses axé sur la fidélisation des clients et des relations-clients.

Note 19. Goodwill

Le tableau qui suit présente l'évolution du coût et du cumul des pertes de valeur du goodwill pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019 :

(en millions de dollars)	2020	2019
Coût à l'ouverture de l'exercice	5 842 \$	5 848 \$
Acquisitions d'entreprises	2	4
Montant ajusté de la répartition du prix d'achat	–	(1)
Incidence de la conversion des monnaies étrangères	(5)	(9)
Coût à la clôture de l'exercice	5 839 \$	5 842 \$
Cumul des pertes de valeur à l'ouverture de l'exercice	1 067 \$	1 067 \$
Pertes de valeur	–	–
Cumul des pertes de valeur à la clôture de l'exercice	1 067 \$	1 067 \$
Valeur comptable aux :		
31 décembre	4 772 \$	4 775 \$

La valeur comptable du goodwill attribuée à chaque groupe d'UGT est indiquée dans le tableau suivant :

(en millions de dollars)	Aux	
	31 déc. 2020	31 déc. 2019
Weston Foods	298 \$	303 \$
Shoppers Drug Mart/Pharmaprix	2 976	2 974
Marché	375	375
Escompte	461	461
T&T Supermarket Inc.	129	129
Autres	533	533
Valeur comptable du goodwill	4 772 \$	4 775 \$

La société a achevé ses tests de dépréciation annuels du goodwill et a conclu qu'il n'avait subi aucune perte de valeur.

HYPOTHÈSES CLÉS Les hypothèses clés utilisées aux fins du calcul de la juste valeur diminuée des coûts de la vente représentent les prévisions à l'égard des flux de trésorerie, les taux de croissance, les taux d'actualisation et les taux finaux. Ces hypothèses sont classées au niveau 3 dans la hiérarchie des justes valeurs.

Le coût du capital moyen pondéré se situait entre 7,1 % et 9,3 % (entre 7,1 % et 9,3 % en 2019) et est fondé sur un taux sans risque, une prime de risque lié aux capitaux propres ajustée pour tenir compte de bêtas de sociétés cotées en bourse comparables, une prime de risque spécifique, le coût de la dette après impôt basé sur le rendement des obligations des sociétés et la structure financière d'autres sociétés comparables cotées en bourse.

Les projections de flux de trésorerie ont été actualisées à l'aide d'un taux d'actualisation fondé sur un coût du capital moyen pondéré après impôt. À la clôture de l'exercice 2020, le taux d'actualisation après impôt utilisé aux fins du calcul de la valeur recouvrable s'établissait entre 7,1 % et 9,3 % (entre 7,1 % et 9,3 % en 2019). Le taux d'actualisation avant impôt s'établissait entre 9,7 % et 12,7 % (entre 9,7 % et 12,7 % en 2019).

La société a inclus une période minimale de trois ans de flux de trésorerie dans ses modèles d'actualisation des flux de trésorerie. Les prévisions de trésorerie ont été extrapolées au-delà de la période de trois ans à l'aide d'un taux de croissance à long terme estimé de 2,0 % (2,0 % en 2019). La croissance du montant ajusté du BAIIAⁱ⁾ budgétée était fondée sur le budget et les plans stratégiques approuvés par le Conseil d'administration de GWL et celui de Loblaw.

- i) Cette mesure ne tient pas compte de certains éléments et est utilisée à l'interne par la direction aux fins d'analyse de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation du secteur.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Note 20. Autres actifs

Les composantes des autres actifs se présentent comme suit :

(en millions de dollars)	Aux	
	31 déc. 2020	31 déc. 2019
Juste valeur du contrat à livrer sur actions (note 33)	630 \$	537 \$
Placements divers et autres créances ⁱ⁾	145	43
Actif net au titre des prestations constituées (note 29)	184	249
Créances liées aux contrats de location-financement (note 32)	77	73
Prêts hypothécaires, prêts et billets à recevoir	168	188
Autres	159	177
Total des autres actifs	1 363 \$	1 267 \$
Partie courante des prêts hypothécaires, prêts et billets à recevoir ⁱⁱ⁾	(49)	(87)
Autres actifs	1 314 \$	1 180 \$

- i) En 2020, Shoppers Drug Mart Inc. a convenu d'investir un montant totalisant 75 millions de dollars dans Maple Corporation (« Maple »), important fournisseur de soins virtuels au Canada, contre une participation ne donnant pas le contrôle importante. La participation sera acquise en deux tranches. Au 31 décembre 2020, la tranche un avait été acquise, la société ayant investi 61 millions de dollars en échange d'une participation d'environ 24 % dans Maple. La tranche deux de la participation devrait être acquise au troisième trimestre de 2021.
- ii) La partie courante des prêts hypothécaires, prêts et billets à recevoir est incluse dans les charges payées d'avance et autres actifs aux bilans consolidés.

Note 21. Passif au titre des programmes de récompenses axés sur la fidélisation de la clientèle

La valeur comptable du passif au titre des programmes de récompenses axés sur la fidélisation de la clientèle de la Loblaw (le « passif au titre de la fidélisation ») se présente comme suit :

(en millions de dollars)	Aux	
	31 déc. 2020	31 déc. 2019
Passif au titre de la fidélisation	194 \$	191 \$

La majeure partie des points constituant le passif au titre de la fidélisation de la société, qui représente un passif lié à un contrat, devraient être échangés et comptabilisés dans les produits dans l'année suivant l'émission.

Note 22. Provisions

Les tableaux suivants présentent l'évolution des provisions pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 31 décembre 2019 :

(en millions de dollars)	2020	2019
Provisions à l'ouverture de l'exercice	237 \$	372 \$
Ajustements au titre de l'IFRS 16	–	(80)
Solde retraits à l'ouverture de l'exercice	237 \$	292 \$
Entrées	106	104
Paievements	(98)	(142)
Reprises	(19)	(16)
Incidence de la conversion des monnaies étrangères	–	(1)
Provisions à la clôture de l'exercice	226 \$	237 \$

(en millions de dollars)	Aux	
	31 déc. 2020	31 déc. 2019
Valeur comptable des provisions comptabilisées dans les postes suivants :		
Partie courante des provisions	109 \$	147 \$
Partie non courante des provisions	117	90
Provisions	226 \$	237 \$

Les provisions comprennent principalement des montants comptabilisés au titre de la restructuration, de l'autoassurance, des passifs liés à l'environnement et au démantèlement, des charges liées à certains contrats déficitaires visant des immeubles loués, des réclamations légales et du programme de carte Loblaw ainsi qu'un passif lié au retrait d'un régime de retraite multi-employeurs.

Le total des charges à payer au titre des assurances s'est établi à 86 millions de dollars (79 millions de dollars en 2019), dont un montant de 47 millions de dollars (44 millions de dollars en 2019) a été comptabilisé dans la partie non courante des provisions et un montant de 39 millions de dollars (35 millions de dollars en 2019), dans la partie courante des provisions. Un montant de 19 millions de dollars (20 millions de dollars en 2019) à l'égard d'un passif au titre de la rémunération des travailleurs des États-Unis est compris dans le total des charges à payer au titre des assurances. Le coût connexe et la charge à payer au titre de la rémunération des travailleurs sont comptabilisés à partir d'évaluations actuarielles qui reposent sur des hypothèses posées par la direction. Le taux d'actualisation qui a été utilisé en 2020 pour déterminer le coût de la rémunération des travailleurs des États-Unis et le passif à ce titre est de 2,0 % (2,0 % en 2019). Le total du passif au titre de la rémunération des travailleurs correspond à la dernière estimation des pertes actuarielles, moins les pertes réelles subies jusqu'à présent. Toute variation du passif au titre de la rémunération des travailleurs est immédiatement comptabilisée dans le résultat d'exploitation.

En 2020, le coût de rémunération des travailleurs des États-Unis lié au passif comptabilisé au titre de la rémunération des travailleurs s'est chiffré à 4 millions de dollars (4 millions de dollars en 2019).

ENQUÊTE DU BUREAU DE LA CONCURRENCE En 2017, la société et Loblaw ont annoncé avoir pris des mesures en raison de leur participation à une entente de fixation des prix dans l'ensemble du secteur. Aux termes de l'accord, Loblaw a offert aux clients une carte Loblaw de 25 \$ qui peut être utilisée pour l'achat d'articles vendus dans les magasins d'alimentation Loblaw partout au Canada. Au 31 décembre 2020, le passif au titre du programme de carte Loblaw s'établissait à 15 millions de dollars (17 millions de dollars en 2019). Loblaw prévoit que les cartes Loblaw émises en faveur des clients viendront réduire le montant en responsabilité civile. La charge inscrite au titre du programme de carte Loblaw ne doit pas être perçue comme une estimation des dommages-intérêts (voir la note 35).

CHARGES DE RESTRUCTURATION ET AUTRES CHARGES CONNEXES La société continue de mettre en œuvre son plan pluriannuel lancé en 2018 dans le but d'améliorer les processus et de réaliser des gains d'efficacité dans l'ensemble des infrastructures de l'administration, des magasins et du réseau de fabrication et de distribution. De nombreuses initiatives sont en cours afin d'atténuer la complexité et les coûts des activités commerciales en vue de mettre sur pied une structure opérationnelle à faible coût qui permettra à la société de continuer à investir dans ses secteurs de croissance stratégiques. Au 31 décembre 2020, la provision au titre des charges de restructuration et autres charges connexes s'établissait à 71 millions de dollars (79 millions de dollars en 2019).

Note 23. Dette à court terme

Les composantes de la dette à court terme se présentent comme suit :

(en millions de dollars)	Aux	
	31 déc. 2020	31 déc. 2019
Autres fiducies de titrisation indépendantes (note 12)	575 \$	775 \$
Débetures de série B ⁱ⁾	760	714
Dette à court terme	1 335 \$	1 489 \$

i) Les débetures de série B émises par CWL sont remboursables à vue et portent intérêt au taux moyen pondéré courant de 1,55 % (2,55 % en 2019). Les débetures de série A à 7,00 % (voir la note 24) et les débetures de série B sont garanties par le nantissement de 9,6 millions d'actions ordinaires de Loblaw.

AUTRES FIDUCIES DE TITRISATION INDÉPENDANTES L'encours de la dette à court terme se rapporte aux créances sur cartes de crédit titrisées auprès d'autres fiducies de titrisation indépendantes avec droit de recours (voir la note 12).

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Note 24. Dette à long terme

Le tableau suivant présente les composantes de la dette à long terme :

(en millions de dollars)		Aux	
		31 déc. 2020	31 déc. 2019
Débiteures			
Billets de George Weston Limitée	Série A, 7,00 %, échéant en 2031 ⁱ⁾	466 \$	466 \$
	4,12 %, échéant en 2024	200	200
	7,10 %, échéant en 2032	150	150
	6,69 %, échéant en 2033	100	100
Billets de Les Compagnies Loblaw Limitée	5,22 %, échéant en 2020	–	350
	4,86 %, échéant en 2023	800	800
	3,92 % échéant en 2024	400	400
	6,65 %, échéant en 2027	100	100
	6,45 %, échéant en 2028	200	200
	4,49 %, échéant en 2028	400	400
	6,50 %, échéant en 2029	175	175
	2,28 %, échéant en 2030	350	–
	11,40 %, échéant en 2031		
	Capital	151	151
	Incidence du rachat du coupon	33	15
	6,85 %, échéant en 2032	200	200
	6,54 %, échéant en 2033	200	200
	8,75 %, échéant en 2033	200	200
	6,05 %, échéant en 2034	200	200
	6,15 %, échéant en 2035	200	200
	5,90 %, échéant en 2036	300	300
	6,45 %, échéant en 2039	200	200
	7,00 %, échéant en 2040	150	150
	5,86 %, échéant en 2043	55	55
Débiteures de Propriétés de Choix	Série B 4,90 %, échéant en 2023	200	200
	Série C 3,50 %, échéant en 2021	–	250
	Série D 4,29 %, échéant en 2024	200	200
	Série E 2,30 %, échéant en 2020	–	250
	Série F 4,06 %, échéant en 2025	200	200
	Série G 3,20 %, échéant en 2023	250	250
	Série H 5,27 %, échéant en 2046	100	100
	Série I 3,01 %, échéant en 2022	300	300
	Série J 3,55 %, échéant en 2025	350	350
	Série K 3,56 %, échéant en 2024	550	550
	Série L 4,18 %, échéant en 2028	750	750
	Série M 3,53 %, échéant en 2029	750	750
	Série N 2,98 %, échéant en 2030	400	–
	Série O 3,83 %, échéant en 2050	100	–
	Série P 2,85 %, échéant en 2027	500	–
	Série 8 3,60 %, échéant en 2020	–	300
	Série 9 3,60 %, échéant en 2021	200	200
	Série 10 3,60 %, échéant en 2022	300	300
	Série B-C 4,32 %, échéant en 2021	–	100
	Série D-C 2,95 %, échéant en 2023	125	125
Dette à long terme garantie par une hypothèque	2,30 % à 5,60 % échéant entre 2021 et 2038 (note 15)	1 207	1 231
Certificats de placement garanti	0,20 % à 3,78 %, échéant entre 2021 et 2025	1 185	1 311
Fiducie de titrisation indépendante (note 12)	2,23 %, échéant en 2020	–	250
	2,71 %, échéant en 2022	250	250
	3,10 %, échéant en 2023	250	250
	2,28 %, échéant en 2024	250	250
	1,34 %, échéant en 2025	300	–
Fiducies de financement indépendantes		512	505
Facilité de crédit de Propriétés de Choix		–	132
Emprunts pour la construction de Propriétés de Choix		25	25
Coûts de transaction et autres		(41)	(37)
Total de la dette à long terme		14 443 \$	14 554 \$
Moins la tranche échéant à moins d'un an		924	1 842
Dette à long terme		13 519 \$	12 712 \$

i) Les débiteures de série A à 7,00 % et les débiteures de série B (voir la note 23) sont garanties par le nantissement de 9,6 millions d'actions ordinaires de Loblaw.

Les opérations importantes touchant la dette à long terme sont décrites ci-dessous :

DÉBENTURES Le tableau qui suit présente un résumé des débentures émises pour les exercices clos indiqués :

(en millions de dollars)	Taux d'intérêt	Date d'échéance	2020	2019
			Montant en capital	Montant en capital
Billets de Les Compagnies Loblaw Limitée	2,28 %	7 mai 2030 ⁱ⁾	350 \$	– \$
Débentures non garanties de premier rang de Propriétés de Choix				
- Série M	3,53 %	11 juin 2029	–	750
- Série N	2,98 %	4 mars 2030	400	–
- Série O	3,83 %	4 mars 2050	100	–
- Série P	2,85 %	21 mai 2027	500	–
Total des débentures émises			1 350 \$	750 \$

- i) Dans le cadre de cette émission, des contrats à terme sur obligations de 350 millions de dollars ont été réglés en 2020, ce qui a donné lieu à la comptabilisation d'une perte liée à la juste valeur réalisée de 34 millions de dollars avant impôt, qui était comptabilisée de façon cumulative dans les autres éléments du résultat global à titre de perte latente avant le règlement. La perte sera reclassée dans les états des résultats sur la durée des billets échéant le 7 mai 2030. Ce règlement a également donné lieu à un taux d'intérêt effectif net de 3,34 % sur les billets échéant le 7 mai 2030.

Le tableau qui suit présente un résumé des débentures et des emprunts à terme remboursés pour les exercices clos indiqués :

(en millions de dollars)	Taux d'intérêt	Date d'échéance	2020	2019
			Montant en capital	Montant en capital
Billets de Les Compagnies Loblaw Limitée	5,22 %	18 juin 2020	350 \$	– \$
Débentures non garanties de premier rang de Propriétés de Choix				
- Série 7	3,00 %	20 septembre 2019 ⁱ⁾	–	200
- Série 8	3,60 %	20 avril 2020	300	–
- Série B-C	4,32 %	15 janvier 2021	100	–
- Série C	3,50 %	8 février 2021	250	–
- Série C-C	2,56 %	30 novembre 2019 ⁱ⁾	–	100
- Série E	2,30 %	14 septembre 2020	250	–
Propriétés de Choix – emprunt à terme	Variable	4 mai 2022 ⁱⁱ⁾	–	175
Propriétés de Choix – emprunt à terme	Variable	4 mai 2023 ⁱⁱⁱ⁾	–	625
Total des débentures et des emprunts à terme remboursés			1 250 \$	1 100 \$

- i) Les débentures non garanties de premier rang de série 7 et de série C-C de Propriétés de Choix ont été remboursées le 27 juin 2019.
 ii) La facilité de crédit à terme de Propriétés de Choix portant intérêt à des taux variables correspondant soit au taux préférentiel majoré de 0,45 %, soit au taux des acceptations bancaires majoré de 1,45 %, a été remboursée le 11 juin 2019.
 iii) La facilité de crédit à terme de Propriétés de Choix portant intérêt à des taux variables correspondant soit au taux préférentiel majoré de 0,45 %, soit au taux des acceptations bancaires majoré de 1,45 %, a été remboursée le 11 juin 2019 et le 30 septembre 2019.

CERTIFICATS DE PLACEMENT GARANTI (« CPG ») Le tableau qui suit présente un résumé des activités liées à l'émission de CPG de la Banque PC, si l'on ne tient pas compte des commissions, pour les exercices clos indiqués :

(en millions de dollars)	2020	2019
Solde à l'ouverture de l'exercice	1 311 \$	1 141 \$
CPG émis	410	453
CPG arrivés à échéance	(536)	(283)
Solde à la clôture de l'exercice	1 185 \$	1 311 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés

FIDUCIE DE TITRISATION INDÉPENDANTE Les billets émis par *Eagle* sont des débiteures garanties par les créances sur cartes de crédit de la Banque PC (voir la note 12).

En 2020, *Eagle* a émis des billets à terme de premier rang et subordonnés de 300 millions de dollars (250 millions de dollars en 2019) qui arrivent à échéance le 17 juillet 2025 (17 juillet 2024 en 2019) et portent intérêt à un taux moyen pondéré de 1,34 % (2,28 % en 2019). Dans le cadre de cette émission, des contrats à terme sur obligations de 200 millions de dollars (250 millions de dollars en 2019) ont été réglés, ce qui a donné lieu à la comptabilisation d'une perte liée à la juste valeur réalisée de 11 millions de dollars (8 millions de dollars en 2019) avant impôt, qui était comptabilisée de façon cumulative dans les autres éléments du résultat global à titre de perte latente avant le règlement. La perte sera reclassée dans les états des résultats sur la durée des billets d'*Eagle* susmentionnés. Le règlement a également donné lieu à un taux d'intérêt effectif net de 2,07 % (2,94 % en 2019) sur les billets d'*Eagle* émis (voir la note 33).

En 2020, les billets à terme de premier rang et subordonnés de 250 millions de dollars portant intérêt à un taux moyen pondéré de 2,23 %, qu'*Eagle* avait émis précédemment, sont venus à échéance et ont été remboursés le 17 septembre 2020. Par conséquent, les soldes relatifs aux billets d'*Eagle* ont enregistré une variation nette de 50 millions de dollars. Il n'y a eu aucun remboursement de billets émis par *Eagle* en 2019.

FIDUCIES DE FINANCEMENT INDÉPENDANTES À la clôture de l'exercice 2020, les fiducies de financement indépendantes avaient prélevé 512 millions de dollars (505 millions de dollars en 2019) sur la facilité de crédit engagée renouvelable qui constitue la source de financement des fiducies de financement indépendantes.

La date d'échéance de la facilité de crédit engagée renouvelable liée aux fiducies de financement indépendantes est le 27 mai 2022.

FACILITÉS DE CRÉDIT ENGAGÉES Les composantes des lignes de crédit engagées disponibles à la clôture des exercices 2020 et 2019 se présentent comme suit :

(en millions de dollars)	Date d'échéance	Aux		31 déc. 2019	
		31 déc. 2020		Disponible	Prélevé
		Disponible	Prélevé	Disponible	Prélevé
Facilité de crédit engagée de Loblaw	7 octobre 2023 ⁱ⁾	1 000 \$	– \$	1 000 \$	– \$
Facilité de crédit engagée de Propriétés de Choix conclue avec un consortium	4 mai 2023	1 500	–	1 500	132
Total des facilités de crédit engagées		2 500 \$	– \$	2 500 \$	132 \$

i) En 2020, Loblaw a modifié sa facilité de crédit engagée et repoussé la date d'échéance du 10 juin 2021 au 7 octobre 2023.

Ces facilités comportent certaines clauses restrictives de nature financière (voir la note 28).

TRANCHE À MOINS D'UN AN DE LA DETTE À LONG TERME Le tableau qui suit présente les composantes de la tranche à moins d'un an de la dette à long terme :

(en millions de dollars)	Aux	
	31 déc. 2020	31 déc. 2019
Débiteures	196 \$	897 \$
Certificats de placement garanti	597	527
Fiducie de titrisation indépendante	–	250
Dettes à long terme garantie par une hypothèque	106	156
Emprunts pour la construction	25	12
Tranche à moins d'un an de la dette à long terme	924 \$	1 842 \$

CALENDRIER DE REMBOURSEMENT Le calendrier des remboursements sur la dette à long terme, selon l'échéance, s'établit comme suit :

(en millions de dollars)	31 déc. 2020
2021	929 \$
2022	1 736
2023	1 870
2024	1 889
2025	1 165
Par la suite	6 895
Dette à long terme (déduction faite des coûts)	14 484 \$

Voir la note 33 pour plus d'information sur la juste valeur de la dette à long terme.

RAPPROCHEMENT DE LA DETTE À LONG TERME Le tableau qui suit présente le rapprochement des variations des entrées nettes de trésorerie liées aux activités de financement avec la dette à long terme pour les exercices clos indiqués :

(en millions de dollars)	2020	2019
Total de la dette à long terme à l'ouverture de l'exercice	14 554 \$	15 318 \$
Reclassement des obligations découlant de contrats de location-financement attribuable à l'IFRS 16	–	(535)
Solde retraité à l'ouverture de l'exercice	14 554	14 783
Émissions de titres de créance à long terme ⁱ⁾	2 492	1 438
Remboursements de la dette à long terme	(2 598)	(1 690)
Total des (sorties) entrées de trésorerie liées aux activités de financement de la dette à long terme	(106)	(252)
Autres variations hors trésorerie	(5)	23
Total des montants hors trésorerie liés aux activités liées à la dette à long terme	(5)	23
Total de la dette à long terme à la clôture de l'exercice	14 443 \$	14 554 \$

i) Comprend les variations nettes liées à la fiducie de financement indépendante, qui constituent des titres de créance renouvelables.

Note 25. Autres passifs

Les composantes des autres passifs se présentent comme suit :

(en millions de dollars)	Aux	
	31 déc. 2020	31 déc. 2019
Passifs financiers ¹⁾	661 \$	431 \$
Montant net de l'obligation au titre des régimes à prestations définies (note 29)	382	375
Obligation au titre des autres avantages du personnel à long terme	129	128
Passif au titre de la rémunération fondée sur des titres de capitaux propres (note 30)	7	7
Autres	18	16
Autres passifs	1 197 \$	957 \$

i) En 2020, Propriétés de Choix a cédé ou partiellement cédé 17 immeubles (31 immeubles en 2019) à des tiers, pour une contrepartie globale de 233 millions de dollars (435 millions de dollars en 2019). Lors de la consolidation, les transactions n'ont pas été comptabilisées comme une vente d'actifs aux termes des contrats de location et la société n'a pas cédé le contrôle des immeubles aux fins de l'IFRS 16. Contrats de location, et de l'IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients. Le produit de ces transactions a plutôt été comptabilisé à titre de passifs financiers et, au 31 décembre 2020, des montants de 5 millions de dollars (4 millions de dollars au 31 décembre 2019) et de 661 millions de dollars (431 millions de dollars au 31 décembre 2019) ont été comptabilisés dans les fournisseurs et autres passifs et dans les autres passifs, respectivement.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Note 26. Capital social

Le capital social se compose de ce qui suit :

(en millions de dollars)	Aux	
	31 déc. 2020	31 déc. 2019
Capital social ordinaire	2 782 \$	2 809 \$
Actions privilégiées, Série I	228	228
Actions privilégiées, Série III	196	196
Actions privilégiées, Série IV	197	197
Actions privilégiées, série V	196	196
Capital social	3 599 \$	3 626 \$

CAPITAL SOCIAL ORDINAIRE (NOMBRE ILLIMITÉ AUTORISÉ) Les actions ordinaires émises sont entièrement libérées et n'ont aucune valeur nominale. Le tableau qui suit résume l'activité relative aux actions ordinaires émises et en circulation de la société pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 31 décembre 2019 :

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	2020		2019	
	Nombre d'actions ordinaires	Capital social ordinaire	Nombre d'actions ordinaires	Capital social ordinaire
Émises et en circulation à l'ouverture de la période	153 667 750	2 809 \$	153 370 108	2 766 \$
Émises en vue du règlement d'options sur actions (note 30)	6 666	1	529 965	47
Rachetées et annulées	(1 300 000)	(24)	(232 323)	(4)
Émises et en circulation à la clôture de la période	152 374 416	2 786 \$	153 667 750	2 809 \$
Actions détenues en fiducie à l'ouverture de la période	(88 832)	–	(120 305)	–
Rachetées en vue du règlement futur d'UATI et d'UAR	(229 000)	(4)	(60 000)	(1)
Libérées en vue du règlement d'UATI et d'UAR (note 30)	63 307	–	91 473	1
Actions détenues en fiducie à la clôture de la période	(254 525)	(4)	(88 832)	–
Émises et en circulation, déduction faite des actions détenues en fiducie à la clôture de la période	152 119 891	2 782 \$	153 578 918	2 809 \$
Nombre moyen pondéré en circulation, déduction faite des actions détenues en fiducie	153 406 800		153 537 411	

Actions privilégiées de série I (10,0 millions d'actions autorisées) GWL a en circulation 9,4 millions d'actions privilégiées de série I sans droit de vote à 5,80 %, d'une valeur nominale de 235 millions de dollars. Ces actions confèrent aux porteurs le droit de recevoir annuellement des dividendes en trésorerie préférentiels cumulatifs fixes de 1,45 \$ par action, lesquels, s'ils sont déclarés, seront versés chaque trimestre. GWL peut, à son gré, racheter contre trésorerie, en totalité ou en partie, ces actions privilégiées en circulation au prix de 25,00 \$ l'action, majoré des dividendes accumulés et impayés à la date de rachat.

En tout temps après l'émission, GWL peut, à son gré, accorder aux porteurs de ces actions privilégiées le droit de convertir à leur gré leurs actions privilégiées en actions privilégiées d'une autre série qu'elle aura désignée, à raison d'une contre une, à une date qu'elle aura fixée.

Actions privilégiées de série III (10,0 millions d'actions autorisées) GWL a en circulation 8,0 millions d'actions privilégiées de série III sans droit de vote à 5,20 %, d'une valeur nominale de 200 millions de dollars. Ces actions confèrent aux porteurs le droit de recevoir annuellement des dividendes en trésorerie préférentiels cumulatifs fixes de 1,30 \$ par action, lesquels, s'ils sont déclarés, seront versés chaque trimestre. GWL peut, à son gré, racheter contre trésorerie, en totalité ou en partie, ces actions privilégiées en circulation au prix de 25,00 \$ l'action, majoré de tous les dividendes accumulés et impayés jusqu'à la date de rachat.

En tout temps après l'émission, GWL peut, à son gré, accorder aux porteurs de ces actions privilégiées le droit de convertir à leur gré leurs actions privilégiées en actions privilégiées d'une autre série qu'elle aura désignée, à raison d'une contre une, à une date qu'elle aura fixée.

Actions privilégiées de série IV (8,0 millions d'actions autorisées) GWL a en circulation 8,0 millions d'actions privilégiées de série IV sans droit de vote à 5,20 %, d'une valeur nominale de 200 millions de dollars. Ces actions confèrent aux porteurs le droit de recevoir annuellement des dividendes en trésorerie préférentiels cumulatifs fixes de 1,30 \$ par action, lesquels, s'ils sont déclarés, seront versés chaque trimestre. GWL peut, à son gré, racheter contre trésorerie, en totalité ou en partie, ces actions privilégiées en circulation au prix de 25,00 \$ l'action, majoré de tous les dividendes accumulés et impayés jusqu'à la date de rachat.

En tout temps après l'émission, GWL peut, à son gré, accorder aux porteurs de ces actions privilégiées le droit de convertir à leur gré leurs actions privilégiées en actions privilégiées d'une autre série qu'elle aura désignée, à raison d'une contre une, à une date qu'elle aura fixée.

Actions privilégiées de série V (8,0 millions d'actions autorisées) GWL a en circulation 8,0 millions d'actions privilégiées de série V sans droit de vote à 4,75 %, d'une valeur nominale de 200 millions de dollars. Ces actions confèrent aux porteurs le droit de recevoir annuellement des dividendes en trésorerie préférentiels cumulatifs fixes de 1,1875 \$ par action, lesquels, s'ils sont déclarés, seront versés chaque trimestre. GWL peut, à son gré, racheter contre trésorerie, en totalité ou en partie, ces actions privilégiées en circulation comme suit au prix de 25,00 \$ l'action, majoré de tous les dividendes accumulés et impayés jusqu'à la date de rachat.

En tout temps après l'émission, GWL peut, à son gré, accorder aux porteurs de ces actions privilégiées le droit de convertir à leur gré leurs actions privilégiées en actions privilégiées d'une autre série qu'elle aura désignée, à raison d'une contre une, à une date qu'elle aura fixée.

DIVIDENDES La déclaration, le paiement et le montant des dividendes sur les actions ordinaires de la société sont laissés à la discrétion du Conseil de la société, lequel tient compte des résultats financiers de la société, de ses besoins en matière de capital, de ses flux de trésorerie disponibles et des perspectives quant à ses activités et, à l'occasion, d'autres facteurs qu'il juge pertinents. Au fil du temps, la société a l'intention d'augmenter le montant des dividendes tout en conservant suffisamment de flux de trésorerie disponibles pour financer sa croissance future. Au deuxième trimestre de 2019, le Conseil a augmenté de 0,010 \$ le dividende trimestriel par action ordinaire, qui est passé à 0,525 \$. Au quatrième trimestre de 2020, le Conseil a augmenté de 0,025 \$ le dividende trimestriel par action ordinaire, qui est passé à 0,550 \$. Le Conseil a déclaré les dividendes suivants pour les exercices clos indiqués :

(en dollars)	2020	2019
Dividendes déclarés par action ⁱ⁾ :		
Action ordinaire	2,125 \$	2,090 \$
Action privilégiée :		
Série I	1,45 \$	1,45 \$
Série III	1,30 \$	1,30 \$
Série IV	1,30 \$	1,30 \$
Série V	1,1875 \$	1,1875 \$

i) Les dividendes déclarés sur les actions ordinaires et les actions privilégiées de série III, de série IV et de série V étaient à payer le 1^{er} janvier 2021 et ont été payés ultérieurement le 4 janvier 2021. Les dividendes déclarés sur les actions privilégiées de série I ont été payés le 15 décembre 2020.

Le tableau qui suit présente un résumé des dividendes en trésorerie de la société qui ont été déclarés après la clôture de l'exercice 2020 :

(en dollars)	
Dividendes déclarés par action ⁱ⁾	
– Action ordinaire	0,550 \$
– Action privilégiée :	
Série I	0,3625 \$
Série III	0,3250 \$
Série IV	0,3250 \$
Série V	0,296875 \$

i) Les dividendes déclarés sur les actions ordinaires et les actions privilégiées de série III, de série IV et de série V sont payables le 1^{er} avril 2021. Les dividendes déclarés sur les actions privilégiées de série I sont payables le 15 mars 2021.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

PROGRAMME D'OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS Le tableau qui suit présente un résumé des activités de la société aux termes de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités pour les exercices clos indiqués :

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	2020	2019
Rachetées en vue du règlement futur d'UATI et d'UAR (nombre d'actions)	229 000	60 000
Rachetées en vue du règlement courant d'UATI et d'UAD (nombre d'actions)	33 325	64 851
Rachetées et annulées (nombre d'actions)	1 300 000	230 698
Contrepartie en trésorerie payée		
Rachetées et détenues en fiducie	(21) \$	(6) \$
Rachetées et réglées	(3)	(6)
Rachetées et annulées	(123)	(25)
Prime comptabilisée en charges dans les résultats non distribués		
Rachetées et détenues en fiducie	17 \$	4 \$
Rachetées et réglées	–	1
Rachetées et annulées	99	21
Diminution du capital social	24 \$	4 \$

Au deuxième trimestre de 2020, GWL a renouvelé son programme d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant le rachat, à la Bourse de Toronto (la « TSX ») ou par l'intermédiaire d'autres systèmes de négociation, d'au plus 7 683 528 de ses actions ordinaires, représentant environ 5 % des actions ordinaires émises et en circulation. Conformément aux règlements de la TSX, la société peut racheter ses actions ordinaires à l'occasion à un prix égal à leur cours alors en vigueur.

Conformément à une ordonnance d'exemption accordée par la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, le 21 décembre 2020, la société a racheté aux fins d'annulation 1 300 000 actions ordinaires auprès d'une entité contrôlée par M. W. Galen Weston (« M. Weston »), qui était alors l'actionnaire détenant le contrôle de la société. Les actions ordinaires ont été rachetées à un prix approuvé par la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario et sont prises en compte dans le nombre d'actions ordinaires que la société peut racheter dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités pour une contrepartie en trésorerie totale de 123 millions de dollars.

Au 31 décembre 2020, 1 300 365 actions ordinaires ont été rachetées dans le cadre de son programme d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités, y compris 1 300 000 actions ordinaires rachetées auprès de M. Weston.

Note 27. Transactions portant sur le capital de Loblaw

ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE LOBLAW À la clôture de l'exercice 2020, les actions privilégiées de deuxième rang, série B, d'un montant de 221 millions de dollars, déduction faite des frais d'émission de 4 millions de dollars après impôt, et des dividendes en trésorerie connexes, sont présentées comme une composante des participations ne donnant pas le contrôle au bilan consolidé résumé de la société. En 2020, Loblaw a déclaré des dividendes de 12 millions de dollars (12 millions de dollars en 2019) liés aux actions privilégiées de deuxième rang, série B.

ACTIONS ORDINAIRES DE LOBLAW Le tableau suivant présente un résumé de l'activité relative aux actions ordinaires de Loblaw aux termes de ses accords de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres et dans le cadre du programme d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités, ainsi que l'incidence sur les états financiers consolidés de la société pour les exercices clos indiqués :

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	2020	2019
Émises (nombre d'actions)	1 187 274	2 408 158
Rachetées et détenues en fiducie (nombre d'actions)	(145 000)	(900 000)
Rachetées et annulées (nombre d'actions)	(13 304 751)	(13 613 225)
	(12 262 477)	(12 105 067)
Contrepartie en trésorerie reçue (payée)		
Rémunération fondée sur des titres de capitaux propres	30 \$	82 \$
Rachetées et détenues en fiducie	(10)	(62)
Rachetées et annulées	(888)	(937)
	(868) \$	(917) \$
Augmentation (diminution) du surplus d'apport		
Rémunération fondée sur des titres de capitaux propres	16 \$	25 \$
Rachetées et détenues en fiducie	(3)	(19)
Rachetées et annulées	(226)	(176)
	(213) \$	(170) \$

OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS En 2020, la TSX a approuvé une modification à l'offre publique de rachat de Loblaw. Cette modification permettait à Loblaw de racheter ses actions ordinaires de GWL dans le cadre de son offre publique de rachat, conformément à un régime de cession de titres automatique convenu entre le courtier de Loblaw, Loblaw et GWL, afin que GWL conserve sa quote-part dans Loblaw. Conformément à une ordonnance d'exemption accordée par la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, le 21 décembre 2020, Loblaw a racheté aux fins d'annulation 3 269 208 actions ordinaires auprès d'une entité contrôlée par M. Weston, qui était alors l'actionnaire détenant le contrôle de GWL (voir la note 37). Les actions ordinaires ont été rachetées à un prix approuvé par la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario et sont prises en compte dans le nombre d'actions ordinaires que Loblaw peut racheter dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités.

Au deuxième trimestre de 2020, Loblaw a renouvelé son offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant le rachat, à la TSX ou par l'intermédiaire de systèmes de négociation parallèles, d'au plus 17 888 888 de ses actions ordinaires, soit environ 5 % des actions ordinaires émises et en circulation. Conformément aux règlements de la TSX, Loblaw peut racheter ses actions ordinaires à l'occasion à un prix égal à leur cours alors en vigueur. Au 31 décembre 2020, Loblaw avait racheté 10 547 174 actions ordinaires aux fins d'annulation dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités en vigueur.

Au cours de l'exercice 2020, 4 940 680 actions ordinaires de Loblaw ont été rachetées de GWL dans le cadre de l'offre publique de rachat de Loblaw aux fins d'annulation, pour une contrepartie en trésorerie totale de 336 millions de dollars, et 3 269 208 actions ordinaires l'ont été auprès d'une entité contrôlée par M. Weston, pour une contrepartie en trésorerie totale de 205 millions de dollars.

Note 28. Gestion du capital

Pour gérer la structure de son capital, la société peut, notamment, ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires, racheter des actions aux fins d'annulation conformément à son offre publique de rachat dans le cours normal des activités, émettre de nouvelles actions, contracter de nouveaux emprunts ou rembourser sa dette à long terme en tenant compte des objectifs suivants :

- s'assurer qu'elle dispose de liquidités suffisantes pour soutenir ses obligations financières et réaliser ses plans d'exploitation et ses plans stratégiques;
- maintenir sa capacité financière et sa souplesse en ayant accès à des capitaux pour soutenir l'expansion future de l'entreprise;
- réduire au minimum le coût après impôt de ses capitaux tout en tenant compte des risques actuels et futurs inhérents au secteur d'activité, au marché et à l'économie, ainsi que de la conjoncture de ceux-ci;
- avoir recours à des sources de financement à court terme afin de gérer ses besoins en matière de fonds de roulement et à des sources de financement à long terme afin de gérer ses dépenses d'investissement à long terme;
- cibler des niveaux d'endettement et une structure du capital appropriés pour la société et chacun de ses secteurs d'exploitation à présenter.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

La société a mis en place des politiques qui régissent les plans de financement par emprunt et les stratégies de gestion des risques portant sur les liquidités, les taux d'intérêt et les cours de change. Ces politiques décrivent les mesures et les objectifs de gestion du capital, notamment les niveaux d'endettement correspondant à la notation recherchée. La direction et le comité d'audit examinent régulièrement la conformité de la société à ces politiques, ainsi que sa performance à ce chapitre. De plus, la direction passe périodiquement en revue ces politiques afin de s'assurer qu'elles demeurent conformes à la tolérance au risque acceptable pour la société.

Le tableau suivant présente sommairement le total du capital sous gestion de la société :

(en millions de dollars)	Aux	
	31 déc. 2020	31 déc. 2019
Dette bancaire	86 \$	18 \$
Dépôts à vue de clients	24	–
Dette à court terme	1 335	1 489
Tranche à moins d'un an de la dette à long terme	924	1 842
Dette à long terme	13 519	12 712
Certains autres passifs ⁱ⁾	737	500
Juste valeur des dérivés financiers liés à la dette ci-dessus	(630)	(537)
Total de la dette, compte non tenu des obligations locatives	15 995 \$	16 024 \$
Tranche à moins d'un an des obligations locatives	799	857
Obligations locatives	4 206	4 250
Total de la dette, compte tenu des obligations locatives	21 000 \$	21 131 \$
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société	7 811	7 609
Total du capital sous gestion	28 811 \$	28 740 \$

i) Comprend des passifs financiers de 666 millions de dollars (435 millions de dollars en 2019) comptabilisés principalement en raison de l'opération sur le portefeuille de Propriétés de Choix.

PROSPECTUS PRÉALABLE DE BASE SIMPLIFIÉ En 2019, Loblaw a déposé un prospectus préalable de base simplifié visant l'émission éventuelle de débentures non garanties ou d'actions privilégiées d'au plus 2 milliards de dollars sur une période de 25 mois.

En 2019, *Eagle* a déposé un prospectus préalable de base simplifié qui permet l'émission éventuelle de billets d'au plus 1,25 milliard de dollars sur 25 mois.

CLAUSES RESTRICTIVES ET EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES Loblaw est soumise à certaines clauses restrictives financières et non financières d'importance aux termes de sa facilité de crédit existante, de certaines débentures et de lettres de crédit, qui portent notamment sur les ratios de couverture des intérêts et les ratios de levier financier, définis dans les conventions respectives. Ces clauses sont évaluées chaque trimestre par Loblaw afin d'assurer la conformité avec ces conventions. À la clôture de l'exercice 2020 et tout au long de l'exercice, Loblaw respectait chacune des clauses restrictives auxquelles elle était assujettie aux termes de ces conventions.

Loblaw est assujettie à des exigences en matière de capital imposées de l'extérieur par le Bureau du surintendant des institutions financières (le « BSIF »), principal organisme de réglementation de la Banque PC. Les objectifs de gestion du capital de la Banque PC consistent à systématiquement maintenir une assise financière solide tout en tenant compte des risques économiques auxquels l'expose le portefeuille de créances sur cartes de crédit et à satisfaire à toutes les exigences réglementaires en matière de capital qui sont définies par le BSIF. La Banque PC utilise l'accord de Bâle III comme cadre pour la gestion du capital réglementaire, qui prévoit un ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de 7,0 %, un ratio des fonds propres de catégorie 1 de 8,5 % et un ratio du total des fonds propres de 10,5 %. Mis à part les exigences relatives aux ratios des fonds propres réglementaires, la Banque PC est assujettie au ratio d'endettement prescrit par l'accord de Bâle III. Elle est également assujettie à la ligne directrice du BSIF intitulée Normes de liquidité, laquelle établit des normes fondées sur le cadre de Bâle III, notamment une norme portant sur le ratio de liquidité. À la clôture de l'exercice 2020 et tout au long de l'exercice, la Banque PC respectait toutes les exigences réglementaires applicables.

Propriétés de Choix est soumise à certaines clauses restrictives financières d'importance visant ses débentures et ses facilités de crédit engagées, lesquelles portent notamment sur les ratios de couverture et les ratios de levier financier, tel qu'il est précisé dans les conventions respectives. Ces ratios sont évalués régulièrement par Propriétés de Choix afin d'assurer la conformité avec ces conventions. À la clôture de l'exercice 2020 et tout au long de l'exercice, Propriétés de Choix respectait chacune des clauses restrictives financières auxquelles elle était assujettie aux termes de ces conventions.

De plus, la société possède des filiales entièrement détenues qui exercent des activités d'assurance. Ces filiales dépassaient toutes les exigences réglementaires minimales qui leur sont imposées en matière de capital et de surplus à la clôture de l'exercice 2020.

Note 29. Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages du personnel à long terme

AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI La société est le promoteur d'un certain nombre de régimes de retraite, y compris des régimes de retraite agréés à prestations définies, des régimes de retraite agréés à cotisations définies et des régimes complémentaires sans capitalisation offrant des prestations de retraite au-delà des limites prévues par la loi. Certaines obligations de la société aux termes de ces régimes de retraite complémentaires sont garanties par une lettre de garantie émise par une importante banque à charte canadienne.

Les comités de retraite (les « comités ») de GWL et de Loblaw veillent sur les régimes de retraite de la société. Les comités aident le Conseil de GWL et celui de Loblaw à s'acquitter de leurs responsabilités de supervision générales à l'égard des régimes. Les comités les aident également à surveiller l'administration des régimes assurée par la direction, à assumer les responsabilités de placement et de surveillance à l'égard des régimes et à veiller à la conformité avec les exigences juridiques et réglementaires.

Les régimes de retraite à prestations définies de la société sont principalement financés par la société, sont essentiellement non contributifs et prévoient le versement de prestations généralement fondées sur les gains moyens en carrière sous réserve de certaines limites. La capitalisation repose sur une évaluation de la solvabilité pour laquelle les hypothèses peuvent différer des hypothèses utilisées à des fins comptables comme il est décrit en détail dans la présente note.

La société offre également certains autres régimes complémentaires à prestations définies. En général, ces autres régimes à prestations définies sont sans capitalisation, sont principalement non contributifs et prévoient des prestations pour soins de santé, de l'assurance vie et des prestations pour soins dentaires. Ces autres régimes à prestations définies sont offerts aux salariés admissibles qui ont atteint un âge donné au moment de leur départ à la retraite et qui répondent à certains critères en matière d'années de service. Dans le cas de la majorité des autres régimes à prestations définies proposés aux récents et futurs retraités, le total des prestations payables par la société est assujéti à un plafond.

Les régimes de retraite à prestations définies et les autres régimes d'avantages à prestations définies de la société exposent celle-ci à de nombreux risques actuariels, notamment le risque lié au taux de longévité, le risque de taux d'intérêt et le risque de marché.

Au Canada, la société offre également un régime national à cotisations définies à l'intention des salariés. Les salariés nouvellement embauchés ne peuvent participer qu'à ce régime à cotisations définies.

La société participe également à divers régimes de retraite multi-employeurs qui sont administrés par des conseils de fiduciaires indépendants, comptant habituellement un nombre égal de délégués syndicaux et de représentants de l'employeur. La responsabilité de la société quant au versement de cotisations à ces régimes est limitée aux montants établis conformément à ses conventions collectives.

En 2021, la société prévoit cotiser à ses régimes à prestations définies et à ses régimes à cotisations définies ainsi qu'aux régimes de retraite multi-employeurs auxquels elle cotise déjà, et verser des prestations aux prestataires des régimes de retraite complémentaires sans capitalisation à prestations définies, à d'autres régimes d'avantages à prestations définies et à d'autres régimes d'avantages du personnel à long terme.

AUTRES RÉGIMES D'AVANTAGES DU PERSONNEL À LONG TERME La société offre d'autres régimes d'avantages du personnel à long terme qui prévoient le versement de prestations d'invalidité à long terme et la continuation des prestations pour soins de santé et soins dentaires en cas d'invalidité.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

RÉGIMES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉFINIES ET AUTRES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES Le tableau suivant résume les informations portant sur les régimes de retraite à prestations définies et sur les autres régimes à prestations définies de la société, pris collectivement :

(en millions de dollars)	Aux		31 déc. 2019	
	31 déc. 2020		Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes à prestations définies
Valeur actualisée des obligations capitalisées	(2 026) \$	– \$	(1 670) \$	– \$
Valeur actualisée des obligations non capitalisées	(208)	(168)	(196)	(156)
Total de la valeur actualisée de l'obligation au titre des régimes à prestations définies	(2 234) \$	(168) \$	(1 866) \$	(156) \$
Juste valeur des actifs des régimes	2 207	–	1 899	–
Situation de capitalisation totale des (obligations) surplus	(27) \$	(168) \$	33 \$	(156) \$
Actifs non comptabilisés en raison du plafonnement des actifs	(3)	–	(3)	–
Total de l'obligation nette au titre des régimes à prestations définies	(30) \$	(168) \$	30 \$	(156) \$
Comptabilisés aux bilans consolidés comme suit :				
Autres actifs (note 20)	184 \$	– \$	249 \$	– \$
Autres passifs (note 25)	(214) \$	(168) \$	(219) \$	(156) \$

Le tableau suivant présente l'évolution de la juste valeur des actifs des régimes et de la valeur actualisée des obligations au titre des régimes à prestations définies :

(en millions de dollars)	2020			2019		
	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes à prestations définies	Total	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes à prestations définies	Total
Variation de la juste valeur des actifs des régimes						
Juste valeur à l'ouverture de l'exercice	1 899 \$	– \$	1 899 \$	1 802 \$	– \$	1 802 \$
Cotisations de l'employeur	47	–	47	47	–	47
Cotisations des salariés	4	–	4	3	–	3
Prestations versées	(52)	–	(52)	(58)	–	(58)
Produits d'intérêts	62	–	62	64	–	64
Gains actuariels compris dans les autres éléments du résultat global	252	–	252	231	–	231
Règlements ⁱ⁾	(1)	–	(1)	(187)	–	(187)
Autres	(4)	–	(4)	(3)	–	(3)
Juste valeur à la clôture de l'exercice	2 207 \$	– \$	2 207 \$	1 899 \$	– \$	1 899 \$
Variation de la valeur actualisée des obligations au titre des régimes à prestations définies						
Solde à l'ouverture de l'exercice	1 866 \$	156 \$	2 022 \$	1 742 \$	152 \$	1 894 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	67	4	71	61	5	66
Coût financier	62	5	67	64	5	69
Prestations versées	(64)	(7)	(71)	(73)	(8)	(81)
Cotisations des salariés	4	–	4	3	–	3
Pertes actuarielles comprises dans les autres éléments du résultat global	300	10	310	246	2	248
Règlements ⁱ⁾	(1)	–	(1)	(177)	–	(177)
Solde à la clôture de l'exercice	2 234 \$	168 \$	2 402 \$	1 866 \$	156 \$	2 022 \$

i) Les règlements se rapportent aux achats de rentes.

En 2020 et en 2019, la société a procédé à des achats de rentes ayant trait à d'anciens salariés. Ces activités visent à réduire les obligations de la société au titre des régimes à prestations définies et à atténuer les risques et la volatilité liés à ces obligations. La société a versé 1 million de dollars (187 millions de dollars en 2019) à partir des actifs des régimes concernés pour régler des obligations au titre des régimes de retraite d'un montant de 1 million de dollars (177 millions de dollars en 2019) et a comptabilisé des charges négligeables liées au règlement (10 millions de dollars en 2019) dans les frais de vente et charges générales et administratives. Les charges liées au règlement découlaient de l'écart entre le montant payé pour les achats de rentes et la valeur des obligations de la société au titre des régimes de retraite à prestations définies relativement à ces achats de rentes au moment du règlement.

Pour l'exercice clos en 2020, le rendement réel des actifs des régimes s'est établi à 314 millions de dollars (295 millions de dollars en 2019).

Le montant net de l'obligation au titre des régimes à prestations définies peut être réparti entre les participants aux régimes comme suit :

- 63 % aux participants actifs aux régimes (63 % en 2019)
- 12 % aux participants aux régimes différés (14 % en 2019)
- 25 % aux retraités (23 % en 2019)

En 2021, la société prévoit verser des cotisations d'environ 45 millions de dollars (cotisations de 47 millions de dollars en 2020) à ses régimes de retraite agréés à prestations définies. Le montant réel versé pourrait différer de l'estimation selon les évaluations actuarielles réalisées, le rendement des placements, la volatilité des taux d'actualisation, les exigences réglementaires et d'autres facteurs.

Le coût net comptabilisé dans le bénéfice avant impôt pour les régimes de retraite à prestations définies et les autres régimes d'avantages à prestations définies de la société se présente comme suit :

(en millions de dollars)	2020			2019		
	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes d'avantages à prestations définies	Total	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes d'avantages à prestations définies	Total
Coût des services rendus au cours de l'exercice	67 \$	4 \$	71 \$	61 \$	5 \$	66 \$
Coût financier des obligations nettes au titre des régimes à prestations définies	–	5	5	–	5	5
Charges liées au règlement ⁱ⁾	–	–	–	10	–	10
Autres	4	–	4	3	–	3
Coût des prestations définies des avantages postérieurs à l'emploi, montant net	71 \$	9 \$	80 \$	74 \$	10 \$	84 \$

i) Se rapporte aux achats de rentes.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Le tableau suivant présente les pertes actuarielles comptabilisées (gains actuariels comptabilisés) au titre des régimes à prestations définies dans les autres éléments du résultat global :

(en millions de dollars)	2020			2019		
	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes d'avantages à prestations définies	Total	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes d'avantages à prestations définies	Total
Rendement des actifs des régimes, à l'exclusion des montants inclus dans les produits d'intérêts	(252) \$	– \$	(252) \$	(231) \$	– \$	(231) \$
Ajustements liés à l'expérience	–	(3)	(3)	3	(21)	(18)
Pertes actuarielles découlant des modifications apportées aux hypothèses financières	300	13	313	243	23	266
Variation du passif résultant du plafonnement des actifs	–	–	–	(19)	–	(19)
Total des pertes actuarielles nettes comptabilisées (gains actuariels nets comptabilisés) dans les autres éléments du résultat global avant impôt	48 \$	10 \$	58 \$	(4) \$	2 \$	(2) \$
Charges d'impôt sur le résultat liées aux (gains actuariels) pertes actuarielles (note 8)	(13)	(2)	(15)	1	–	1
Pertes actuarielles (gains actuariels), déduction faite des charges d'impôt sur le résultat	35 \$	8 \$	43 \$	(3) \$	2 \$	(1) \$

Le tableau suivant présente le cumul des (gains actuariels) pertes actuarielles avant impôt comptabilisés dans les capitaux propres au titre des régimes à prestations définies de la société :

(en millions de dollars)	2020			2019		
	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes d'avantages à prestations définies	Total	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes d'avantages à prestations définies	Total
Montant cumulé à l'ouverture de l'exercice	(57) \$	(81) \$	(138) \$	(53) \$	(83) \$	(136) \$
Pertes actuarielles nettes comptabilisées (gains actuariels nets comptabilisés) au cours de l'exercice, avant impôt	48	10	58	(4)	2	(2)
Montant cumulé à la clôture de l'exercice	(9) \$	(71) \$	(80) \$	(57) \$	(81) \$	(138) \$

DÉTAIL DES ACTIFS DES RÉGIMES Les actifs des régimes de retraite à prestations définies sont détenus en fiducie et constitués des catégories d'actifs suivantes :

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	Aux			
	31 déc. 2020		31 déc. 2019	
Titres de capitaux propres				
Canadiens – fonds en gestion commune	13 \$	1 %	66 \$	4 %
Étrangers – fonds en gestion commune	1 195	53 %	575	30 %
Total des titres de capitaux propres	1 208 \$	54 %	641 \$	34 %
Titres de créance				
Titres à revenu fixe – titres d'État	743 \$	34 %	865 \$	45 %
– titres de sociétés	79	4 %	200	10 %
Fonds en gestion commune à revenu fixe ⁱ⁾ – titres d'État	–	– %	36	2 %
– titres de sociétés	–	– %	14	1 %
Total des titres de créance	822 \$	38 %	1 115 \$	58 %
Autres placements	125 \$	6 %	125 \$	7 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	52 \$	2 %	18 \$	1 %
Total	2 207 \$	100 %	1 899 \$	100 %

i) Des titres d'État et des titres de sociétés peuvent être inclus dans le même fonds en gestion commune à revenu fixe.

À la clôture des exercices 2020 et 2019, les régimes de retraite à prestations définies ne comprenaient pas directement de titres de GWL, de Loblaw ou de Propriétés de Choix.

Tous les titres de capitaux propres et de créance et les autres placements sont évalués en fonction des prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ou en fonction d'autres données d'entrée que les prix cotés sur des marchés actifs, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement, comme les prix, soit indirectement, comme les données dérivées de prix ou selon des ententes de rendement contractuel.

La répartition des actifs de la société reflète un équilibre entre les placements sensibles aux fluctuations des taux d'intérêt, comme les placements à revenu fixe, et les titres de capitaux propres, qui devraient générer des rendements plus élevés à long terme. La répartition ciblée des actifs de la société est surveillée activement et ajustée individuellement pour chaque régime afin d'harmoniser la composition des actifs avec les profils des passifs des régimes.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES Le tableau suivant présente les principales hypothèses actuarielles utilisées pour calculer les obligations de la société au titre des prestations définies et le coût net des régimes à prestations définies pour l'exercice (exprimées en moyennes pondérées) :

	2020		2019	
	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes d'avantages à prestations définies	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes d'avantages à prestations définies
Obligations au titre des régimes à prestations définies				
Taux d'actualisation	2,50 %	2,50 %	3,25 %	3,00 %
Taux de croissance de la rémunération	3,00 %	s. o.	3,00 %	s. o.
Table de mortalité ⁱ⁾	CPM-RPP2014Pub/Priv générationnelle	CPM-RPP2014Pub/Priv générationnelle	CPM-RPP2014Pub/Priv générationnelle	CPM-RPP2014Pub/Priv générationnelle
Charge nette au titre des régimes à prestations définies				
Taux d'actualisation	3,25 %	3,00 %	4,00 %	4,00 %
Taux de croissance de la rémunération	3,00 %	s. o.	3,00 %	s. o.
Table de mortalité ⁱ⁾	CPM-RPP2014Pub/Priv générationnelle	CPM-RPP2014Pub/Priv générationnelle	CPM-RPP2014Pub/Priv générationnelle	CPM-RPP2014Pub/Priv générationnelle

s. o. – sans objet

i) La table de mortalité du secteur public ou du secteur privé est utilisée selon les données démographiques déterminantes de chaque régime.

La durée moyenne pondérée des obligations au titre des prestations définies à la clôture de l'exercice 2020 était de 19,1 ans (18,5 ans en 2019).

Le taux de croissance du coût des soins de santé, à savoir principalement les coûts des médicaments et les autres coûts de services médicaux liés aux obligations au titre des autres régimes à prestations définies, était évalué à 4,50 % à la clôture de l'exercice 2020, et il devrait demeurer à 4,50 % à la clôture de l'exercice 2021.

SENSIBILITÉ DES PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES Le tableau suivant présente les principales hypothèses pour 2020 (exprimées en moyennes pondérées) et la sensibilité d'une variation de 1 % de chacune de ces hypothèses sur les obligations au titre des régimes à prestations définies et sur le coût net des régimes à prestations définies.

L'analyse de sensibilité présentée dans le tableau repose sur des hypothèses et doit être utilisée avec prudence. Les sensibilités de chacune des principales hypothèses ont été calculées sans tenir compte de la modification des autres hypothèses. Les résultats réels pourraient entraîner la modification de plusieurs des principales hypothèses simultanément. Toute modification d'un facteur pourrait entraîner une modification d'un autre facteur, ce qui pourrait amplifier ou atténuer l'incidence de ces hypothèses.

Augmentation (diminution) (en millions de dollars)	Régimes de retraite à prestations définies		Autres régimes à prestations définies	
	Obligations au titre des prestations définies	Coût net des régimes à prestations définies ⁱ⁾	Obligations au titre des prestations définies	Coût net des régimes à prestations définies ⁱ⁾
Taux d'actualisation	2,50 %	3,25 %	2,50 %	3,00 %
Incidence : d'une augmentation de 1 %	(390) \$	(27) \$	(22) \$	– \$
d'une diminution de 1 %	475 \$	26 \$	29 \$	– \$
Taux de croissance attendu des coûts des soins de santé				
Incidence : d'une augmentation de 1 %	s. o.	s. o.	16 \$	1 \$
d'une diminution de 1 %	s. o.	s. o.	(13) \$	(1) \$

s. o. – sans objet

i) La sensibilité du taux d'actualisation et du taux de croissance attendu du coût des soins de santé ne s'applique qu'au coût des services rendus au cours de l'exercice et au coût financier.

RÉGIMES DE RETRAITES MULTI-EMPLOYEURS En 2020, la société a inscrit une charge de 75 millions de dollars (66 millions de dollars en 2019) dans le résultat d'exploitation, soit les cotisations versées pour les régimes de retraite multi-employeurs. En 2020, la société prévoit continuer de cotiser à ces régimes de retraite multi-employeurs.

Loblaw, de concert avec ses franchisés, est le plus important employeur participant au Régime de retraite des employés de commerce du Canada (le « RRECC »), environ 60 000 employés y participant (55 000 en 2019). Les charges de 2020 dont il est question ci-dessus comprennent des cotisations de 73 millions de dollars (64 millions de dollars en 2019) au RRECC.

COÛT DES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI ET AUTRES AVANTAGES DU PERSONNEL À LONG TERME Le coût net des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et autres régimes d'avantages du personnel à long terme de la société comptabilisé dans le bénéfice avant impôt sur le résultat s'est établi comme suit :

(en millions de dollars)	2020	2019
Coût net des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies ⁱ⁾	80 \$	84 \$
Coût des régimes à cotisations définies ⁱⁱ⁾	36	34
Coût des régimes de retraite multi-employeurs ⁱⁱⁱ⁾	75	66
Coût net total des avantages postérieurs à l'emploi	191 \$	184 \$
Coût des autres avantages du personnel à long terme ^{iv)}	33	43
Coût net des avantages postérieurs à l'emploi et des autres avantages du personnel à long terme	224 \$	227 \$
Comptabilisés à l'état consolidé des résultats comme suit :		
Résultat d'exploitation (note 31)	215 \$	218 \$
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières (note 7)	9	9
Coût net des avantages postérieurs à l'emploi et des autres avantages du personnel à long terme	224 \$	227 \$

i) Comprend des charges négligeables liées au règlement (10 millions de dollars en 2019) se rapportant aux achats de rentes.

ii) Ces montants représentent les cotisations versées par la société à des régimes à cotisations définies.

iii) Ces montants représentent les cotisations versées par la société à des régimes de retraite multi-employeurs.

iv) Les coûts liés aux autres avantages du personnel à long terme comprennent 4 millions de dollars (4 millions de dollars en 2019) au titre des charges d'intérêts nettes et autres charges financières.

Note 30. Rémunération fondée sur des titres de capitaux propres

Les accords de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres de la société comprennent les régimes d'options sur actions, d'unités d'actions temporairement inaccessibles (« UATI »), d'unités d'actions au rendement (« UAR »), d'unités d'actions différées à l'intention des administrateurs et d'unités d'actions différées à l'intention des dirigeants, et les régimes de rémunération fondée sur des parts de Propriétés de Choix. La charge que la société a comptabilisée dans les frais de vente et charges générales et administratives en 2020 au titre de ses accords de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres s'est élevée à 67 millions de dollars (69 millions de dollars en 2019).

La valeur comptable des accords de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres de la société se présente comme suit :

(en millions de dollars)	Aux	
	31 déc. 2020	31 déc. 2019
Fournisseurs et autres passifs	9 \$	8 \$
Autres passifs (note 25)	7 \$	7 \$
Surplus d'apport	125 \$	113 \$

Les régimes de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres de GWL et de Loblaw sont présentés en détail ci-dessous.

RÉGIMES D'OPTIONS SUR ACTIONS La société maintient un régime d'options sur actions à l'intention de certains salariés. Aux termes de ce régime, GWL peut attribuer des options visant au plus 6 453 726 de ses actions ordinaires.

Loblaw maintient un régime d'options sur actions à l'intention de certains salariés. Dans le cadre de ce régime, Loblaw peut attribuer des options visant au plus 28 137 162 de ses actions ordinaires.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

L'activité du régime d'options sur actions de GWL se résume comme suit :

	2020		2019	
	Options (nombre d'actions)	Prix d'exercice moyen pondéré par action	Options (nombre d'actions)	Prix d'exercice moyen pondéré par action
Options en cours à l'ouverture de l'exercice	1 246 718	100,22 \$	1 548 044	90,82 \$
Attribution	548 868	104,15 \$	427 523	93,17 \$
Exercice ⁱ⁾	(6 666)	84,20 \$	(595 496)	75,09 \$
Renonciation/annulation	(42 437)	103,33 \$	(53 096)	107,45 \$
Expiration	–	– \$	(80 257)	62,96 \$
Options en cours à la clôture de l'exercice	1 746 483	101,44 \$	1 246 718	100,22 \$
Options exerçables à la clôture de l'exercice	674 386	101,41 \$	455 884	101,07 \$

i) En 2019, GWL a réglé 65 531 options sur actions en trésorerie.

Les options sur actions en cours de GWL se résument comme suit :

Fourchette des prix d'exercice (en dollars)	2020				
	Options en cours			Options exerçables	
	Nombre d'options en cours	Durée contractuelle moyenne pondérée à courir (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré par action	Nombre d'options exerçables	Prix d'exercice moyen pondéré par action
81,92 \$ - 96,88 \$	508 963	4	91,17 \$	174 196	87,33 \$
96,89 \$ - 104,48 \$	729 955	5	103,16 \$	204 607	100,61 \$
104,49 \$ - 123,73 \$	507 565	3	109,27 \$	295 583	110,25 \$
	1 746 483		101,44 \$	674 386	101,41 \$

En 2020, GWL a émis des actions ordinaires à l'exercice d'options sur actions à un cours de marché moyen pondéré de 93,05 \$ (102,67 \$ en 2019) par action ordinaire pour une contrepartie en trésorerie de 1 million de dollars (40 millions de dollars en 2019).

En 2020, GWL a attribué des options sur actions à un prix d'exercice moyen pondéré de 104,15 \$ (93,17 \$ en 2019) par action ordinaire et dont la juste valeur s'établissait à 6 millions de dollars (5 millions de dollars en 2019). Le tableau qui suit présente les hypothèses qui ont été utilisées pour évaluer la juste valeur à la date d'attribution des options attribuées par GWL au cours de la période close à la date indiquée au moyen du modèle d'évaluation de Black et Scholes :

	2020	2019
Taux de rendement en dividende attendu	2,0 %	2,2 %
Volatilité attendue du cours de l'action	14,3 % - 14,9 %	14,9 % - 15,4 %
Taux d'intérêt sans risque	0,9 %	1,7 % - 1,8 %
Durée de vie attendue des options	4,9 - 6,7 ans	4,8 - 6,7 ans

Les taux de renonciation estimés sont pris en compte dans l'évaluation de la charge liée au régime d'options sur actions. Un taux de renonciation de 1,4 % a été appliqué à la clôture de l'exercice 2020 (0,8 % en 2019).

L'activité du régime d'options sur actions de Loblaw se résume comme suit :

	2020		2019	
	Options (nombre d'actions)	Prix d'exercice moyen pondéré par action	Options (nombre d'actions)	Prix d'exercice moyen pondéré par action
Options en cours à l'ouverture de l'exercice	6 317 922	57,57 \$	7 509 631	51,60 \$
Attribution	1 851 415	70,03 \$	1 552 458	65,66 \$
Exercice ⁱ⁾	(601 756)	50,32 \$	(2 345 820)	43,82 \$
Renonciation/annulation	(307 936)	61,28 \$	(398 347)	57,88 \$
Options en cours à la clôture de l'exercice	7 259 645	61,19 \$	6 317 922	57,57 \$
Options exerçables à la clôture de l'exercice	2 758 738	55,99 \$	2 117 144	52,79 \$

i) En 2019, Loblaw a réglé 459 087 options sur actions en trésorerie.

Les informations sur les options sur actions en cours de Loblaw se résument comme suit :

	Options en cours			Options exerçables	
	Nombre d'options en cours	Durée contractuelle moyenne pondérée à courir (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré par action	Nombre d'options exerçables	Prix d'exercice moyen pondéré par action
Fourchette des prix d'exercice (en dollars)					
39,97 \$ - 57,38 \$	2 352 828	3	53,66 \$	1 415 505	52,27 \$
57,84 \$ - 65,57 \$	2 998 885	4	61,55 \$	1 325 775	59,82 \$
65,58 \$ - 70,19 \$	1 907 932	6	69,91 \$	17 458	67,46 \$
	7 259 645		61,19 \$	2 758 738	55,99 \$

En 2020, Loblaw a émis des actions ordinaires à l'exercice d'options sur actions à un prix moyen pondéré de 68,22 \$ par action ordinaire (69,21 \$ en 2019) et a reçu une contrepartie en trésorerie de 30 millions de dollars (82 millions de dollars en 2019).

En 2020, Loblaw a attribué des options sur actions comportant un prix d'exercice moyen pondéré de 70,03 \$ (65,66 \$ en 2019) par action ordinaire et ayant une juste valeur de 13 millions de dollars (12 millions de dollars en 2019). Le tableau suivant présente les hypothèses utilisées pour évaluer la juste valeur à la date d'attribution des options attribuées par Loblaw au cours des exercices clos comme il est indiqué au moyen du modèle d'évaluation de Black et Scholes :

	2020	2019
Taux de rendement en dividende attendu	1,9 %	1,8 %
Volatilité attendue du cours de l'action	13,5 % - 20,1 %	13,7 % - 15,7 %
Taux d'intérêt sans risque	0,3 % - 1,2 %	1,4 % - 1,8 %
Durée de vie attendue des options	3,7 - 6,2 ans	3,7 - 6,2 ans

Les taux de renonciation estimés sont pris en compte dans l'évaluation de la charge liée au régime d'options sur actions. Un taux de renonciation de 9,0 % a été appliqué à la clôture des exercices 2020 et 2019.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

RÉGIMES D'UNITÉS D' ACTIONS TEMPORAIREMENT INCESSIBLES L'activité des régimes d'UATI de GWL se résume comme suit :

(nombre d'attributions)	GWL		Loblaw	
	2020	2019	2020	2019
UATI en cours à l'ouverture de l'exercice	136 788	166 034	1 032 832	1 024 275
Attribution	47 957	37 264	242 797	355 311
Réinvestissement	2 741	2 749	23 666	17 125
Règlement	(48 291)	(54 774)	(367 020)	(274 335)
Renonciation	(6 157)	(14 485)	(38 003)	(89 544)
UATI en cours à la clôture de l'exercice	133 038	136 788	894 272	1 032 832

La juste valeur des UATI de GWL et de Loblaw attribuées en 2020 s'établissait à 5 millions de dollars (4 millions de dollars en 2019) et à 17 millions de dollars (24 millions de dollars en 2019), respectivement.

RÉGIMES D'UNITÉS D' ACTIONS AU RENDEMENT L'activité des régimes d'UAR de GWL et de Loblaw se résume comme suit :

(Number of awards)	GWL		Loblaw	
	2020	2019	2020	2019
UAR en cours à l'ouverture de l'exercice	114 473	89 656	662 695	674 945
Attribution	58 555	69 951	237 391	258 261
Réinvestissement	3 026	2 074	16 301	11 264
Règlement	(20 425)	(40 341)	(218 955)	(235 881)
Renonciation	(4 571)	(6 867)	(31 032)	(45 894)
UAR en cours à la clôture de l'exercice	151 058	114 473	666 400	662 695

La juste valeur des UAR de GWL et de Loblaw attribuées en 2020 s'est établie à 6 millions de dollars (6 millions de dollars en 2019) et à 17 millions de dollars (16 millions de dollars en 2019), respectivement.

RÈGLEMENT DES ATTRIBUTIONS À MÊME LES ACTIONS DÉTENUES EN FIDUCIE Le tableau suivant présente un résumé du règlement des UATI et des UAR de GWL à même les actions détenues en fiducie pour les exercices clos indiqués :

(nombre d'attributions)	2020	2019
Règlement	68 716	95 115
Attributions libérées des fiducies (note 26)	63 307	91 473

En 2020, le règlement des attributions à même les actions détenues en fiducie a donné lieu à une augmentation de 6 millions de dollars (9 millions de dollars en 2019) des résultats non distribués et à une augmentation négligeable du capital social (1 million de dollars en 2019).

RÉGIMES D'UNITÉS D' ACTIONS DIFFÉRÉES À L'INTENTION DES ADMINISTRATEURS L'activité des régimes d'UAD de GWL et de Loblaw se résume comme suit :

(nombre d'attributions)	GWL		Loblaw	
	2020	2019	2020	2019
UAD en cours à l'ouverture de l'exercice	155 418	186 600	336 897	296 329
Attribution	22 878	22 937	35 008	34 895
Réinvestissement	3 111	3 116	8 576	5 673
Règlement	(31 870)	(57 235)	–	–
UAD en cours à la clôture de l'exercice	149 537	155 418	380 481	336 897

La juste valeur des UAD de GWL et de Loblaw attribuées en 2020 s'est établie à 2 millions de dollars (2 millions de dollars en 2019) et à 2 millions de dollars (2 millions de dollars en 2019), respectivement.

RÉGIME D'UNITÉS D' ACTIONS DIFFÉRÉES À L'INTENTION DES DIRIGEANTS L'activité des régimes d'UADD de GWL et de Loblaw se résume comme suit :

(nombre d'attributions)	GWL		Loblaw	
	2020	2019	2020	2019
UADD en cours à l'ouverture de l'exercice	43 947	43 065	45 258	45 473
Attribution	–	–	10 310	4 796
Réinvestissement	964	882	1 288	846
Règlement	–	–	–	(5 857)
UADD en cours à la clôture de l'exercice	44 911	43 947	56 856	45 258

Aucune UADD de GWL n'a été attribuée en 2020 et en 2019. La juste valeur des UADD de Loblaw attribuées en 2020 s'établissait à 1 million de dollars (montant négligeable en 2019).

PROPRIÉTÉS DE CHOIX Les régimes de rémunération fondée sur les parts de Propriétés de Choix sont présentés en détail ci-après :

RÉGIME D'OPTIONS D'ACHAT DE PARTS Propriétés de Choix maintient un régime d'options d'achat de parts à l'intention de certains salariés. Dans le cadre de ce régime, Propriétés de Choix peut attribuer des options visant un maximum de 19 744 697 parts, tel qu'il a été approuvé à l'assemblée générale annuelle et extraordinaire des porteurs de parts du 29 avril 2015. Les droits afférents aux options d'achat de parts sont acquis par tranches sur une période de quatre ans.

Le tableau qui suit présente l'activité du régime d'options d'achat de parts de Propriétés de Choix :

	2020		2019	
	Nombre d'attributions	Prix d'exercice moyen pondéré par part	Nombre d'attributions	Prix d'exercice moyen pondéré par part
Options d'achat de parts en cours à l'ouverture de l'exercice	1 287 314	12,51 \$	3 764 107	11,66 \$
Exercice	(148 794)	12,09 \$	(2 048 060)	11,04 \$
Annulation	(54 414)	13,15 \$	(417 439)	11,96 \$
Expiration	(1 466)	13,93 \$	(11 294)	14,21 \$
Options d'achat de parts en cours à la clôture de l'exercice	1 082 640	12,54 \$	1 287 314	12,51 \$
Options d'achat de parts exerçables à la clôture de l'exercice	706 804	12,56 \$	561 779	12,27 \$

Le tableau qui suit présente les hypothèses qui ont servi à évaluer la juste valeur des options d'achat de parts au moyen du modèle d'évaluation des options de Black et Scholes :

	2020	2019
Taux moyen de distribution attendu	5,5 %	5,4 %
Volatilité moyenne attendue du cours de la part	15,6 % - 35,0 %	13,9 % - 18,3 %
Taux d'intérêt moyen sans risque	0,01 % - 2,7 %	0,02 % - 1,7 %
Durée de vie moyenne attendue des options	0,1 - 2,7 ans	0,1 - 3,6 ans

RÉGIME DE PARTS TEMPORAIREMENT INCESSIBLES Le régime de PTI donne le droit à certains salariés de recevoir un montant en trésorerie ou des parts correspondant à l'attribution des PTI à la fin de la période d'acquisition des droits applicable, dont la durée est habituellement de trois ans. Aux termes du régime de PTI, des PTI additionnelles peuvent être créditées relativement aux distributions versées sur les parts lorsque ces PTI sont en cours. La juste valeur de chaque PTI attribuée est évaluée selon le cours de marché d'une part de fiducie à la date de clôture. Aucun droit rattaché aux PTI n'était acquis à la clôture des exercices 2020 et 2019.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Le tableau qui suit présente un résumé de l'activité du régime de PTI de Propriétés de Choix :

(Nombre d'attributions)	2020	2019
PTI en cours à l'ouverture de l'exercice	484 544	446 341
Attribution	69 227	239 483
Réinvestissement	24 451	26 547
Exercice	(161 044)	(106 355)
Annulation	(11 465)	(121 472)
PTI en cours à la clôture de l'exercice	405 713	484 544

RÉGIMES D'UNITÉS TEMPORAIREMENT INCESSIBLES RÉGLÉES EN PARTS Aux termes du régime d'unités temporairement incessibles réglées en parts (les « UTIRP »), certains employés se sont vu attribuer des UTIRP, qui sont assujetties à des conditions d'acquisition des droits et à des restrictions relatives à la cession. En général, les droits rattachés aux UTIRP ne deviennent entièrement acquis que lorsqu'un employé est demeuré à l'emploi de Propriétés de Choix pour une période de trois à cinq ans à compter de la date d'attribution. Selon la nature de l'attribution, les UTIRP sont assujetties à une période de détention de six ou sept ans, durant laquelle elles ne peuvent être cédées. À la clôture de l'exercice 2020, 764 385 droits rattachés aux UTIRP avaient été acquis, mais étaient encore assujettis à des restrictions relatives à la cession (1 147 753 en 2019).

Le tableau qui suit résume l'activité du régime d'UTIRP de Propriétés de Choix pour les unités dont les droits n'ont pas encore été acquis :

(Nombre d'attributions)	2020	2019
UTIRP en cours à l'ouverture de l'exercice	624 419	717 815
Attribution	159 083	155 946
Renonciation	–	(40 796)
Unités aux droits acquis	(194 968)	(208 546)
UTIRP en cours à la clôture de l'exercice	588 534	624 419

RÉGIME DE PARTS ATTRIBUÉES AU RENDEMENT Les PAR donnent le droit à certains salariés de recevoir la valeur des PAR attribuées en trésorerie ou en parts à la clôture de la période de rendement applicable, qui est habituellement de trois ans, selon que Propriétés de Choix ait atteint ou non certaines conditions de performance. Le régime de PAR prévoit que des PAR supplémentaires soient portées au crédit en lien avec les distributions versées sur les parts pour la période au cours de laquelle une PAR est en cours. La juste valeur de chaque PAR attribuée est évaluée selon la valeur de marché d'une part à la date de clôture. Aucun droit rattaché aux PAR n'était acquis à la clôture des exercices 2020 et 2019.

Le tableau qui suit présente un sommaire de l'activité du régime de PAR de Propriétés de Choix :

(Nombre d'attributions)	2020	2019
PAR en cours à l'ouverture de l'exercice	103 868	104 449
Attribution	59 273	50 686
Réinvestissement	7 241	5 867
Exercice	(40 205)	(58 282)
Annulation	(3 543)	(21 471)
Ajout attribuable à un facteur de rendement	9 061	22 619
PAR en cours à la clôture de l'exercice	135 695	103 868

RÉGIME DE PARTS DIFFÉRÉES À L'INTENTION DES FIDUCIAIRES Les membres du conseil des fiduciaires de Propriétés de Choix, qui ne font pas partie de la direction de Propriétés de Choix, doivent toucher une partie de leur rémunération annuelle d'administrateur sous la forme de PD et peuvent également choisir de recevoir jusqu'à l'intégralité de leur provision restante sous forme de parts différées. Les distributions versées prennent la forme de fractions de parts différées et sont traitées comme des attributions excédentaires. La juste valeur de chaque PD attribuée est évaluée selon le cours de marché d'une part à la date de clôture. Tous les droits rattachés aux parts différés sont acquis au moment de leur attribution. Toutefois, les parts ne peuvent être exercées tant que les fiduciaires siègent au Conseil.

Le tableau qui suit résume l'activité du régime de PD de Propriétés de Choix :

(Nombre d'attributions)	2020	2019
PD à l'intention des fiduciaires en cours à l'ouverture de l'exercice	277 139	302 589
Attribution	76 632	68 123
Réinvestissement	17 338	17 046
Annulation	–	(185)
Exercice	(2 819)	(110 434)
PD à l'intention des fiduciaires en cours à la clôture de l'exercice	368 290	277 139

Note 31. Charges au titre des avantages du personnel

Le résultat d'exploitation tient compte des charges au titre des avantages du personnel qui sont présentées dans le tableau suivant :

(en millions de dollars)	2020	2019
Salaires et autres avantages du personnel à court terme	7 450 \$	6 620 \$
Avantages postérieurs à l'emploi (note 29)	186	179
Autres régimes d'avantages du personnel à long terme (note 29)	29	39
Rémunération fondée sur des titres de capitaux propres	61	56
Montant incorporé au coût des immobilisations corporelles et incorporelles	(69)	(63)
Charges au titre des avantages du personnel	7 657 \$	6 831 \$

Note 32. Contrats de location

La société loue certains des magasins de vente au détail et des centres de distribution de Loblaw, des boulangeries et des centres de distribution de Weston Foods, des locaux à bureaux, des véhicules à passagers, des remorques et du matériel informatique. Les contrats de location de magasins de vente au détail de Loblaw constituent une part importante du portefeuille de location de la société. En général, ces contrats ont une durée de location initiale, des options de renouvellement supplémentaires étant disponibles par la suite.

La société possède et loue également des immeubles qui sont loués ou sous-loués à des tiers, respectivement. Les immeubles sont détenus pour en tirer des loyers ou valoriser le capital, ou les deux. Les sous-locations ont principalement trait à des magasins franchisés non consolidés, à des centres médicaux et à des locataires complémentaires à l'intérieur des magasins de Loblaw.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

À TITRE DE PRENEUR

Actifs au titre de droits d'utilisation Le tableau qui suit présente l'évolution du coût et du cumul de l'amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 :

(en millions de dollars)	2020		Total
	Immeubles	Autres	
Coût			
Solde à l'ouverture de l'exercice	4 588 \$	70 \$	4 658 \$
Entrées de contrats de location, déduction faite des résiliations	165	–	165
Prolongation de contrats de location et autres éléments	386	17	403
Solde à la clôture de l'exercice	5 139 \$	87 \$	5 226 \$
Cumul de l'amortissement			
Solde à l'ouverture de l'exercice	560 \$	24 \$	584 \$
Amortissement	557	21	578
Pertes de valeur, déduction faite des reprises (note 15)	21	–	21
Solde à la clôture de l'exercice	1 138 \$	45 \$	1 183 \$
Valeur comptable au 31 décembre 2020	4 001 \$	42 \$	4 043 \$

Le tableau qui suit présente l'évolution du coût et du cumul de l'amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 :

(en millions de dollars)	2019		Total
	Immeubles	Autres	
Coût			
Solde à l'ouverture de l'exercice	4 046 \$	68 \$	4 114 \$
Entrées de contrats de location	176	2	178
Prolongation de contrats de location et autres éléments	366	–	366
Solde à la clôture de l'exercice	4 588 \$	70 \$	4 658 \$
Cumul de l'amortissement			
Solde à l'ouverture de l'exercice	– \$	– \$	– \$
Amortissement	544	24	568
Pertes de valeur (note 15)	16	–	16
Solde à la clôture de l'exercice	560 \$	24 \$	584 \$
Valeur comptable au 31 décembre 2019	4 028 \$	46 \$	4 074 \$

Obligations locatives Le tableau qui suit présente l'évolution des obligations locatives pour les exercices clos le 31 décembre 2020 et 2019 :

(en millions de dollars)	2020	2019
Solde à l'ouverture de l'exercice	5 107 \$	5 086 \$
Entrées de contrats de location, déduction faite des résiliations	161	178
Prolongation de contrats de location et autres éléments	387	363
Paiements au titre de la location	(857)	(734)
Charges d'intérêts sur les obligations locatives (note 7)	207	214
Solde à la clôture de l'exercice	5 005 \$	5 005 \$
Tranche à moins d'un an des obligations locatives	799 \$	857 \$
Obligations locatives	4 206	4 250
Total des obligations locatives	5 005 \$	5 107 \$

Liquidité Le tableau qui suit présente les paiements contractuels non actualisés futurs au titre de la location :

(en millions de dollars)	Paiements à effectuer pour chaque exercice						Aux	
	2021	2022	2023	2024	2025	Par la suite	31 déc. 2020	31 déc. 2019
							Total	Total
Paiements au titre de la location	804 \$	684 \$	660 \$	560 \$	487 \$	1 849 \$	5 044 \$	5 303 \$

Au 31 décembre 2020, la société affichait des flux de trésorerie non actualisés futurs de 270 millions de dollars (208 millions de dollars au 31 décembre 2019) liés à des contrats de location non encore en vigueur, mais faisant l'objet d'engagements.

Contrats de location à court terme La société a conclu des contrats de location à court terme qui visent essentiellement des locations de remorques et certains immeubles. En 2020, un montant de 25 millions de dollars (28 millions de dollars en 2019) a été comptabilisé dans le coût des stocks vendus et dans les frais de vente et charges générales et administratives.

Paiements variables au titre de la location La société effectue des paiements variables au titre de la location à l'égard de l'impôt foncier et des frais d'assurance visant les immeubles loués. La société a également conclu certains contrats de location de magasins dont des tranches des paiements au titre de la location varient selon un pourcentage des ventes au détail. En 2020, un montant de 235 millions de dollars (227 millions de dollars en 2019) a été comptabilisé dans les frais de vente et charges générales et administratives.

Options de prolongation La quasi-totalité des contrats de location relatifs à des magasins de détail de Loblaw sont assortis d'options de prolongation. Au 31 décembre 2020, environ 15 % (14 % au 31 décembre 2019) des obligations locatives avaient trait à des options de prolongation pour lesquelles il existait une certitude raisonnable qu'elles seraient exercées.

Au 31 décembre 2020, des paiements futurs non actualisés au titre de la location d'environ 6 milliards de dollars (5 milliards de dollars au 31 décembre 2019) se rapportaient à des options de prolongation pour lesquelles il n'existait aucune certitude raisonnable qu'elles seraient exercées et qui n'étaient pas incluses dans les obligations locatives. Ces paiements futurs au titre de la location sont actualisés aux taux d'emprunt marginaux propres au profil d'obligations locatives actuel.

Transactions de cession-bail En 2020, Loblaw a cédé puis reloué un immeuble de bureaux et a comptabilisé une perte de 1 million de dollars (un profit négligeable en 2019) dans les frais de vente et charges générales et administratives.

À TITRE DE BAILLEUR

Contrats de location-financement Une créance au titre des contrats de location-financement est inscrite dans le bilan consolidé de la société (voir la note 20). En 2020, la société a comptabilisé des produits d'intérêts financiers de 3 millions de dollars (4 millions de dollars en 2019) et des pertes de valeur de 5 millions de dollars (néant en 2019). Les paiements futurs aux termes des contrats de location-financement que recevra la société relativement aux immeubles sous-loués à des tiers se présentent comme suit :

(en millions de dollars)	Paiements à recevoir pour chaque exercice						Aux	
	2021	2022	2023	2024	2025	Par la suite	31 déc. 2020	31 déc. 2019
							Total	Total
Paiements à recevoir aux termes de contrats de location-financement	15 \$	14 \$	15 \$	9 \$	6 \$	273 \$	332 \$	82 \$
Moins les produits d'intérêts financiers non acquis	(4)	(3)	(3)	(2)	(2)	(238)	(252)	(9)
Total des créances liées aux contrats de location-financement (note 20)	11 \$	11 \$	12 \$	7 \$	4 \$	35 \$	80 \$	73 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Contrats de location simple En 2020, la société a comptabilisé des produits tirés de contrats de location simple de 373 millions de dollars (371 millions de dollars en 2019), dont une tranche de 20 millions de dollars (23 millions de dollars en 2019) provient de contrats de sous-location d'actifs au titre de droits d'utilisation.

Les paiements futurs non actualisés aux termes de contrats de location simple que recevra la société se présentent comme suit :

(en millions de dollars)	Paiements à recevoir pour chaque exercice						Aux	
	2021	2022	2023	2024	2025	Par la suite	31 déc. 2020	31 déc. 2019
							Total	Total
Produits tirés des contrats de location simple	388 \$	351 \$	312 \$	269 \$	228 \$	599 \$	2 147 \$	2 474 \$

La société loue à des tierces parties certains terrains et bâtiments dont la valeur comptable nette s'établissait à 1 milliard de dollars au 31 décembre 2020 (1 milliard de dollars en 2019).

Note 33. Instruments financiers

Le tableau qui suit présente la juste valeur et la hiérarchie des justes valeurs pour les instruments financiers de la société, à l'exclusion de ceux qui sont classés comme étant au coût amorti et qui sont par nature à court terme. Les valeurs comptables des instruments financiers de la société se rapprochent de leur juste valeur, à l'exception de celle de la dette à long terme.

(en millions de dollars)	31 déc. 2020				31 déc. 2019 ¹⁾			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers								
Coût amorti :								
Créances liées aux prêts consentis à des franchisés	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	19 \$	19 \$
Certains autres actifs ⁱⁱ⁾	–	–	113	113	–	–	116	116
Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global :								
Certains placements à long terme et autres actifs ⁱⁱ⁾	117	–	–	117	50	–	–	50
Juste valeur par le biais du résultat net :								
Dépôts de garantie	75	–	–	75	76	–	–	76
Certains autres actifs ⁱⁱ⁾	–	–	79	79	–	–	86	86
Certains placements à long terme et autres actifs ⁱⁱ⁾	–	20	–	20	–	21	–	21
Dérivés inclus dans les créances	3	(2)	–	1	1	2	–	3
Dérivés inclus dans les charges payées d'avance et autres actifs	–	–	3	3	5	–	1	6
Dérivés inclus dans les autres actifs	–	630	–	630	–	537	–	537
Passifs financiers								
Coût amorti :								
Dette à long terme	–	16 389	–	16 389	–	15 839	–	15 839
Certains autres passifs ⁱⁱ⁾	–	–	668	668	–	–	444	444
Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global :								
Dérivés inclus dans les fournisseurs et autres passifs	–	–	–	–	–	2	–	2
Juste valeur par le biais du résultat net :								
Passif lié aux parts de fiducie	3 600	–	–	3 600	3 601	–	–	3 601
Dérivés inclus dans les fournisseurs et autres passifs	4	14	–	18	–	8	–	8

i) Certains chiffres ont été retraités pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

ii) Certains autres actifs, certains autres placements à long terme et autres actifs et certains autres passifs sont inscrits aux bilans consolidés sous le poste « Autres actifs » et « Autres passifs », respectivement.

Aucun transfert n'a eu lieu entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs au cours des périodes présentées.

En 2020, une perte de 2 millions de dollars (perte de 3 millions de dollars en 2019) sur les instruments financiers désignés comme étant au coût amorti a été comptabilisée dans le résultat d'exploitation. De plus, un profit net de 268 millions de dollars (profit net de 614 millions de dollars en 2019) a été comptabilisé dans le bénéfice avant impôt sur le résultat au titre des instruments financiers devant être classés à la juste valeur par le biais du résultat net.

Trésorerie et équivalents de trésorerie, placements à court terme et dépôts de garantie À la clôture de l'exercice 2020, la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements à court terme et les dépôts de garantie de la société s'élevaient à 3 231 millions de dollars (2 139 millions de dollars en 2019), incluant 199 millions de dollars américains (68 millions de dollars en 2019).

Afin de tenir compte de l'incidence de la conversion des monnaies étrangères sur le placement net en dollars américains de la société dans des établissements à l'étranger, une perte de 28 millions de dollars (perte de 49 millions de dollars en 2019) a été comptabilisée dans les autres éléments du résultat global en 2020.

Créances liées aux prêts consentis à des franchisés et placements dans des franchises À la clôture de l'exercice 2020, la valeur des créances liées à des prêts consentis à des franchisés de Loblaw était de néant (19 millions de dollars en 2019). En 2020, Loblaw a comptabilisé, dans le résultat d'exploitation, un montant de néant (profit de 1 million de dollars en 2019) au titre des créances liées à ces prêts.

Dérivés incorporés Les instruments financiers de niveau 3 classés à la juste valeur par le biais du résultat net consistent en des dérivés incorporés à des bons de commande de Loblaw qui ne sont libellés ni en dollars canadiens ni dans la monnaie fonctionnelle du fournisseur. Ces dérivés sont évalués selon une approche par le marché qui est fondée sur l'écart entre les cours de change et le moment du règlement. Le coût des bons de commande constitue la principale donnée non observable utilisée aux fins de l'évaluation de la juste valeur. Une fluctuation importante à la hausse (à la baisse) de n'importe quelle donnée d'entrée entraînerait une augmentation (une diminution) importante de la juste valeur.

En 2020, un profit de 2 millions de dollars (profit de 4 millions de dollars en 2019) attribuable à ces dérivés a été comptabilisé dans le résultat d'exploitation. De plus, à la clôture de l'exercice 2020, un actif correspondant de 3 millions de dollars a été inscrit dans les charges payées d'avance et autres actifs (actif de 1 million de dollars en 2019). À la clôture de l'exercice 2020, une augmentation (diminution) des cours de change de 1 % aurait donné lieu à un profit lié (une perte liée) à la juste valeur de 1 million de dollars.

Dérivés sur actions À la clôture de l'exercice 2020, Weston Holdings Limited (« WHL »), filiale de CWL, détenait un contrat à livrer sur actions en vigueur visant 9,6 millions d'actions ordinaires de Loblaw à un prix de vente à terme initial de 48,50 \$ l'action ordinaire de Loblaw. À la clôture de l'exercice 2020, le prix à terme était de 128,30 \$ (123,64 \$ en 2019) par action ordinaire. En 2020, un profit lié à la juste valeur de 47 millions de dollars (perte de 69 millions de dollars en 2019) a été comptabilisé dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières au titre de ce contrat (voir la note 7).

Passif lié aux parts de fiducie En 2020, un profit lié à la juste valeur de 239 millions de dollars (perte de 550 millions de dollars en 2019) a été comptabilisé dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières (voir la note 7).

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Autres dérivés La société a recours à des contrats à terme sur obligations et à des swaps de taux d'intérêt pour gérer le risque prévu lié aux fluctuations des taux d'intérêt sur les émissions futures de titres de créance. Elle a également recours à des contrats à terme normalisés, à des contrats d'options et à des contrats à terme de gré à gré pour gérer le risque prévu lié aux fluctuations des prix des marchandises et des cours de change dans le cadre de ses activités sous-jacentes. Les tableaux qui suivent présentent un résumé des justes valeurs comptabilisées au bilan consolidé et des profits nets réalisés et latents (pertes nettes réalisées et latentes), avant l'impôt sur le résultat, lié(e)s aux autres dérivés de la société :

	31 déc. 2020		
(en millions de dollars)	Juste valeur des actifs (passifs) nets	Profit (perte) comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global	Profit (perte) comptabilisé(e) dans le résultat d'exploitation
Dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie			
Risque de taux d'intérêt - Contrats à terme sur obligations ⁱ⁾	– \$	(40) \$	(5) \$
Risque de taux d'intérêt - Swaps de taux d'intérêt ⁱⁱ⁾	7	(3)	(4)
Total des dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	7 \$	(43) \$	(9) \$
Dérivés non désignés comme faisant partie d'une relation de couverture officielle			
Contrats de change et autres contrats à terme	(6) \$	– \$	(4) \$
Autres dérivés non financiers	(4)	–	(20)
Total des dérivés non désignés comme faisant partie d'une relation de couverture officielle	(10) \$	– \$	(24) \$
Total des dérivés	(3) \$	(43) \$	(33) \$

- i) La Banque PC a recours à des contrats à terme sur obligations, d'une valeur nominale de 25 millions de dollars, pour gérer le risque de taux d'intérêt lié aux émissions futures de titres de créance. La juste valeur des dérivés est prise en compte dans les fournisseurs et autres passifs. En 2020, la Banque PC a réglé des contrats à terme sur obligations de 200 millions de dollars et la société a émis et réglé des contrats à terme sur obligations de 350 millions de dollars. La société a conclu que ces couvertures étaient efficaces à leur date de règlement respective.
- ii) La Banque PC a recours à des swaps de taux d'intérêt, d'une valeur nominale de 225 millions de dollars, pour gérer le risque de taux d'intérêt lié aux émissions futures de titres de créance. La juste valeur des dérivés est prise en compte dans les fournisseurs et autres passifs.

	31 déc. 2019		
(en millions de dollars)	Juste valeur des actifs (passifs) nets	Profit (perte) comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global	Profit (perte) comptabilisé(e) dans le résultat d'exploitation
Dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie			
Risque de change - Contrats de change à terme ⁱ⁾	– \$	(1) \$	1 \$
Risque de taux d'intérêt - Contrats à terme sur obligations ⁱⁱ⁾	–	(6)	–
Risque de taux d'intérêt - Swaps de taux d'intérêt ⁱⁱⁱ⁾	(4)	(2)	(1)
Total des dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	(4) \$	(9) \$	– \$
Dérivés non désignés comme faisant partie d'une relation de couverture officielle			
Contrats de change et autres contrats à terme	(3) \$	– \$	(18) \$
Autres dérivés non financiers	6	–	19
Total des dérivés non désignés comme faisant partie d'une relation de couverture officielle	3 \$	– \$	1 \$
Total des dérivés	(1) \$	(9) \$	1 \$

- i) La Banque PC a recours à des contrats de change à terme, d'une valeur notionnelle de 5 millions de dollars américains, pour gérer le risque de change lié à certains montants à payer en dollars américains. La juste valeur des dérivés est prise en compte dans les charges payées d'avance et autres actifs.
- ii) La Banque PC a recours à des contrats à terme sur obligations, d'une valeur notionnelle de 50 millions de dollars, pour gérer le risque de taux d'intérêt lié aux émissions futures de titres de créance. La juste valeur des dérivés est prise en compte dans les fournisseurs et autres passifs.
- iii) La Banque PC a recours à des swaps de taux d'intérêt, d'une valeur notionnelle de 300 millions de dollars, pour gérer le risque de taux d'intérêt lié aux émissions futures de titres de créance. La juste valeur des dérivés est prise en compte dans les fournisseurs et autres passifs.

Note 34. Gestion des risques financiers

Comme elle détient et émet des instruments financiers, la société est exposée à certains risques. Une analyse de ces risques et de la manière dont ils sont gérés est présentée ci-après :

RISQUE DE LIQUIDITÉ Le risque de liquidité représente le risque que la société soit dans l'impossibilité de dégager ou d'obtenir de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie selon des modalités avantageuses pour financer ses obligations à mesure qu'elles deviennent exigibles. La société est exposée au risque de liquidité, notamment par l'intermédiaire de la Banque PC, qui nécessite une source de financement fiable. La Banque PC compte sur ses programmes de titrisation, sur les dépôts à vue de clients et sur les dépôts liés aux CPG pour financer ses créances sur cartes de crédit. Le risque de liquidité frapperait la société si cette dernière ne parvenait pas à maintenir des niveaux appropriés de trésorerie et de placements à court terme, si elle était incapable d'accéder à des sources de financement ou si elle ne réussissait pas à diversifier ses sources de financement. Pareil cas pourrait nuire à la performance financière de la société.

Le risque de liquidité est atténué par le maintien de niveaux appropriés de trésorerie, d'équivalents de trésorerie et de placements à court terme, la surveillance étroite de l'évolution de la conjoncture et la diversification des sources de financement, notamment les facilités de crédit engagées de la société, et l'échelonnement des échéances de ses emprunts et obligations en matière de capital.

Analyse des échéances Le tableau suivant présente les échéances contractuelles non actualisées des passifs financiers importants au 31 décembre 2020 :

(en millions de dollars)	2021	2022	2023	2024	2025	Par la suite	Total ⁱⁱⁱ⁾
Dettes à long terme, y compris les paiements d'intérêts ⁱ⁾	1 493 \$	2 274 \$	2 359 \$	2 090 \$	1 510 \$	8 946 \$	18 672 \$
Contrats de change à terme	399	28	–	–	–	–	427
Dettes à court terme (note 23)	1 335	–	–	–	–	–	1 335
Passifs financiers ⁱⁱⁱ⁾	43	41	45	45	49	245	468
Dettes bancaires	86	–	–	–	–	–	86
Dépôts à vue de clients	24	–	–	–	–	–	24
Certains autres passifs	3	–	–	–	–	–	3
Total	3 383 \$	2 343 \$	2 404 \$	2 135 \$	1 559 \$	9 191 \$	21 015 \$

- i) Les paiements d'intérêts fixes sont fondés sur les valeurs nominales des emprunts arrivant à échéance et les intérêts annuels liés à chaque instrument, y compris les CPG, les fiducies de titrisation indépendantes à long terme et une fiducie de financement indépendante, ainsi que sur les obligations de paiement annuelles relatives aux entités structurées et les emprunts hypothécaires. Les paiements d'intérêts variables sont fondés sur les taux à terme à la clôture de l'exercice 2020.
- ii) Le passif lié aux parts de fiducie n'est pas pris en compte, car il ne comporte pas de date d'échéance contractuelle. La société a également exclu les fournisseurs et autres passifs, lesquels sont exigibles d'ici les 12 prochains mois.
- iii) Représentent les paiements contractuels auxquels s'est engagée Loblaw relativement aux cessions réalisées par Propriétés de Choix (voir la note 25).

RISQUE DE CHANGE Les états financiers consolidés de la société sont présentés en dollars canadiens. Toutefois, une partie de l'actif net de la société (à l'exclusion de Loblaw) est libellée en dollars américains en raison de l'investissement net de la société dans des établissements à l'étranger aux États-Unis et dans ses autres filiales à l'étranger qui ont la même monnaie fonctionnelle que la société. L'actif net libellé en dollars américains est converti en dollars canadiens au cours de change en vigueur à la date de clôture. Par conséquent, la société s'expose à des profits et à des pertes de change. Les profits et les pertes découlant de la conversion des actifs libellés en dollars américains des filiales à l'étranger ayant la même monnaie fonctionnelle que la société sont pris en compte dans le résultat d'exploitation, alors que les profits et les pertes de change sur l'investissement net dans des établissements à l'étranger aux États-Unis sont comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat global. D'après l'actif net libellé en dollars américains que détiennent des établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle est la même que la société à la clôture de 2020, la société estime qu'une augmentation de un cent du dollar canadien par rapport au dollar américain entraînerait la comptabilisation d'une perte négligeable dans le bénéfice avant impôt sur le résultat.

Les produits et les charges de tous les établissements à l'étranger sont convertis en dollars canadiens à des cours de change qui avoisinent les cours en vigueur aux dates auxquelles ils sont comptabilisés. Une appréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain aura une incidence positive sur le résultat d'exploitation et le bénéfice net, tandis qu'une dépréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain aura l'effet contraire.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Weston Foods et Loblaw sont également exposées aux fluctuations des prix des achats libellés en dollars américains en raison des variations du cours de change du dollar américain. Une dépréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain aura un effet négatif sur le résultat d'exploitation et le bénéfice net, tandis qu'une appréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain aura l'effet contraire. Weston Foods et Loblaw ont conclu des instruments dérivés sous la forme de contrats à terme normalisés et de contrats à terme de gré à gré afin de gérer leur exposition actuelle et prévue aux fluctuations du cours de change du dollar américain.

RISQUE DE CRÉDIT La société est exposée au risque de crédit découlant de la possibilité que des contreparties manquent à leurs obligations financières envers elle, notamment en ce qui a trait aux instruments dérivés, à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, aux placements à court terme, aux dépôts de garantie, aux créances sur cartes de crédit de la Banque PC, aux créances liées à des contrats de location-financement, aux actifs liés aux régimes de retraite à prestations définies de la société, aux créances de Loblaw et aux autres sommes à recevoir de clients et de fournisseurs de Weston Foods. L'incapacité de gérer le risque de crédit pourrait nuire à la performance financière de la société.

Le risque lié aux instruments dérivés, à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, aux placements à court terme et aux dépôts de garantie est atténué par des politiques et des lignes directrices qui stipulent que la société ne doit conclure des transactions qu'avec des contreparties ou des émetteurs ayant au moins obtenu la note A- à long terme d'une agence de notation reconnue et par une politique qui limite les risques minimums et maximums à des contreparties et instruments particuliers.

Propriétés de Choix atténue le risque de pertes sur créances lié à ses locataires en évaluant la solvabilité des nouveaux locataires et en exigeant des dépôts de garantie lorsque la loi le permet, de même qu'en s'assurant que son bassin de locataires est diversifié et en limitant son exposition à un seul et même locataire, sauf Loblaw. Propriétés de Choix établit une provision pour créances douteuses, dont le montant correspond aux pertes estimées liées aux loyers à recevoir. Le montant de la provision est déterminé en fonction de l'exposition à chacun des locataires pris individuellement, compte tenu des facteurs qui lui sont propres.

Afin de gérer le risque lié à ses créances sur cartes de crédit, la Banque PC utilise des méthodes rigoureuses d'évaluation du crédit, surveille activement le portefeuille de cartes de crédit et évalue les techniques et la technologie qui peuvent améliorer l'efficacité du processus de recouvrement. De plus, ces créances sont réparties parmi un groupe vaste et varié de titulaires de cartes de crédit.

La société surveille activement et de façon continue les créances liées aux contrats de location-financement de Loblaw et les créances de Loblaw, notamment les sommes à recevoir de franchisés, de régimes d'assurance gouvernementaux ou privés visant la vente de médicaments sur ordonnance et de comptes indépendants, les sommes à recevoir de fournisseurs et de locataires et les autres créances auprès de clients et de fournisseurs de Weston Foods, et elle perçoit régulièrement les sommes qui lui sont dues conformément aux modalités précisées dans les ententes applicables.

L'exposition maximale de la société au risque de crédit lié aux instruments dérivés avoisine la juste valeur de marché positive des dérivés inscrits aux bilans consolidés (voir la note 33).

Voir les notes 11 et 12 pour un complément d'information sur la qualité de crédit des créances sur cartes de crédit de Loblaw et des autres créances de Loblaw et de Weston Foods dont il est question ci-dessus.

RISQUE LIÉ AU COURS DES ACTIONS ORDINAIRES ET DES PARTS DE FIDUCIE Les fluctuations du cours de marché des actions ordinaires de Loblaw ont une incidence sur les charges d'intérêts nettes et autres charges financières de la société. L'obligation de WHL en vertu du contrat à livrer sur actions visant 9,6 millions d'actions ordinaires de Loblaw, échéant en 2031, est garantie par les actions ordinaires sous-jacentes de Loblaw. À l'échéance, si le prix à terme est supérieur (inférieur) au cours du marché des actions ordinaires de Loblaw, WHL recevra (versera) un montant en trésorerie égal à la différence entre la valeur nominale et la valeur de marché du contrat à livrer. Une augmentation de un dollar de la valeur de marché des actions sous-jacentes des contrats à livrer sur actions, toutes les autres variables demeurant constantes, entraînerait une augmentation de 10 millions de dollars des charges d'intérêts nettes et autres charges financières.

La société est exposée au risque de marché en raison des parts de fiducie de Propriétés de Choix qui sont détenues par d'autres porteurs de parts que la société. Ces parts sont présentées à titre de passif dans les bilans consolidés de la société, puisqu'elles sont rachetables au gré des porteurs pour une contrepartie en trésorerie. Le passif est comptabilisé à la juste valeur chaque période de présentation de l'information financière, en fonction de la valeur de marché des parts de fiducie. La variation de la juste valeur du passif a une incidence négative sur le bénéfice net lorsque le cours des parts augmente et une incidence positive sur le bénéfice net lorsque le cours des parts de fiducie diminue. Une augmentation de un dollar de la valeur de marché des parts de fiducie, toutes les autres variables demeurant constantes, se traduirait par la comptabilisation d'une augmentation de 276 millions de dollars dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT La société est exposée au risque de taux d'intérêt découlant des fluctuations des taux d'intérêt sur sa dette à taux variable et du refinancement des instruments financiers existants. La société gère le risque de taux d'intérêt en surveillant la composition de sa dette à taux fixe et de sa dette à taux variable et en prenant les mesures nécessaires pour maintenir un juste équilibre compte tenu de la conjoncture actuelle des marchés, dans le but que la majorité de ses emprunts portent intérêt à taux fixe. La société estime qu'une augmentation (une baisse) de 100 points de base des taux d'intérêt à court terme, toutes les autres variables demeurant constantes, se traduirait par une augmentation (une baisse) de 19 millions de dollars des charges d'intérêts nettes et autres charges financières.

PRIX DES MARCHANDISES Les coûts de Weston Foods subissent l'effet direct des fluctuations des prix des matières premières liées aux marchandises, telles que les farines de blé, le sucre, les huiles végétales, les poudres de cacao et le chocolat. Loblaw est également exposée aux fluctuations des prix des marchandises en raison de l'incidence indirecte de la variation des prix des marchandises sur le prix des produits de consommation. De plus, Weston Foods et Loblaw sont exposées aux hausses des prix de l'énergie dans le cadre de l'exploitation, dans le cas de Weston Foods, de ses boulangeries et de ses réseaux de distribution, et dans le cas de Loblaw, de ses magasins et de ses réseaux de distribution. Les fluctuations de prix des marchandises pourraient avoir une incidence négative importante sur la performance financière de la société. Tant Weston Foods que Loblaw concluent des contrats d'approvisionnement et ont recours à des dérivés sous forme de contrats à terme normalisés de marchandises, de contrats d'option et de contrats à terme de gré à gré pour gérer leur exposition, actuelle et prévue, aux fluctuations des prix des marchandises. La société estime que, selon les contrats dérivés en cours qu'elle détenait à la clôture de 2020, une diminution de 10 % des prix des marchandises, toutes les autres variables demeurant constantes, donnerait lieu à la comptabilisation d'une perte nette de 9 millions de dollars dans le bénéfice avant impôt sur le résultat. Ce montant ne tient pas compte de l'effet compensatoire du risque marchandises inhérent aux transactions qui sont couvertes.

Note 35. Passifs éventuels

Dans le cours normal de ses activités, la société est partie et éventuellement assujettie à des actions et à des procédures en justice. De plus, la société est régulièrement assujettie à des vérifications fiscales de diverses autorités fiscales. Par conséquent, il peut arriver à l'occasion que les autorités fiscales ne soient pas en accord avec les positions et les conclusions adoptées par la société dans ses déclarations de revenus, ou que la législation soit modifiée ou que son interprétation vienne à changer, ce qui pourrait donner lieu à des avis de nouvelle cotisation.

Il existe un certain nombre d'incertitudes entourant ces questions, isolément ou dans leur ensemble, et, par conséquent, il est possible que l'issue ultime de ces questions puisse nuire considérablement à la réputation de la société, à ses activités ainsi qu'à sa situation ou à sa performance financière au cours de périodes futures. À l'heure actuelle, il est impossible de prédire avec certitude l'issue des actions et des procédures en justice de la société. La direction évalue régulièrement sa position quant au caractère adéquat des charges à payer et provisions liées à ces questions et elle effectue les ajustements nécessaires, le cas échéant.

Le texte qui suit décrit les actions en justice importantes de la société :

Shoppers Drug Mart/Pharmaprix s'est vu signifier une déclaration modifiée relative à un recours collectif, déclaration qui a été déposée auprès de la Cour supérieure de justice de l'Ontario (la « Cour supérieure ») par deux pharmaciens propriétaires titulaires d'une licence, qui réclament des dommages-intérêts de 500 millions de dollars fondés sur diverses allégations de violation des accords conclus par Shoppers Drug Mart/Pharmaprix avec les pharmaciens propriétaires. Le recours collectif englobe l'ensemble des pharmaciens propriétaires titulaires d'une licence, actuels et anciens, résidant au Canada, mais ailleurs qu'au Québec, qui sont parties aux accords que Shoppers Drug Mart/Pharmaprix a conclus avec ses pharmaciens propriétaires au moyen de formulaires en 2002 et en 2010. Le 9 juillet 2013, la Cour supérieure a confirmé un recours collectif à certaines parties de la poursuite. La Cour supérieure a imposé une date limite pour soumettre une réclamation au titre du recours collectif en se fondant sur la date d'approbation de la requête en certification. Les pharmaciens devenus pharmaciens propriétaires après le 9 juillet 2013 ne sont pas partie au recours collectif. Loblaw juge cette réclamation sans fondement et se défend vigoureusement. Loblaw n'a pas comptabilisé de charges à payer ou de provisions importantes au titre de ce litige dans ses états financiers consolidés.

En 2017, la société et Loblaw ont annoncé avoir pris des mesures en raison de leur rôle dans l'accord visant la fixation des prix à l'échelle du secteur d'activité concernant certains produits de boulangerie emballés. L'accord portait sur la coordination des prix de détail et de gros de certains produits de boulangerie emballés sur une période allant de la fin de 2001 à mars 2015. Aux termes de cet accord, les participants augmentaient régulièrement les prix de manière coordonnée. Des poursuites en recours collectif ont été entreprises contre la société et Loblaw ainsi qu'un certain nombre d'autres importants magasins d'alimentation et un autre grossiste de boulangerie. En décembre 2019, un recours collectif proposé, intenté au nom de distributeurs indépendants, a été entrepris contre la société et Weston Foods. Il est trop tôt pour prédire l'issue de ces poursuites. Ni la société ni Loblaw n'estiment que la résolution ultime de ces poursuites aura des incidences défavorables importantes sur leur situation financière ou leurs perspectives. Les soldes de trésorerie de la société excèdent de loin tout scénario raisonnable de dommages-intérêts, et par conséquent, il ne devrait pas y avoir de répercussion sur les dividendes ou la politique de dividendes, ou sur les régimes de rachat d'actions de la société ou de Loblaw. En 2020 ou avant, la société et Loblaw n'ont comptabilisé aucun

Notes afférentes aux états financiers consolidés

montant en lien avec la responsabilité civile éventuelle liée aux poursuites en recours collectif du fait que le montant de la responsabilité ne peut être estimé de manière fiable à l'heure actuelle. La société et Loblaw continueront d'évaluer si une provision au titre de la responsabilité civile liée aux poursuites en recours collectif peut être estimée de façon fiable et comptabiliseront un montant dans la période au cours de laquelle une estimation fiable de la responsabilité sera établie ou que les poursuites seront réglées, selon la première des occurrences à survenir. Par suite de l'admission de leur participation à l'accord et de leur coopération à l'enquête du Bureau de la concurrence, la société et Loblaw ne feront pas l'objet d'accusations criminelles ou de sanctions pénales.

En août 2018, la province de la Colombie-Britannique a déposé un recours collectif contre de nombreux fabricants et distributeurs d'opioïdes, dont Loblaw et ses filiales, Shoppers Drug Mart Inc. et Sanis Health Inc. Le recours porte sur des allégations d'infractions à la Loi sur la concurrence, d'assertions frauduleuses et inexactes ainsi que de tromperie et négligence. Il réclame un montant (indéterminé) de dommages-intérêts au titre des charges engagées par la province dans le paiement d'ordonnances d'opioïdes et d'autres coûts de soins de santé liés à la dépendance aux opioïdes en Colombie-Britannique. En mai 2019, deux autres recours collectifs liés aux opioïdes ont été intentés en Ontario et au Québec contre un important groupe de défendeurs, dont Sanis Health Inc. En février 2020, un autre recours collectif lié aux opioïdes a été intenté en Colombie-Britannique contre un important groupe de défendeurs, dont Sanis Health Inc., Shoppers Drug Mart Inc. et Loblaw. Les allégations formulées dans les recours collectifs de l'Ontario, du Québec et de la Colombie-Britannique sont similaires aux allégations contre les défendeurs fabricants d'opioïdes formulées dans le recours collectif de la province de la Colombie-Britannique, à la différence que ces réclamations de mai 2019 et de février 2020 visent le recouvrement de dommages-intérêts au nom des usagers d'opioïdes directement. Loblaw estime que ces recours sont sans fondement et elle se défend vigoureusement. Aucune charge à payer ni aucune provision importantes au titre de ces recours ne sont comptabilisées dans ses états financiers consolidés.

Loblaw a reçu de l'Agence du revenu du Canada et du ministère des Finances de l'Ontario des avis de nouvelle cotisation qui s'appuient sur l'hypothèse selon laquelle certains revenus touchés par Glenhuron, filiale établie à la Barbade et entièrement détenue par Loblaw qui a fait l'objet d'une liquidation en 2013, auraient dû être traités comme des revenus canadiens et imposés comme tels au Canada. Les avis de nouvelle cotisation, qui ont été reçus entre 2015 et 2019, portent sur les années d'imposition 2000 à 2013. Le 7 septembre 2018, la Cour de l'impôt a rendu sa décision concernant les années d'imposition 2000 à 2010. La Cour de l'impôt a statué, en se fondant sur une interprétation technique des lois applicables, que certains revenus touchés par Glenhuron devaient être imposés au Canada. Le 4 octobre 2018, Loblaw a déposé un avis d'appel auprès de la Cour d'appel fédérale. Le 15 octobre 2019, la Cour d'appel fédérale a entendu la cause et, le 23 avril 2020, elle a rendu sa décision et infirmé la décision de la Cour de l'impôt. Le 29 octobre 2020, la Cour suprême a accordé à la Couronne l'autorisation d'en appeler et, le 30 novembre 2020, la Couronne a déposé un avis d'appel auprès de la Cour suprême. Après la clôture de l'exercice, la Cour suprême a indiqué que l'appel sera entendu le 13 mai 2021. Loblaw n'a annulé aucune partie des charges de 367 millions de dollars comptabilisées au troisième trimestre de 2018, dont une tranche de 176 millions de dollars a été inscrite dans les intérêts et une tranche de 191 millions de dollars, dans l'impôt sur le résultat.

DISPOSITIONS D'INDEMNISATION De temps à autre, la société conclut des ententes dans le cours normal de ses activités, notamment des ententes de service et d'impartition et des contrats de location dans le cadre d'acquisitions ou de cessions d'entreprises ou d'actifs, et d'autres types d'ententes commerciales. De par leur nature, ces ententes peuvent prévoir des indemnisations à des contreparties. Ces dispositions d'indemnisation peuvent toucher des violations de déclarations ou de garanties ou des réclamations futures à l'égard de certains passifs, notamment en ce qui a trait à des questions fiscales ou environnementales. Ces dispositions d'indemnisation sont de durées variées et peuvent s'échelonner sur une période illimitée. De plus, les modalités de ces dispositions d'indemnisation comportent des montants variés, et certaines dispositions d'indemnisation ne prévoient pas de montant d'indemnisation maximal éventuel. Les montants d'indemnisation dépendent de l'issue d'événements futurs éventuels dont, pour le moment, ni la nature ni la probabilité ne peuvent être prévues. Par conséquent, la société n'est pas en mesure d'estimer de façon raisonnable le total de son passif éventuel maximal relativement aux dispositions d'indemnisation. Par le passé, la société n'a versé aucun montant important au titre de telles dispositions d'indemnisation.

Note 36. Garanties financières

La société a établi des lettres de crédit qui sont utilisées relativement à certaines obligations liées essentiellement aux opérations immobilières, aux programmes d'avantages sociaux, aux bons de commande et aux garanties et dont le passif brut éventuel se chiffre à environ 413 millions de dollars (416 millions de dollars en 2019). De plus, Loblaw et Propriétés de Choix ont donné à des tiers les garanties importantes suivantes :

GARANTIES POUR LE COMPTE DES PHARMACIENS PROPRIÉTAIRES Loblaw a pris des dispositions pour que ses pharmaciens propriétaires obtiennent du financement afin de leur faciliter l'acquisition de stocks et de financer leurs besoins en fonds de roulement, en fournissant des garanties à diverses banques à charte canadiennes qui soutiennent les emprunts des pharmaciens propriétaires. À la clôture de l'exercice 2020, l'obligation maximale de Loblaw au titre de ces garanties se chiffrait à 580 millions de dollars (580 millions de dollars en 2019) et un montant total de 470 millions de dollars (468 millions de dollars en 2019) disponible sous forme de lignes de crédit a été accordé aux pharmaciens propriétaires par diverses banques. À la clôture de l'exercice 2020 les pharmaciens propriétaires avaient prélevé 86 millions de dollars au total (18 millions de dollars en 2019) sur ces lignes de crédit disponibles. Tout montant prélevé par les pharmaciens propriétaires est inclus dans la dette bancaire figurant aux bilans consolidés de la société. Dans l'éventualité où des paiements devaient être versés en vertu des garanties, Loblaw détient une sûreté de premier rang grevant tous les actifs des magasins des pharmaciens propriétaires, sous réserve de certaines exigences légales en ce qui a trait à la priorité de rang antérieure.

FIDUCIES DE FINANCEMENT INDÉPENDANTES Le solde intégral de la dette des fiducies de financement indépendantes a été consolidé aux bilans de la société (voir la note 24). À la clôture de l'exercice 2020, Loblaw a accepté d'accorder un rehaussement de crédit de 64 millions de dollars (64 millions de dollars en 2019) sous forme de lettre de garantie en faveur des fiducies de financement indépendantes correspondant à au moins 10 % (au moins 10 % en 2019) du capital des prêts en cours. Ce rehaussement de crédit permet aux fiducies de financement indépendantes d'accorder du financement aux franchisés de Loblaw. De plus, chaque franchisé fournit aux fiducies de financement indépendantes des garanties à l'égard de ses obligations au moyen d'un contrat de sûreté générale. Si un franchisé n'honore pas les modalités de son emprunt et si Loblaw n'a pas, dans une période déterminée, pris en charge l'emprunt ou si le manquement n'a pas été autrement corrigé, les fiducies de financement indépendantes céderont l'emprunt à Loblaw et tireront des sommes sur la lettre de garantie. Aucun montant n'a été tiré sur cette lettre de garantie. Loblaw a accepté de rembourser la banque émettrice pour tout montant tiré sur la lettre de garantie.

OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION Dans le cadre de la cession de certains de ses actifs par le passé, Loblaw a cédé des contrats de location à des tiers. Loblaw demeure responsable des obligations découlant de ces contrats dans le cas où l'un ou l'autre des cessionnaires ne respecterait pas ses obligations aux termes du contrat. Le loyer minimal, qui ne comprend pas d'autres dépenses inhérentes au contrat, comme l'impôt foncier et les frais d'entretien des aires communes, totalisait environ 12 millions de dollars (12 millions de dollars en 2019). De plus, Loblaw garantit les obligations de 3 millions de dollars (2 millions de dollars en 2019) découlant de contrats de location d'un tiers distributeur.

CAUTIONNEMENT DE GLENHURON BANK LIMITED En lien avec l'avis de nouvelle cotisation de l'Agence du revenu du Canada concernant Loblaw et visant certains revenus touchés par Glenhuron (voir la note 35), Loblaw a fourni un cautionnement au ministère des Finances afin de contester les avis de nouvelle cotisation. En raison de la décision rendue par la Cour de l'impôt et des paiements supplémentaires effectués par Loblaw, le montant du cautionnement s'établit à 52 millions de dollars (49 millions de dollars en 2019).

GARANTIE SOUS FORME DE TRÉSORERIE À la clôture de l'exercice 2020, GWL et Loblaw avaient conclu des ententes en vue de garantir, sous forme de trésorerie, certaines facilités de crédit non engagées jusqu'à concurrence de 52 millions de dollars (45 millions de dollars en 2019) et 102 millions de dollars (103 millions de dollars en 2019), respectivement. À la clôture de l'exercice 2020, GWL et Loblaw ont déposé 52 millions de dollars (45 millions de dollars en 2019) et un montant négligeable (1 million de dollars en 2019), respectivement, auprès de grandes institutions financières et classé ces montants à titre de dépôts de garantie aux bilans consolidés.

SERVICES FINANCIERS Loblaw a fourni, en faveur de MasterCard^{MD} International Incorporated (« MasterCard^{MD} »), une garantie au nom de la Banque PC relativement à l'acceptation de la Banque PC comme membre et titulaire de licence pour la marque MasterCard^{MD}. À la clôture de l'exercice 2020, la garantie en faveur de MasterCard^{MD} au nom de la Banque PC se chiffrait à 190 millions de dollars américains (190 millions de dollars américains en 2019).

Loblaw a mis en place, au nom de ses filiales entièrement détenues, une lettre de crédit irrévocable de 11 millions de dollars (11 millions de dollars en 2019) émise par une importante banque à charte canadienne.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

D'importantes institutions financières ont émis des lettres de crédit en faveur des fiducies de titrisation indépendantes relativement aux programmes de titrisation de la Banque PC. Ces lettres de garantie peuvent être utilisées en cas de baisse marquée des produits tirés des créances sur cartes de crédit titrisées ou de leur valeur. Loblaw a accepté de rembourser les banques émettrices pour tout montant tiré sur les lettres de garantie. Le total du passif éventuel brut aux termes de ces ententes pour les autres fiducies de titrisation indépendantes, qui représentait environ 9 % (10 % en 2019) des créances sur cartes de crédit titrisées, était de 52 millions de dollars (70 millions de dollars en 2019) (voir la note 12).

PROPRIÉTÉS DE CHOIX Propriétés de Choix émet des lettres de crédit pour appuyer les garanties liées aux immeubles de placement, notamment des obligations en matière d'entretien et d'aménagement vis-à-vis des autorités municipales. À la clôture de l'exercice 2020, le passif brut éventuel lié à ces lettres de crédit s'élevait à 34 millions de dollars (36 millions de dollars en 2019).

La facilité de crédit et les débentures de Propriétés de Choix sont garanties par le commandité, la société en commandite et toute autre entité devenant une filiale de Propriétés de Choix (avec certaines exceptions). En cas de défaut de Propriétés de Choix, le fiduciaire désigné dans l'acte de fiducie aura le droit de demander réparation des cautions quant aux obligations cautionnées de la même façon et selon les mêmes modalités selon lesquelles il peut chercher à faire exécuter les obligations de Propriétés de Choix. Ces garanties visent à éliminer la subordination structurelle qui pourrait autrement découler du fait que les actifs de Propriétés de Choix sont principalement détenus par ses diverses filiales.

CPH Master Limited Partnership garantit certaines dettes reprises par les acheteurs à l'égard de biens cédés dans le passé par CREIT, et ce, avant l'acquisition. Ces garanties demeureront en vigueur jusqu'à ce que la dette soit modifiée, refinancée ou éteinte. L'exposition au risque de crédit découle de la possibilité qu'un acheteur fasse défaut sur sa dette. Ce risque de crédit est atténué par le recours que Propriétés de Choix possède en vertu de ces garanties, auquel cas elle aurait un droit de réclamation sur le bien sous-jacent. À la clôture de l'exercice 2020, le montant estimé de la dette faisant l'objet de telles garanties et, par conséquent, l'exposition maximale au risque de crédit, s'élevait à 36 millions de dollars (37 millions de dollars en 2019) et la durée résiduelle moyenne pondérée estimée était de 2,5 ans (3,5 ans en 2019).

Note 37. Transactions entre parties liées

Galen G. Weston est le propriétaire véritable ou détient le contrôle, directement ou indirectement, par l'intermédiaire de Wittington, d'un total de 78 647 040 actions ordinaires de GWL, soit environ 51,6 % des actions ordinaires en circulation de GWL (M. W. Galen Weston était le propriétaire ou détenait le contrôle d'environ 53,2 % des actions ordinaires en 2019).

Dans le cours normal de ses activités, la société conclut diverses transactions avec des parties liées. Ces transactions sont évaluées à la valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie établie et convenue par les parties liées. Les transactions entre la société et les entités qu'elle consolide ont été éliminées au moment de la consolidation et ne sont pas présentées dans la présente note.

En 2020, la société a versé à Wittington des loyers qui se sont chiffrés à 3 millions de dollars (5 millions de dollars en 2019). À la clôture des exercices 2020 et 2019, aucun loyer n'était impayé.

En 2020, les achats de stocks auprès d'Associated British Foods plc, partie liée du fait que la société mère de cette entité et la société mère de GWL ont un administrateur en commun, se sont élevés à 51 millions de dollars (38 millions de dollars en 2019). À la clôture de l'exercice 2020, un montant de 3 millions de dollars (2 millions de dollars en 2019) était comptabilisé dans les fournisseurs et autres passifs relativement à ces achats de stocks.

TRANSACTIONS ENTRE PROPRIÉTÉS DE CHOIX ET WITTINGTON

Le 31 juillet 2020, Propriétés de Choix a acquis deux biens immobiliers auprès de Wittington Properties Limited, une filiale de Wittington, pour un prix d'achat global de 209 millions de dollars, à l'exclusion des coûts de transaction, qui a été réglé en totalité au moyen de l'émission de 16,5 millions de parts de fiducie de Propriétés de Choix.

Les actifs acquis comprennent ce qui suit : i) le Weston Centre, un immeuble de bureaux et de commerces à Toronto, en Ontario, pour 129 millions de dollars, et ii) la participation restante de 60 % dans une coentreprise entre Propriétés de Choix et Wittington Properties Limited pour 80 millions de dollars, moins une créance au titre des coûts d'achèvement de 16 millions de dollars, conférant à Propriétés de Choix une participation de 100 % dans la coentreprise.

Weston Centre En plus des contrats de location existants avec Propriétés de Choix, la société avait conclu plusieurs contrats de location avec Wittington visant des locaux au Weston Centre. Lors de l'acquisition de l'immeuble, la société a comptabilisé un profit de 6 millions de dollars dans le résultat d'exploitation au titre de la décomptabilisation de l'incidence nette de ses obligations locatives et de ses actifs au titre de droits d'utilisation liés à l'immeuble et cessera de payer des loyers à Wittington. En raison de la location continue de l'immeuble par l'intermédiaire de son groupe de sociétés, un montant de 51 millions de dollars a été comptabilisé dans les immobilisations corporelles à titre de bien à usage propre et un montant de 78 millions de dollars a été comptabilisé à titre d'immeubles de placement.

Contrat de location simple Propriétés de Choix a conclu, avec Wittington, un contrat de location d'une durée de dix ans visant des locaux à bureaux qui a débuté en 2014. Les paiements au titre de la location totalisaient 3 millions de dollars sur la durée du contrat de location. À la date d'acquisition, Propriétés de Choix a décomptabilisé ses actifs au titre de droits d'utilisation et ses obligations locatives liés au contrat de location visant des locaux à bureaux et cessera de payer des loyers à Wittington.

Coentreprise En 2014, une coentreprise entre Propriétés de Choix et Wittington Properties Limited connue sous le nom de West Block a conclu l'acquisition d'une parcelle de terrain située au 500 Lakeshore Boulevard West à Toronto, en Ontario, auprès de Loblaw. Propriétés de Choix comptabilisait sa participation de 40 % dans la coentreprise selon la méthode de la mise en équivalence.

Au cours du deuxième trimestre de 2020, Loblaw a comptabilisé des actifs au titre de droits d'utilisation et des obligations locatives de 65 millions de dollars relativement aux contrats de location visant des magasins de vente au détail et des bureaux conclus avec la coentreprise.

Au troisième trimestre de 2020, Propriétés de Choix a acquis la participation restante de 60 % dans la coentreprise, après quoi le placement a été comptabilisé sur une base consolidée. En raison de la participation accrue, la société a comptabilisé une perte liée à la juste valeur de 5 millions de dollars avant impôt dans les autres éléments du résultat global et un profit de 4 millions de dollars dans le résultat d'exploitation au titre de la décomptabilisation de l'incidence nette de ses obligations locatives et de ses actifs au titre de droits d'utilisation liés à l'immeuble et cessera de payer des loyers à Wittington. En raison de la location continue de l'immeuble par l'intermédiaire de son groupe de sociétés, un montant de 95 millions de dollars a été comptabilisé dans les immobilisations corporelles à titre de bien à usage propre et un montant de 13 millions de dollars a été comptabilisé à titre d'immeubles de placement. Wittington continuera d'agir à titre de gestionnaire de l'aménagement et de la construction de l'espace commercial jusqu'à ce que les travaux d'aménagement soient terminés.

FONDS DE CAPITAL DE RISQUE Au deuxième trimestre de 2020, GWL, Loblaw et une filiale entièrement détenue par Wittington sont devenues les commanditaires d'une société en commandite constituée par Wittington (le « fonds de capital de risque »). Le commandité du fonds de capital de risque est une filiale entièrement détenue par Wittington, qui a retenu les services d'un gestionnaire de fonds externe pour veiller sur le fonds de capital de risque. Le fonds de capital de risque a pour objectif de réaliser des investissements de capital de risque dans des entreprises novatrices nord-américaines axées sur les technologies des secteurs du commerce, des soins de santé et de l'alimentation, à chaque étape du cycle de démarrage. Chacun des trois commanditaires détient une participation de 33 % dans le fonds de capital de risque. La société fait partie du comité de placement du fonds de capital de risque, qui approuve notamment les placements initiaux. La société comptabilise sa participation de 66 % dans le fonds de capital de risque selon la méthode de la mise en équivalence. Le montant en capital consolidé engagé par la société s'élève à 66 millions de dollars sur une période de 10 ans. En 2020, sur une base consolidée, la société a investi un montant de 13 millions de dollars dans le fonds de capital de risque, qui a été comptabilisé dans les autres actifs. Après la clôture de l'exercice 2020, sur une base consolidée, la société avait investi un montant supplémentaire de 5 millions de dollars dans le fonds de capital de risque.

RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI La société est le promoteur d'un certain nombre de régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, qui constituent des parties liées. Les cotisations versées par la société dans ces régimes sont présentées à la note 29.

QUESTIONS FISCALES À l'occasion, la société et Wittington peuvent conclure des ententes visant à faire des choix qui sont permis ou requis en vertu des lois sur les impôts applicables relativement aux sociétés affiliées.

RÉMUNÉRATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS Les principaux dirigeants de la société comprennent certains membres de l'équipe de direction de GWL, de Loblaw, de Weston Foods et de Wittington, de même que les membres du Conseil de GWL et de ceux de Loblaw et de Wittington, dans la mesure où ils exercent l'autorité et assument les responsabilités en matière de planification, de direction et de contrôle des activités courantes de la société.

Le tableau suivant présente la rémunération annuelle des principaux dirigeants qui se rapporte directement à la société :

(en millions de dollars)	2020	2019
Salaires, jetons de présence et autres avantages du personnel à court terme	12 \$	13 \$
Rémunération fondée sur des titres de capitaux propres	11	11
Rémunération totale	23 \$	24 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités

Note 38. Informations sectorielles

La société compte trois secteurs d'exploitation à présenter : Loblaw, Propriétés de Choix et Weston Foods. Le poste « Autres et intersectoriel » tient compte des éliminations, des ajustements intersectoriels liés à la consolidation, la trésorerie et les placements à court terme détenus par la société ainsi que toutes les autres activités à l'échelle de la société qui ne sont pas attribuées aux secteurs d'exploitation à présenter, comme il est indiqué ci-dessous.

Les méthodes comptables adoptées pour les secteurs d'exploitation à présenter sont les mêmes que celles qui sont décrites dans le sommaire des principales méthodes comptables de la société (voir la note 2). La performance de chaque secteur d'exploitation à présenter est évaluée en fonction du montant ajusté du BAIIAⁱ⁾ et du montant ajusté du résultat d'exploitationⁱ⁾. Aucun des secteurs d'exploitation à présenter ne dépend d'un seul client externe.

(en millions de dollars)	2020					2019				
	Loblaw	Propriétés de Choix	Weston Foods	Autres et intersectoriel	Total	Loblaw	Propriétés de Choix	Weston Foods	Autres et intersectoriel	Total
Produits	52 714 \$	1 271 \$	2 062 \$	(1 342) \$	54 705 \$	48 037 \$	1 289 \$	2 155 \$	(1 372) \$	50 109 \$
Résultat d'exploitation	2 357 \$	622 \$	3 \$	(94) \$	2 888 \$	2 262 \$	890 \$	72 \$	(266) \$	2 958 \$
Charges d'intérêts nettes (produits d'intérêts nets) et autres charges financières	742	173	(1)	(83)	831	747	1 472	1	(516)	1 704
Bénéfice (perte) avant impôt	1 615 \$	449 \$	4 \$	(11) \$	2 057 \$	1 515 \$	(582) \$	71 \$	250 \$	1 254 \$
Résultat d'exploitation	2 357 \$	622 \$	3 \$	(94) \$	2 888 \$	2 262 \$	890 \$	72 \$	(266) \$	2 958 \$
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	2 596	3	175	(347)	2 427	2 524	1	147	(354)	2 318
Éléments d'ajustement ⁱ⁾	80	254	22	(64)	292	118	23	4	62	207
Montant ajusté du BAIIA ⁱ⁾	5 033 \$	879 \$	200 \$	(505) \$	5 607 \$	4 904 \$	914 \$	223 \$	(558) \$	5 483 \$
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ⁱⁱ⁾	2 087	3	145	(347)	1 888	2 016	1	138	(354)	1 801
Montant ajusté du résultat d'exploitationⁱ⁾	2 946 \$	876 \$	55 \$	(158) \$	3 719 \$	2 888 \$	913 \$	85 \$	(204) \$	3 682 \$

- i) Certains éléments sont exclus du résultat d'exploitation afin de déterminer le montant ajusté du BAIIAⁱ⁾. La direction utilise le montant ajusté du BAIIAⁱ⁾ à l'interne pour analyser la performance sous-jacente du secteur.
- ii) Ne tient pas compte d'une charge d'amortissement de 509 millions de dollars (508 millions de dollars en 2019) comptabilisée par Loblaw relativement aux immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix ni d'un amortissement accéléré de 30 millions de dollars (9 millions de dollars en 2019) lié aux charges de restructuration et autres charges connexes comptabilisé par Weston Foods.

Le poste « Autres et intersectoriel » tient compte des éléments suivants :

(en millions de dollars)	2020			2019		
	Produits	Montant ajusté du résultat d'exploitation	Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	Produits	Montant ajusté du résultat d'exploitation	Charges d'intérêts nettes et autres charges financières
Élimination de contrats de location internes	(512) \$	(96) \$	(134) \$	(531) \$	(148) \$	(170) \$
Élimination du recouvrement de coûts	(202)	–	–	(209)	–	–
Élimination des résiliations de baux	(5)	–	–	(3)	–	–
Profit net de Loblaw lié à la cession-bail d'immeubles conclue avec Propriétés de Choix	–	–	–	–	(7)	–
Comptabilisation des amortissements des immeubles de placement détenus par Propriétés de Choix classés par la société comme des immobilisations corporelles et évalués au coût	–	(45)	–	–	(37)	–
Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement	–	72	–	–	(85)	–
Élimination de l'ajustement de la juste valeur des parts échangeables de Propriétés de Choix	–	–	354	–	–	(932)
Ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie	–	–	(239)	–	–	550
Élimination des distributions sur les parts échangeables versées par Propriétés de Choix à GWL	–	–	(289)	–	–	(289)
Distributions sur les parts de fiducie versées par Propriétés de Choix, à l'exclusion des montants versés à GWL et à Loblaw	–	–	223	–	–	203
Élimination du chiffre d'affaires intragroupe	(623)	–	–	(629)	–	–
Ajustement de la juste valeur du contrat à livrer visant 9,6 millions d'actions ordinaires de Loblaw	–	–	(47)	–	–	69
Frais d'émission de Propriétés de Choix	–	–	–	–	–	14
Pertes de valeur d'actifs, déduction faite des reprises	–	(6)	–	–	38	–
Profit sur la vente d'un immeuble	–	15	–	–	–	–
Autres	–	(34)	49	–	(27)	39
Total des chiffres consolidés	(1 342) \$	(94) \$	(83) \$	(1 372) \$	(266) \$	(516) \$

(en millions de dollars)	Aux	
	31 déc. 2020	31 déc. 2019
Total des actifs		
Loblaw	36 018 \$	36 451 \$
Propriétés de Choix	15 647	15 575
Weston Foods	4 540	4 261
Autres ⁱ⁾	31	28
Intersectoriel	(8 161)	(8 502)
Chiffres consolidés	48 075 \$	47 813 \$

i) Le poste « Autres » comprend la trésorerie et les équivalents de trésorerie et les placements à court terme détenus par des établissements à l'étranger.

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités

(en millions de dollars)	2020	2019
Entrées d'immobilisations corporelles, d'immeubles de placement et d'immobilisations incorporelles		
Loblaw ⁱ⁾	1 224 \$	1 206 \$
Propriétés de Choix ⁱⁱ⁾	506	163
Weston Foods	162	194
Autres	9	8
Chiffres consolidés	1 901 \$	1 571 \$

- i) En 2020, les entrées d'immobilisations corporelles de Loblaw comprennent des paiements anticipés de 66 millions de dollars qui ont été effectués en 2019 et transférés en provenance des autres actifs en 2020. En 2019, les entrées d'immobilisations corporelles de Loblaw comprennent des paiements anticipés de 13 millions de dollars qui ont été effectués en 2018 et transférés en provenance des autres actifs en 2019.
- ii) En 2020, les entrées de dépenses d'investissement de Propriétés de Choix tiennent compte de contreparties hors trésorerie de 243 millions de dollars (25 millions de dollars en 2019).

La société exerce ses activités principalement au Canada et aux États-Unis.

(en millions de dollars)	2020	2019
Produits (intersectoriel non compris)		
Canada	53 534 \$	48 897 \$
États-Unis	1 171	1 212
Chiffres consolidés	54 705 \$	50 109 \$

(en millions de dollars)	Aux	
	2020	2019
Immobilisations corporelles, goodwill et immobilisations incorporelles		
Canada	22 862 \$	23 127 \$
États-Unis	885	909
Chiffres consolidés	23 747 \$	24 036 \$

Note 39. Événements postérieurs à la date de clôture

Opérations sur les immeubles de placement Après la clôture de l'exercice 2020, Propriétés de Choix a cédé sa participation de 50 % dans une coentreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence détenant un terrain à des fins d'aménagement, pour un produit global de 66 millions de dollars, déduction faite des coûts de transaction et des coûts de clôture estimatifs.